

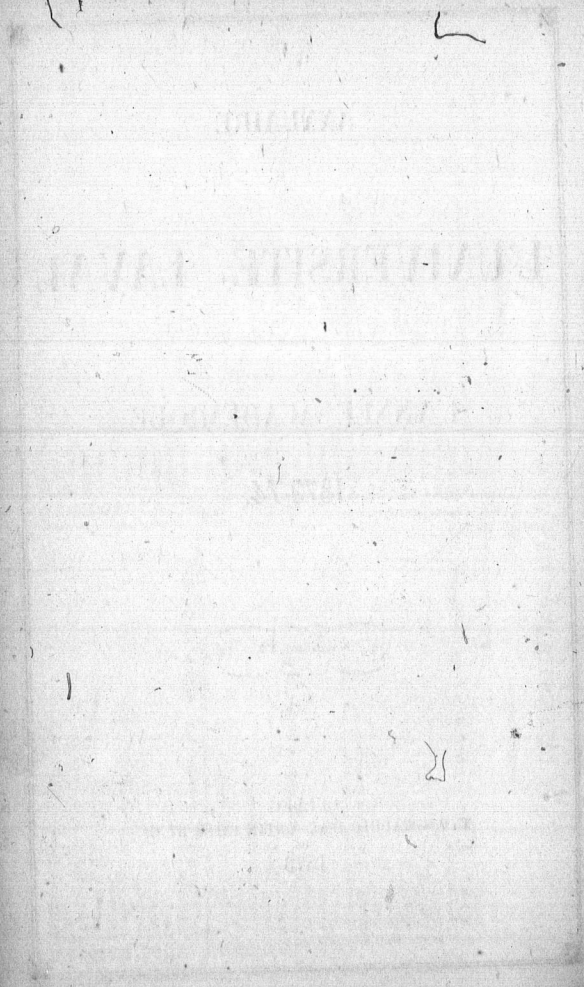
ANNUAIRE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR
L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1873-74.

Numéro 17.

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^o
1873



CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADEMIQUE 1873-74.

Septembre.

} *Examens pour le B. de Arts et l'Inscription.*

- 1 Lundi.
- 2 Mardi.
- 3 Mercredi.
- 4 Jeudi.
- 5 Vendredi.
- 6 Samedi.
- 7 DIMANCHE.
- 8 Lundi.
- 9 Mardi.—*Reprise des pensionnaires.*
- 10 Mercredi.—*Reprise des facultés.—Prix de Prince de Galles.*
- 11 Jeudi.
- 12 Vendredi.
- 13 Samedi.
- 14 DIMANCHE.—*Cartier arrive à Québec, 1855.*
- 15 Lundi.
- 16 Mardi.
- 17 Mercredi.—*Quatre-Temps.*
- 18 Jeudi.
- 19 Vendredi.—*Quatre-Temps.*
- 20 Samedi.—*Quatre-Temps.—Inauguration de l'Univ. Laval, et pose de la première pierre du grand édifice, 1854.*
- 21 DIMANCHE.
- 22 Lundi.
- 23 Mardi.
- 24 Mercredi.
- 25 Jeudi.
- 26 Vendredi.
- 27 Samedi.
- 28 DIMANCHE.
- 29 Lundi.
- 30 Mardi.

Octobre.

- 1 Mercredi.—*Second incendie du Séminaire, 1705.*
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.
- 6 Lundi.
- 7 Mardi.
- 8 Mercredi.
- 9 Jeudi.—*Ouverture du Petit Séminaire, 1668.*
- 10 Vendredi.
- 11 Samedi.
- 12 DIMANCHE.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.
- 15 Mercredi.
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.
- 21 Mardi.
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.
- 25 Samedi.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.
- 29 Mercredi.
- 30 Jeudi.
- 31 Vendredi.—*Jeûne.*

Novembre.

- 1 Samedi.—TOUSSAINT.—Fête d'obligation.
- 2 DIMANCHE.
- 3 Lundi.—Commemoration des Morts.
- 4 Mardi.
- 5 Mercredi.
- 6 Jeudi.
- 7 Vendredi.
- 8 Samedi.
- 9 DIMANCHE.
- 10 Lundi.
- 11 Mardi.
- 12 Mercredi.
- 13 Jeudi.
- 14 Vendredi.
- 15 Samedi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
- 16 DIMANCHE.
- 17 Lundi.
- 18 Mardi.
- 19 Mercredi.
- 20 Jeudi.
- 21 Vendredi.
- 22 Samedi.
- 23 DIMANCHE.
- 24 Lundi.
- 25 Mardi.
- 26 Mercredi.
- 27 Jeudi.
- 28 Vendredi.
- 29 Samedi.
- 30 DIMANCHE.—I de l'Avent.

Décembre.

- 1 Lundi.
- 2 Mardi.
- 3 Mercredi.—Jeûne.
- 4 Jeudi.
- 5 Vendredi.—Jeûne.
- 6 Samedi.
- 7 DIMANCHE.
- 8 Lundi.—IMMACULÉE CONCEPTION.—Fête de l'Université.—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr. de Laval, 1658.
- 9 Mardi.
- 10 Mercredi.—Jeûne.
- 11 Jeudi.
- 12 Vendredi.—Jeûne.
- 13 Samedi.
- 14 DIMANCHE.
- 15 Lundi.
- 16 Mardi.
- 17 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 18 Jeudi.
- 19 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 20 Samedi.—Quatre-Temps.—Examens dans toutes les facultés.
- 21 DIMANCHE.
- 22 Lundi.
- 23 Mardi.
- 24 Mercredi.—Jeûne.
- 25 Jeudi.—NOËL.
- 26 Vendredi.—Vacances de Noël.
- 27 Samedi.
- 28 DIMANCHE.
- 29 Lundi.—Fête patronale du Recteur.
- 30 Mardi.
- 31 Mercredi.

1874.

Janvier.

1 Jeudi.—CINCONCISOR.—Fête d'obligation.
 2 Vendredi.
 3 Samedi.
 4 DIMANCHE.
 5 Lundi.
 6 Mardi.—ÉPIPHANIE.—Fête d'obligation.
 7 Mercredi.—*Entrée des pensionnaires.*
 8 Jeudi.—*Commencement du second terme.*
 9 Vendredi.
 10 Samedi.
 11 DIMANCHE.
 12 Lundi.
 13 Mardi.
 14 Mercredi.
 15 Jeudi.
 16 Vendredi.
 17 Samedi.
 18 DIMANCHE.
 19 Lundi.
 20 Mardi.
 21 Mercredi.
 22 Jeudi.
 23 Vendredi.
 24 Samedi.
 25 DIMANCHE.
 26 Lundi.
 27 Mardi.
 28 Mercredi.
 29 Jeudi.—St. François de Sales.
 30 Vendredi.
 31 Samedi.

Février.

1 DIMANCHE.
 2 Lundi.
 3 Mardi.
 4 Mercredi.
 5 Jeudi.
 6 Vendredi.
 7 Samedi.
 8 DIMANCHE.
 9 Lundi.
 10 Mardi.
 11 Mercredi.
 12 Jeudi.
 13 Vendredi.
 14 Samedi.
 15 DIMANCHE.
 16 Lundi.
 17 Mardi.
 18 Mercredi.—LES CENDRES.
 19 Jeudi.
 20 Vendredi.
 21 Samedi.
 22 DIMANCHE.
 23 Lundi.
 24 Mardi.
 25 Mercredi.—Quatre-Temps.
 26 Jeudi.
 27 Vendredi.—Quatre-Temps.
 28 Samedi.—Quatre-Temps.

Mars.

- 1 DIMANCHE.
- 2 Lundi.
- 3 Mardi.
- 4 Mercredi.
- 5 Jeudi.
- 6 Vendredi.
- 7 Samedi.
- 8 DIMANCHE.
- 9 Lundi.
- 10 Mardi.
- 11 Mercredi.
- 12 Jeudi.
- 13 Vendredi.
- 14 Samedi.
- 15 DIMANCHE.
- 16 Lundi.
- 17 Mardi.
- 18 Mercredi.
- 19 Jeudi.—*Consécration de Mgr. Taschereau, Visiteur de l'Unité.*
- 20 Vendredi.
- 21 Samedi.
- 22 DIMANCHE.
- 23 Lundi.
- 24 Mardi.
- 25 Mercredi.—*ANNONCIATION.—Fête d'obligation.—Incendie du Grand Séminaire, 1865.*
- 26 Jeudi.—*Mandement de Mgr. de Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec, 1663.*
- 27 Vendredi.
- 28 Samedi.
- 29 DIMANCHE.
- 30 Lundi.—*Examen.*
- 31 Mardi.

Avril.

- 1 Mercredi.
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.—*PAQUES.*
- 6 Lundi.—*Vacances de Pâques.*
- 7 Mardi.
- 8 Mercredi.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.—*Emplacement du Séminaire acheté, 1666.*
- 11 Samedi.
- 12 DIMANCHE.—*Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1680.—Découverte de l'Amérique par Colomb, 1492.*
- 13 Lundi.—*Reprise des pensionnaires.*
- 14 Mardi.—*Commencement du troisième terme.*
- 15 Mercredi.
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.—*SAINTE-FAMILLE.*
- 20 Lundi.
- 21 Mardi.
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.
- 25 Samedi.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.
- 29 Mercredi.
- 30 Jeudi.—*Naissance de Mgr. de Laval, 1622.*

30 Lundi.—Ezomene.
31 Mardi.

Mai.

1 Vendredi.
2 Samedi.
3 DIMANCHE.
4 Lundi.
5 Mardi.—Mort de M. L.-J. Casault, premier recteur de l'Université, 1862.
6 Mercredi.—Mort de Mgr. de Laval, 1708.
7 Jeudi.
8 Vendredi.
9 Samedi.
10 DIMANCHE.
11 Lundi.
12 Mardi.
13 Mercredi.
14 Jeudi.—ASCENSION.—Fête d'obligation.
15 Vendredi.
16 Samedi.
17 DIMANCHE.
18 Lundi.
19 Mardi.
20 Mercredi.
21 Jeudi.
22 Vendredi.
23 Samedi.—Jeûne.
24 DIMANCHE.—PENTECÔTE.—Naissance de la Reine, 1819.
25 Lundi.
26 Mardi.
27 Mercredi.—Quatre-Temps.
28 Jeudi.
29 Vendredi.—Quatre-Temps.
30 Samedi.—Quatre-Temps.
31 DIMANCHE.—SAINT-JÉRÔME.

Juin.

1 Lundi.
2 Mardi.
3 Mercredi.
4 Jeudi.—FÊTE-DIEU.—Fête d'obligation.
5 Vendredi.
6 Samedi.
7 DIMANCHE.
8 Lundi.
9 Mardi.
10 Mercredi.
11 Jeudi.
12 Vendredi.
13 Samedi.
14 DIMANCHE.
15 Lundi.
16 Mardi.—Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, 1659.
17 Mercredi.—Election de Pie IX, 1846.
18 Jeudi.
19 Vendredi.
20 Samedi.—Victoire, reine d'Angleterre, 1837.
21 DIMANCHE.—Couronnement de Pie IX, 1846.
22 Lundi.
23 Mardi.
24 Mercredi.—St. Jean-Baptiste.
25 Jeudi.—Première messe à Québec, 1615.
26 Vendredi.
27 Samedi.—Jeûne.
28 DIMANCHE.—Couronnement de la Reine, 1837.
29 Lundi.—SS. PIERRE ET PAUL.
30 Mardi.

Juillet.

1 Mercredi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.

2 Jeudi.

3 Vendredi.—ChAMPLAIN fondé Québec, 1608.

4 Samedi.

5 DIMANCHE.

6 Lundi.

7 Mardi.

8 Mercredi.

9 Jeudi.

10 Vendredi.

11 Samedi.

12 DIMANCHE.—DÉDICACE.

13 Lundi.

14 Mardi.

15 Mercredi.

16 Jeudi.

17 Vendredi.

18 Samedi.

19 DIMANCHE.

20 Lundi.

21 Mardi.

22 Mercredi.

23 Jeudi.

24 Vendredi.

25 Samedi.

26 DIMANCHE.

27 Lundi.

28 Mardi.

29 Mercredi.

30 Jeudi.

31 Vendredi.

N. B.—La rentrée des facultés aura lieu mercredi, le 9 septembre 1874. Les pensionnaires doivent rentrer la veille. Un examen pour l'inscription et le Baccalauréat de Arts, se fera à la fin d'août.

Les cours ont lieu les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr. de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire des acers ou de la translation et la fête patronale du Vicaire de l'Université, et la fête de saint Jean-Baptiste.

Août.

1 Samedi.

2 DIMANCHE.

3 Lundi.

4 Mardi.

5 Mercredi.

6 Jeudi.

7 Vendredi.

8 Samedi.

9 DIMANCHE.

10 Lundi.

11 Mardi.—Fête patronale de Mgr. l'Archevêque, Visiteur de [l'Université.

12 Mercredi.

13 Jeudi.

14 Vendredi.

15 Samedi.

16 DIMANCHE.—Solemnité de l'Assomption.

17 Lundi.

18 Mardi.

19 Mercredi.

20 Jeudi.

21 Vendredi.

22 Samedi.—Visite de S. A. R. le Prince de Galles à l'Université [Laval, 1860.

23 DIMANCHE.

24 Lundi.

25 Mardi.

26 Mercredi.

27 Jeudi.

28 Vendredi.

29 Samedi.

30 DIMANCHE.

31 Lundi.

ANNÉE 1873-74.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

VISITEUR.

SACRÉ MGR. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

RECTEUR.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Supérieur du Séminaire de Québec.

MEMBRES DU CONSEIL.

M. LOUIS BEAUDET, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. OVIDE BRUNET, Professeur à la Faculté des Arts.

L'Honorable NAPOLEON CASAULT, Professeur à la Faculté de Droit.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

M. ADOLPHE-I.-I. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. CYRILLE-E. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. VICTOR-P. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS-NAPOLEON MAINGUI, Directeur du Séminaire.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.

M. BENJAMIN PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. PIERRE ROUSSEL, Directeur du Séminaire.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté de Droit.

—
SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

M. PIERRE ROUSSEL.

—
BIBLIOTHÉCAIRE.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

—
DOYEN.

M. BENJAMIN PAQUET.

—
SECRETAIRE.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET.

—
PROFESSEURS.

- M. BENJAMIN PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.
- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Écriture Sainte.
- M. PIERRE ROUSSEL, *Professeur titulaire*, Bachelier ès Arts ; Professeur de Théologie morale.
-

FACULTÉ DE DROIT.

—
DOYEN.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER.

—
SECRÉTAIRE.

LUCIEN TURCOTTE, Écuyer.

—
PROFESSEURS.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, *Professeur titulaire*,
Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Profes-
seur de Procédure civile—Résidence, 42 rue Saint-Louis,
Haute-Ville.

L'Honorable NAPOLEON CASAULT, *Professeur titulaire*, Doc-
teur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur
de Droit commercial et de Droit maritime.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Écuyer,
Professeur titulaire, Licencié en Droit ; Professeur de
Droit civil et de Droit administratif—Résidence, 3 rue
du Parloir, Haute-Ville.

JAMES-GEORGE COLSTON, Écuyer, *Professeur titulaire*, Doc-
teur en Droit ; Professeur de Droit criminel—Résidence,
7 rue Sainte-Famille, Haute-Ville.

LUCIEN TURCOTTE, Écuyer, *Professeur titulaire*, Licencié en
Droit ; Professeur de Droit romain—Résidence, 92 rue
Saint-Jean, Faubourg Saint-Jean.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, *Professeur honoraire*, Docteur
en Droit de la Faculté de Paris ; ancien Professeur de
Droit romain à l'Université Laval.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

—
DOYEN.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Ecuyer.

—
SECRÉTAIRE.

L.-J.-ALFRED SIMARD, Ecuyer.

—
PROFESSEURS.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts et Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 27 rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la Société d'Anthropologie de Paris, Membre honoraire de la Société d'Emulation de Louvain ; Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire, et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine—Résidence, 4 rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

ALFRED JACKSON, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie, de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu, et de la Clinique des accouchements à l'Hôpital de la Marine—Résidence, 13 petite rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 13 rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.

FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine et Maître ès Arts, Membre correspondant de la Société Médicale de Louvain ; Professeur de Médecine Légale, de Toxicologie, d'Hygiène, d'Histologie, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 11 rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Physiologie—Résidence, Ottawa.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie générale, du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire, et chargé du cours de Physiologie—Résidence, 18 rue Saint-Louis, Haute-Ville.

CHARLES VERGE, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique générale—Résidence, 58 rue des Fossés, Faubourg Saint-Roch.

LAURENT CATÉLLIER, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique et de Médecine opératoire pratique—Résidence, Hôpital de la Marine.

M.
M.
M.
M.
M.
M.
M.
M.
M.

FRA

FACULTÉ DES ARTS.

—
DOYEN.

M. M.-E. MÉTHOT.

—
SECRÉTAIRE.

M. LOUIS BEAUDET.

—
PROFESSEURS.

- M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Physique.
- M. OVIDE BRUNET, *Professeur titulaire*, Membre de l'Académie des Sciences de Philadelphie, de la Société Philosophique de la même ville, etc. ; Professeur de Botanique.
- M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature française.
- M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature latine.
- M. LOUIS BEAUDET, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque.
- FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, *Ecuyer, Professeur agrégé*, Maître ès Arts et Docteur en Médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes ; Professeur de Chimie générale et de Chimie appliquée à l'industrie, à la métallurgie et à l'agriculture.
- M. OCTAVE AUDET, *Professeur agrégé*, Maître ès Arts ; Professeur d'Architecture.
- M. BENJAMIN PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Droit naturel.

- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique en rapport avec les personnes du monde.
- LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur de Zoologie et d'Anatomie et de Physiologie comparées.
- CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Licencié en Droit ; Professeur d'Economie politique.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. LOUIS GAUTHIER, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Statistiques et de Géographie.
- LUCIEN TURCOTTE, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Licencié en Droit ; Professeur d'Histoire de la civilisation.
- M. ADRIEN PAPINEAU, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Licencié en Théologie ; Professeur de Philosophie morale et intellectuelle.
- M. CLOVIS LAFLAMME, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Minéralogie et de Géologie.
- M. EDMOND MARCOUX, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Bachelier en Théologie ; Professeur de Mathématiques.
- M. THOMAS-STERRY HUNT, *Professeur honoraire*, Docteur ès Sciences, Membre de la Société royale de Londres, de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, de l'Imp. Acad. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ; ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

Curateur du Musée Zoologique.

M. F.-X. BÉLANGER.

Elèves et Etudiants durant l'année 1872-1873.

1^o FACULTÉ DE THÉOLOGIE. *

- MM. Eric Audette, *Québec.*
 James Ballantyne, S. B., *Québec.*
 François-Henri Belanger, *Québec.*
 F.-X. Bellay, *Québec.*
 Anastase Bernard, A. B., *Québec.*
 Napoléon Bernier, L. B., *Québec.*
 Thomas Bérubé, A. B., T. L. *Rimouski.*
 Adalbert Blanchet, *Québec.*
 Edouard Boily, *Québec.*
 Charles Bourque, A. B., *Québec.*
 Francis Broussard, *Arichat.*
 Peter Brown, *Kingston.*
 Richard-Alexander Brown, *Savannah, Ga.*
 Edouard Carrier, *Québec.*
 René Casgrain, L. L. B., T. B., *Québec.*
 François Cinq-Mars, S. B., *Québec.*
 Alphonse d'Auteuil, *Québec.*
 Théophile Delagrave, L. B., *Québec.*
 Benjamin Demers, A. B., T. B., *Québec.*
 Charles Dessaint, *Québec.*
 Joseph Dumas, S. B., *Québec.*
 Pierre Forgeron, *Arichat.*
 Cléophas Gagnon, L. B., *Québec.*
 Jacques Gauthier, *Québec.*
 Félix Gendron, L. B., *Québec.*
 Apollinaire Gingras, L. B., *Québec.*
 Ovide Gouin, *Québec.*
 Théophile Gonthier, L. B., *Québec.*
 Victor Huard, A. B., *Québec.*
 Thomas-michel Labrecque, A. B., *Québec.*
 Desire Jobin, *Rimouski.*
 Joseph-F. X. Lavoie, *Québec.*
 Honoré Leclerc, T. B., *Québec.*
 Lionel Lindsay, S. B., *Québec.*
 Edmond Marcoux, A. B., T. B., *Québec.*
 Cyrille-Alfred Marois, A. B., T. B., *Québec.*
 Lactance Mayrand, *Québec.*
 A. McGivray, *Arichat.*
 Daniel McIntosh, T. B., *Arichat.*
 Martin McPherson, *Arichat.*
 William McPherson, *Arichat.*
 Ernest Nadeau, A. B., *Québec.*
 Onesime Naud, *Québec.*
 Jules Pâquet, *Québec.*
 Narcisse-V. Parant, L. B., *Québec.*
 Edouard Parent, *Québec.*

* Les noms de lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent les diocèses.

MM. Louis Quiézel, *Québec.*
 Anselme Rhéaume, A. B., T. B., *Québec.*
 Thomas-Grégoire Rouleau, *Québec.*
 Joseph-Edouard Roy, *Québec.*
 Pierre Ruel, S. B., *Québec.*
 Mathew Sullivan, *Arichat.*
 Henri Tétu, L. B., T. B., *Québec.*
 M. Trudelle, *Rimouski.*

2° FACULTÉ DE DROIT.

Louis-Napoléon Asselin, A. B., *Saint-François, I. O.*
 Joseph Allair, *Québec.*
 Lawrence-John Cannon, L. B., *Québec.*
 Jean-Baptiste-Honoré Chouinard, L. B., LL. B., *Québec.*
 Edmond-Charles Duchesnay, S. B., *Sainte-Marie, Beauce.*
 Taschereau Fortier, LL. B., *Sainte-Marie, Beauce.*
 Onésiphore Labrie, *Saint-Charles.*
 Jules Lemoine, *Québec.*
 Henri-Sébastien O'Connor, *Québec.*
 Edouard Philbert, *Québec.*
 Narcisse Proulx, L. B., LL. B., *Montmagny.*
 Eugène-Olivier Rouillard, *Québec.*

Charles-Joseph-Réal Barthe, *Québec.*
 David-Rouleau Barry, *Escoumins.*
 Edouard Bégin, LL. B., *Rivière-Ouelle.*
 Albert Bender, *Montmagny.*
 Jean-Charles Chapais, *Saint-Denis.*
 François-George-William Chapman, *Saint-François, Beauce.*
 William-Henri-Chaussegros De Léry, *Québec.*
 Didace Dionne, *Sainte-Anne Lapocatière.*
 Edmond-James Flynn, LL. L., *Perce.*
 Louis-Solyme Forgues, *Saint-Michel.*
 Tancrede Groudin, LL. B., *Québec.*
 Charles Langelier, *Sainte-Rosalie.*
 Wenceslas-Vildebou LaRue, *Saint-Pierre, Rivière du Sud.*
 Pierre-Arthur Legaré, *Québec.*
 Stephen-Alexander Mackay, *Saint-Eustache.*
 Isidore-Michel Marquis, *Saint-André.*
 Joseph-Adolphe Martin, *Rimouski.*
 Edward-Graham Meredith, *Québec.*
 John-Cannon Murray, *Québec.*
 Thomas-Thaddée Nesbitt, LL. B., *Québec.*
 Amédée Robitaille, *Québec.*
 Louis-Philippe Sirois, *Cap Saint-Ignace.*
 Ernest Smith, *Québec.*
 Jules-Zéphirin Tessier, *Québec.*
 Robert-St.-Barbe Young, *Montréal.*

3^e FACULTÉ DE MÉDECINE.

- MM. Charles-Nérée Beauchemin, A. B., M. B., *Yamachiche*.
 Eusèbe Beaudry, M. B., *Pointe-aux-Trembles*.
 Philéas-Joseph Boulet, A. B., M. B., *Québec*.
 Auguste Bourbonnais, A. B., *Sainte-Thérèse*.
 François-Hercule-Cléophas Choquette, M. B., *Belœil*.
 Charles-Herménégilde-Alphonse Clément, L. B., M. B., *Eboulements*.
 Ernest Delisle, L. B., M. D., *Pointe-aux-Trembles*.
 Narcisse-Arthur Desjardins, S. B., M. B., *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Louis-Eizéar-Odilon Desjardins, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Narcisse-Eutrope Dionne, S. B., M. B., *Saint-Denis*.
 Joseph-Phidime Giguère, A. B., M. B., *Québec*.
 Zéphirin Gravel, M. D., *Saint-Martin, Île Jésus*.
 Honoré Labrègue, M. B., *Saint-Laurent, I. O.*
 Thomas Laliberté, *Saint-Valier*.
 Flavien-Charles-Tancrède Lamoureux, *L'Assomption*.
 Swibert Larue, *Saint-Charles*.
 André-David Lepage, *Rimouski*.
 Alfred Paquin, *Portneuf*.
 Josué-Nicholas Pinault, M. B., *Rimouski*.
 Samuel Pouliot, M. B., *Saint-Laurent, I. O.*
 Théodore-Alexandre Talbot, M. B., *Lévis*.
 George-Philibert Tanguay, *Saint-Gervais*.
 Thomas Tremblay, M. B., *Saint-Roch des Aulnets*.
- Joseph-Robert Alexander, *Nicolet*.
 Richard-Philip Alley, M. B., *Québec*.
 Louis-Narcisse Amiot, *Québec*.
 Pierre-Marie Annet, *Québec*.
 * Achille-Chenest Beaubien, *Cap Saint-Ignace*.
 Louis-Ignace-Wenceslas Bilodeau, M. B., *Beaumont*.
 George Bolduc, *Saint-Joachim*.
 Edmond Brun, M. B., *Saint-Charles de Richelieu*.
 Louis-Frémont Burroughs, *Québec*.
 Charles-Arthur Casgrain, *Rivière-Ouelle*.
 Philippe Charest, M. B., *Beauport*.
 Charles-Horace Miville-Déchène, *Saint-Roch des Aulnets*.
 Hugues-Evariste Desrosiers, *Saint-Marcel*.
 Alfred Dion, *Québec*.
 Louis-Joseph-Amable Dostaler, *Berthier, en haut*.
 Cyrille Esnouf, *Beaumont*.
 Michel Fiset, M. D., *Ancienne-Lorelle*.
 Cyrille Fortier, *Saint-Gervais*.
 Marie-Richard-A.-Tancrède Fortier, M. B., *Sainte-Marie, Beauce*.
 Louis-Napoléon Fortin, M. B., *Cap Saint-Ignace*.
 Jules-Nelson Fraser, *Cap Saint-Ignace*.
 Joseph-George Fréchette, *Saint-Nicholas*.

* Décédé dans le cours de l'année.

- MM. Louis Gauvreau, M. D., Québec.
 Léandre Hamelin, *Saint-Barthélemi*.
 William Home, *Montréal*.
 Edmond Labrie, *Saint-Charles*.
 Gabriel Lachance, *Saint-Jean, I. O.*
 Jean-François-Régis Latraverse, *Sorel*.
 Pierre-Joseph-Odilon Lauriault, M. B., *Saint-Antoine de Tilly*.
 Joseph-François-Xavier Lavoie, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Pierre-Edouard Lemieux, *Saint-Romuald*.
 John-Maximilien Mackay, *Saint-Eustache*.
 William Maguire, M. L., *Québec*.
 Gédéon Manseau, *Baie du Feuvre*.
 Joseph-Côme Maranda, *Saint-Simon, Dist. de St. Hyacinthe*.
 Jean-Baptiste Martel, *Québec*.
 Charles-Magloire-Omer Martineau, *Québec*.
 Onésime Mazurette, M. B., *Nicolet*.
 Joseph-Hubert-Ambroise Matte, *Somerset*.
 George-Daniel McGauran, *Québec*.
 Louis-Ephrem Olivier, M. B., *Saint-Nicholas*.
 Joseph-Arthur Pidgeon, *Québec*.
 Napoléon-Edouard Proulx, *Nicolet*.
 Auguste Ross, M. B., *Cacouna*.
 Damase Rossignol, M. B., *Saint-Denis*.
 Eugène Rouleau, *Saint-Grégoire*.
 Louis-Joseph Roy, *Québec*.
 Joseph-Edouard Scallon, M. B., *Joliette*.
 Térance-George Sheridan, *Québec*.
 Arthur-L. Smith, *Ottawa*.
 Arthur Tessier, *Québec*.
 Napoléon Théoret, *Saint-Raphaël, Ile Bizard*.
 Ovide-Amédée-Arthur Tousignant, M. B., *Saint-Pierre-les-Becquets*.
 Edwin Turcot, M. B., *Québec*.
 Joseph-Eugène Turcot, M. B., *Saint-Hyacinthe*.
 Charles-John-James Valentine, *Les Trois-Rivières*.
 Thomas-Arthur Vallée, M. D., *Québec*.
 Victor-John-Azildas Venner, *Québec*.
 George-Daniel-Barthélemi Watters, *Saint-Augustin*.

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

- Robert Colston, *Québec*.
 Siméon Marmette, *Québec*.
 Archibald-W. Moffat, *Québec*.
 Edouard-Arthur Poitevin, *Québec*.
 François Rinfret, *Québec*.
 Jean-Baptiste Savard, *Québec*.

4^e FACULTÉ DES ARTS.

- MM. Panet Angers, *Québec*.
 Alphonse Beaudet, S. B., *Lotbinière*.
 François-Xavier Bélanger, *Pointe-aux-Trembles*.
 Antoine Belleau, *Québec*.
 Arthur Belleau, A. B., *Saint-Michel*.
 Jean-Baptiste Bérubé, S. B., *Saint-Arsène*.
 George Boulé, *Saint-Evariste*.
 * Ernest Bourget, *Saint-Joseph de Lévis*.
 Delphis Brochu, A. B., *Saint-Lazare*.
 Arthur Caron, *Québec*.
 Jean Chaisson, *Tignish (Prince-Edouard)*.
 John Cicolari, *Kingston*.
 Médéric Constantin, *Saint-Augustin*.
 Ferdinand Corrivault, *Saint-Joseph de Lévis*.
 Joseph Côté, *Québec*.
 Joseph Couture, *Saint-Charles*.
 Alfred De Lachevrotière, *Lotbinière*.
 Louis Dugal, *Rivière-du-Loup*.
 Charles Fitz-Patrick, A. B., *Québec*.
 Joseph Frenette, *Québec*.
 Achille Gauvreau, *Québec*.
 Louis Guérin, *Saint-Joachim*.
 Eloi Laliberté, *Lotbinière*.
 Edouard Lamontagne, S. B., *Sainte-Hénédiène*.
 Charles Lespérance, S. B., *Québec*.
 Olivier Mathieu, *Québec*.
 Napoléon Matte, *Somerset*.
 l'rosper Meunier, *Saint-Augustin*.
 Elzéar Moisan, *Québec*.
 Ernest Myrand, *Québec*.
 John O'Donnell, *Québec*.
 Arthur Olivier, *Les Trois-Rivières*.
 Edouard Pagé, *Bécancour*.
 Alfred Pouliot, *Saint-Lazare*.
 Placide Roy, A. B., *Saint-Anselme*.
 Adjudor Samson, *Notre-Dame de Lévis*.
 Hypolite Sirois, *Cap Saint-Ignace*.
 Lawrence Stafford, *Québec*.
 George-Bernard Tanguay, *Québec*.
 Onésime Tremblay, *Baie Saint-Paul*.
- Joseph-Robert Alexander, *Nicolet*.
 Louis-Joseph Amiot, *Québec*.
 Pierre-Marie Annet, *Québec*.
 Octave-Vincelotte Beaubien, *Saint-Thomas*.
 Wenceslas Bilodeau, M. B., *Beaumont*.
 Auguste Bourbonnais, A. B., *Sainte-Thérèse*.
 Edmond Brun, M. B., *Saint-Charles de Richelieu*.
 Louis Burroughs, *Québec*.

* Décédé dans le courant de l'année.

- MM. Charles-Arthur Casgrain, *Rivière-Ouelle*.
 Thomas-Chase Casgrain, *Windsor*.
 Robert Colston, *Québec*.
 Charles-Miville Déchène, *Saint-Roch des Aulnets*.
 Narcisse-Arthur Desjardins, S. B., M. B., *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Odilon Desjardins, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Hugues-Evariste Desrosiers, *Saint-Marcel*.
 Alfred Dion, *Québec*.
 Louis-Amable Dostaler, *Berthier, en haut*.
 Cyrille Esnouf, *Beaumont*.
 Cyrille Fortier, *Saint-Gervais*.
 Joseph-George Fréchette, *Saint-Nicholas*.
 Alphonse Gourdeau, *Québec*.
 George-Stanislas Grégoire, *Lévis*.
 Léandre Hamelin, *Saint-Barthélemi*.
 Patrick-George Jennings, *Québec*.
 Edmond Labrie, *Saint-Charles*.
 Gabriel Lachance, *Saint-Jean, I. O.*
 Thomas Laliberté, *Saint-Valier*.
 Flavien-Charles Lamoureux, *L'Assomption*.
 Swibert Larue, *Saint-Charles*.
 Jean-François Latraverse, *Sorel*.
 Joseph Lavoie, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 André-David Lepage, *Rimouski*.
 Gédéon Manseau, *Baie du Febvre*.
 Joseph-Côme Maranda, *Saint-Simon (St. Hyacinthe)*.
 Télésphère Marcoux, *Beauport*.
 Siméon Marmette, *Québec*.
 Thomas Michaud, *Kamouraska*.
 Archibald-William Moffatt, *Québec*.
 Alfred Paquin, *Portneuf*.
 Joseph-Arthur Pidgeon, *Québec*.
 Napoléon-Edouard Proulx, *Nicolet*.
 Edouard-Arthur Poitevin, *Québec*.
 François Rinfret, *Québec*.
 Eugène Rouleau, *Saint-Grégoire*.
 Louis-Joseph Roy, *Québec*.
 Jean-Baptiste Savard, *Québec*.
 Joseph-Edouard Scallon, M. B., *Joliette*.
 Terence-George Sheridan, *Québec*.
 Arthur-L. Smith, *Ottawa*.
 Joseph-Clément Sylvain, *Québec*.
 George-Philibert Tanguay, *Saint-Gervais*.
 Arthur Tessier, *Québec*.
 Auguste Tessier, *Québec*.
 Napoléon Théoret, *Saint-Raphaël, Ile Bizard*.
 Joseph-Eugène Turcot, M. B., *Saint-Hyacinthe*.
 Charles-John-J. Valentine, *Les Trois-Rivières*.
 Arthur Vincelette, *Beauport*.

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À JUILLET 1873.

BACHELIERS.

1^o BACHELIERS ÈS SCIENCES. *

- 1856— MM. Jean Delège.
Hammond Gowen.
- 1859— Hubert Beaudet.
Charles-A. Delège.
Narcisse Fortier.
François Gagné.
- 1861— Auguste Laverdière.
Hilaire Marceau.
Raphaël Danis.
- 1862— Honoré Constantin.
O.-C. Godin.
- 1863— Wilbrod Couture.
Louis-David Larose.
Conrad Gill.
- 1864— Zéphirin Lorrain.
- 1865— Pierre Boily.
Paul Larocque.
Antoine Ouellet.
- 1866— Ernest Audette.
Elzéar Couture.
Philéas Lessart.
Herménégilde Dubé.
J.-O. Dubois.
- 1867— Arthur Duval.
Etienne Grondin.
William Sheehy.
François Cinq-Mars.
Joseph Marquis.
- 1868— Réal Guénard.
Nazaire Pâquet.
- 1869— Zoël Lambert.
- 1870— Eutrope Dionne.
James Ballantyne.
Joseph Dumas.
Louis Hébert.
Zéphirin Caron.
Pierre Genest.
Honoré Julien.
Napoléon Lemoine.

* Pour être BACHELIER ÈS SCIENCES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des Sciences, et au moins le tiers à celui des Lettres.

- 1871— MM. Avila Cherrier.
 Arthur Desjardins.
 Charles-Phil. Richard.
 Lionel Lindsay.
 Frédéric Thétreault.
 Pierre Ruel.
 Arsène Picher.
 Arthur St. Louis.
 Ferdinand Gauvreau.
 Raymond Caisse.
- 1872—
 Antoine Lamy.
 Ernest Duguay.
 Philippe-Joseph Brady.
 Edmond Duchesnay.
- 1873—
 Edouard Lamontagne, (Qué.)
 Alphonse Beaudet (Qué.)
 Gabriel Cloutier (S. A.)
 Jean-Baptiste Bérubé (Qué.)
 Charles Lespérance (Qué.)
 Joseph Bouliane (S. A.)
 Joseph Drapeau (S. A.)
 Jean Pelletier (S. A.)

2^e BACHELIERS ÈS LETTRES. *

- 1856— MM. Richard Alleyn.
 Charles Dallaire.
 Isaïe Jodoin.
- 1857—
 Joseph Nadeau.
- 1859—
 Mathias Huot.
- 1861—
 Pierre Mackay.
 Marcel Chabot.
 Patrick Doherty.
 Napoléon Laliberté.
 Henri-Thomas Taschereau.
- 1864—
 Henri Pâquet.
- 1865—
 Théodore Jobin.
- 1866—
 Crawford Lindsay.
 Philippe Sylvain.
- 1867—
 Henri Delagrave.
- 1868—
 Isidore-Noël Belleau.
 Basile Desrochers.
 Anselme Déziel.
 Edouard Labrecque.
 Alyre Collet.
 Charles Darveau.
- 1869—
 Henri Têtu,
 Apollinaire Gingras.
 Narcisse Proulx.

* Pour être BACHELIER ÈS LETTRES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des Lettres, et au moins le tiers à l'examen des Sciences.

- 1869— MM. Onésiphore Turgeon.
Théodule Delagrave.
Adjutor Turcotte.
Frédéric Gauthier.
- 1870— Jean-Baptiste-Honoré Chouinard.
Charles Clément.
Ernest Delisle.
Félix Gendron.
- 1871— Louis Asselin.
Théophile Gonthier.
Adalbert Blanchet.
Cléophas Gagnon.
Antoine Gobeil.
Lawrence Cannon.
- 1872— Narcisse Parant.
Napoléon Bernier.
Peter O'Leary.

3^e BACHELIERS ÈS ARTS. *

- 1854— MM. Benjamin Pâquet.
Pierre Roussel.
- 1855— Thomas-Aimé Chandonnet.
John O'Brien.
- 1856— Pierre Audet.
George Dormer.
Honoré Lecours.
Jean Matte.
Côme Morisset.
Hugh-Gates Murray.
- 1857— Napoléon Maingui.
George Desbarats.
- 1858— Gaspard Bourdages.
Régis Gosselin.
Charles-Narcisse Hamel.
Charles Lindsay.
Eugène Renault.
Charles-François-Stanislas Langelier.
Basile Routhier.
- 1859— Laurent Catellier.
Louis-Honoré Pâquet.
Alexis Pelletier.
Antonin Nantel.
- 1860— Napoléon Cinq-Mars.
- 1861— François Thérien.
- 1862— Louis-Nazaire Bégin. (avec prix du P. de Galles).
- 1863— Auguste Gosselin. (avec prix du P. de Galles).
Cyrias Pelletier.
- 1864— François Audet.
Joseph Bédard.

* Pour être BACHELIER ÈS ARTS, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués, tant à l'examen des *Lettres* qu'à celui des *Sciences*.

- 1864— MM. Louis Gauthier.
 1865— Joseph-Eudore Cauchon,
 Louis Langis, (avec prix du P. de Galles).
 Léon Vidal.
 James-George Colston.
 Joseph-Herménégilde Lecourt.
 1866— George Côté.
 François-Xavier Gosselin.
 Philippe Landry.
 Adrien Papineau, (avec prix du P. de Galles).
 Louis Sanfaçon.
 Félix Kavanagh.
 Ed. Leclerc.
 1868— Nizéar Bellemare.
 Edouard Ling.
 Joseph Dumont.
 Clovis Laflamme.
 Malcolm Guay.
 Philéas Fortier.
 1869— Charles Bourque.
 Edmond Marcoux.
 1870— Benjamin Demers, (avec prix du P. de Galles).
 Cyrille-Alfred Marois.
 Phidime Giguère.
 John O'Farrell.
 Anastase Bernard.
 Thomas Bérubé.
 Nérée Beauchemin.
 1871— Alphonse Pouliot, (avec prix du P. de Galles).
 Anselme Rhéaume.
 Salluste Duval.
 Philéas Boulet.
 1872— Ernest Nadeau.
 Victor Huard.
 Auguste Bourbonnais.
 Thomas-Michel Labrecque.
 1873— Lindor Ethier, (Nic.) (avec prix du P. de Galles).
 Placide Roy (Qué.)
 Médéric Roy (Nic.)
 Téléphore Lafèche (Nic.)
 Delphis Brochu (Qué.)
 Arthur Belleau (Qué.)
 Charles FitzPatrick (Qué.)
 Jean Gosselin (S. A.)

4° BACHELIERS EN MÉDECINE. *

- 1857— MM. Magloire Turcot.
 B. Goulet.
 1858— Romuald Gariépy.

* Pour être BACHELIER EN MÉDECINE, il faut avoir subi avec succès le premier examen de la Licence en Médecine, ou avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant les neuf premiers termes.

- 1858— MM. Elzéar Desjardins.
John Fitzpatrick.
- 1859— Louis-J.-Alfred Simard.
- 1860— Alfred Lachaine.
- 1861— Apollinaire-E. Grenier.
- 1862— Laurent-Catellier.
Charles-Antoine Delâge.
Napoléon Dion.
Charles Verge.
- 1863— Ulric Arcand.
- 1864— Olivier-Alphonse Hébert.
- 1865— Conrad Gill.
Edmond Héroux.
Charles Lesage.
- 1866— W.-Solfrid Lârué.
Henri-Josué Martin.
- 1867— Jean-Baptiste Bolduc.
Romuald Fiset.
Paul-Etienne Grandbois.
Jules Guernon-Lussier.
George Matte.
Albert Phillon.
- 1868— L.-J.-Lactance Archambault.
Louis-Elie Beauchamp.
Charles Gingras.
- 1869— Ferdinand Doherty.
Gustave Turcotte.
Pierre-Achille-Anaclet Collet.
Michael Coote.
- 1870— Wilbrod Mayrand.
Malcolm Guay.
Basile Desrochers.
Benjamin Blouin.
Emile Dubé.
- 1871— Adolphe Lemire.
Evans Rochette.
Cyrille-Emile Vaillancourt.
Ernest Delisle.
Zéphirin Gravel.
Michel Fiset.
Arthur Vallée.
- 1872— Louis Gauvreau.
Narcisse-Eutrope Dionne.
Moïse Rheault.
Joseph-Philippe Ladrière.
Louis-Napoléon Fortin.
Richard-Philippe Alleyn.
Richard-Tancrède Fortier.
Joseph-Odilon Lauriault.
William Maguire.
Edwin Turcot.
Joseph-Phidime Giguère.
Honoré Labrègue.

- 1872— MM. Louis-Ephrem Olivier.
Louis Verner.
Samuel Pouliot.
Damase Rossignol.
Auguste Ross.
Amédée-Arthur Tousignant.
- 1873—
Nérée Beauchemin.
Charles Clément.
Philéas Boulet.
Arthur Desjardins.
Thomas Tremblay.
Cléophas Choquette.
Eusèbe Beaudry.
Josué Pinault.
Edouard Scalloa.
Onésime Mazurette.
Wenceslas Bilodeau.
Joseph-Eugène Turcot.
Edmond Brun.
Théodore Talbot.

5° BACHELIERS EN DROIT. *

- 1856— MM. Richard Alleyn.
Charles-Etienne Dallaire.
Hammond Gowen.
- 1857—
George Desbarats.
- 1858—
Côme Morisset.
Alexandre Fraser.
Guillaume Bossé.
Arthur Gasgrain.
Pantaléon Pelletier.
Jean-Baptiste Hébert.
- 1859—
A. Blais.
- 1860—
Gaspard Bourdages.
Jean-Baptiste Delâge.
Charles-François-Stanislas Langelier.
A.-Basile Routier.
- 1861—
L.-A. Seers.
Charles-Narcisse Hamel.
F.-Régis Gosselin.
Charles-P. Lindsay.
Félix Rainville.
- 1862—
Henri-Thomas Taschereau.
Joseph Etu.
Jean Blanchet.
Edouard Gauthier.
René Casgrain.
- 1863—
Ludger Hould.
Marcel-Hubert Chabot.
- 1864—
Pierre McKay.

* Pour être BACHELIER EN DROIT, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant tout le cours.

- 1864— MM. Ivan-Tolkien Wotherspoon.
Zéphirin Mayrand.
- 1865— James-George Colston.
Raphaël Danis.
Louis-Honoré Huot.
Cyrias Pelletier.
Alfred Prendergast.
Jules-Ernest Larue.
- 1866— François-Xavier Audet.
Jean-Alfred Charlebois.
Tréflé Ouimet.
- 1867— Lucien-Amédée Turcotte.
Joseph Bédard.
Charles-Ignace Gill.
Guillaume Languedoc.
Léon Vidal.
- 1868— Joseph-Eudore Cauchon.
Elzéar-A. Déry.
James-N. Humphrey.
Théodore Jobin.
Gaspard LeMoyno.
Crawford-W.-A. Lindsay.
Ferdinand Roy.
- 1869— Hector Marchildon.
- 1870— Henri Delagrave.
Stanislas Perrault.
René Dupont.
Thomas Molony.
- 1871— François-Fortunat Rouleau.
Wilbrod Miller.
Isidore-Noël Belleau.
Godefroi Gourdeau.
- 1872— Théodore Pâquet.
Joseph Maltais.
François-Xavier Lemieux.
Joseph-Alphonse Rouleau.
Charles Chartré.
- 1873— Jean-Narcisse Proulx.
Honoré-J.-B. Chouinard.
Thomas Nesbitt.
Taschereau Fortier.
Tancrede Grondin.
Edouard Bégin.

6° BACHELIERS EN THÉOLOGIE. *

- 1870— MM. George-Pierre Côté.
Adrien Papineau.
- 1871— Joseph-Clovis Laflamme.

* Pour être BACHELIER EN THÉOLOGIE, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à six examens de terme, comprenant au moins la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés dans l'établissement affilié où l'on étudie.

- 1871— MM. David Gosselin.
René Casgrain.
1872— Henri Tétu.
Edmond Marcoux.
Zoël Lambert.
Benjamin Demers.
Thomas Bérubé.
Honoré Leclerc.
Daniel McIntosh.
1873— Cyrille-Alfred Marois.
Anselme Rhéaume.

MAITRES OU LICENCIÉS.

1° MAITRES ÈS ARTS.

- 1857— MM. Thos.-E. Hamel, *ad eundem*.
Cyrille-E. Legaré, *ad eundem*.
1858— Louis Beaudet, *ad eundem*.
1859— Edouard-Michel Méthot.
Charles-Honoré Laverdière.
1863— François Desaulniers.
Louis Dagenais.
Pierre Lagacé.
François-Ignace l'aradis.
Antoine-Narcisse Bellemare.
Octave Audet.
1866— André Pelletier.
Irénée Douville.
1867— Antonin Nantel.
François-A.-Hubert Larue.
1868— J.-Elie Panneton.
Isaïe Gélinas.
Bruno Leclerc.
Achille Vallée.
1871— Charles Bacon.

2° LICENCIÉS EN MÉDECINE.

- 1856— MM. Napoléon Lavoie, *avec distinction*.
François-A.-Hubert Larue, *avec distinction*.
1860— Romuald Gariépy, *avec distinction*.
Louis-J.-Alfred Simard, *avec grande distinction*.
1861— Alfred Lachaine, *avec distinction*.
1863— Charles-Antoine Delage, *avec distinction*.
Napoléon Dion, *avec distinction*.
Charles Verge, *avec distinction*.
Laurent Catellier.
1866— Damase Archambault.
Charles-Alexandre Lesage.

- 1867— MM. F.-X.-Edmond Héroux, *avec distinction*.
Camille Lafontaine.
Thomas-Godfrey McGrath, *avec distinction*.
Lucien Moraud.
- 1868— Solfrid-Wilbrod Larue.
Romuald Fiset, *avec distinction*.
Michael Ahern, *avec distinction*.
Henri-Josué Martin.
J.-Edouard Badeaux, *avec distinction*.
- 1869— Jules Guernon-Lussier, *avec distinction*.
A.-George Matte, *avec distinction*.
Paul-Etienne Grandbois, *avec grande distinction*.
Cyrille Lacombe, *avec distinction*.
Jean-Baptiste Bolduc, *avec distinction*.
A.-Albert Phillon, *avec distinction*.
Zotique Rousseau.
Hubert Neilson.
- 1870— Edmond Gauvreau.
Charles Gingras.
Louis-J.-Lactance Archambault, *avec gr. distinction*.
Alfred Miville-Déchène, *avec grande distinction*.
Charles Delagrave, *avec distinction*.
Edouard Rouleau, *avec distinction*.
Wilbrod Mayrand.
Louis-Elie Beauchamp.
Napoléon Fiset.
Antoine Larue.
Edmond de Sales Laterrière.
George Garon.
Horace Crépault.
- 1871— Michael Coote.
Adolphe Lemire.
Cyrille-Emile Vaillancourt.
- 1872— Joseph-Eusèbe Grondin.
Basile Desrochers.
Gustave Turcotte.
Moïse Rheault.
Joseph-Edouard Ladrière.
Joseph-Benjamin Blouin.
Evans Rochette, *avec distinction*.
- 1873— William Maguire.

3° LICENCIÉS EN DROIT.

- 1860— MM. Côme-A. Morisset, *avec distinction*.
- 1861— Charles-François-Stanislas Langelier, *avec grande distinction*.
- 1862— Charles-Narcisse Hamel, *avec distinction*.
- 1865— James-George Colston, *avec grande distinction*.
- 1868— Joseph Bédard, *avec distinction*.
Lucien Turcotte, *avec grande distinction*.
- 1871— Charles Darveau.

- 1871— MM. Ernest Cimon.
 1872— Hubert-Edouard-Adjutor Turcotte.
 1873— Edmond-James Flynn, *avec distinction.*

4° LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

- 1870— MM. Rémi Faure, *avec grande distinction.*
 1871— Louis Gauthier, *avec grande distinction.*
 1872— Adrien Papineau, *avec distinction.*
 Clovis Laflamme, *avec grande distinction.*
 1873— Thomas Bérubé, *avec grande distinction.*

DOCTEURS.

1° DOCTEUR ÈS SCIENCES.

- 1857— M. Thomas-Sterry Hunt.

2° DOCTEURS ÈS LETTRES.

- 1857— M. Jean-Baptiste-Antoine Ferland.
 1867— L'Hon. Pierre-J.-O. Chauveau.

3° DOCTEURS EN MÉDECINE.

- 1854— MM. Jean Blanchet.
 Charles Frémont.
 James-Arthur Sewell.
 Jean-Zéphirin Nault.
 Jean-Etienne Landry.
 Alfred Jackson.
 1858— Charles-Eusèbe Lemieux.
 1859— François-A.-Hubert Larue.
 1865— Napoléon Lavoie.
 Romuald Gariépy.
 Louis-J.-Alfred Simard.
 Alfred Lachaine.
 Laurent Catellier.
 Charles-Antoine Delâge.
 Napoléon Dion.
 Charles Verge.
 Olivier-Alphonse Hébert.
 1866— L.-Conrad Gill.
 1867— David-Louis Larose.
 L.-T.-Eugène Rousseau.
 1870— Edmond Héroux.
 Edouard Badeaux.
 Paul-Etienne Grandbois.

- 1870— Louis-Joseph-Lactance Archambault.
Alfred-Miville Déchéne.
Alfred Beauchemin.
- 1871— Ferdinand Doherty.
Pierre-Achille-Anaclet Collet.
- 1872— Malcolm Guay.
Félix-Emile Dubé.
- 1873— Zéphirin Gravel.
Ernest Delisle.
Michel Fiset.
Louis Gauvreau.
Arthur Vallée.

4° DOCTEURS EN DROIT.

- 1854— L'Hon. Augustin-Norbert Morin.
M. Jacques Crémazie.
- 1855— L'Hon. William Badgley.
L'Hon. Jean-Thomas Taschereau.
L'Hon. Joseph-Ciric Tessier.
- 1857— MM. Auguste-Eugène Aubry, *ad eumdem*.
- 1864— George-D. Gibbs, *honoraire*.
- 1865— L'Hon. René-Edouard Caron.
L'Hon. John-Dewey Day.
L'Hon. Napoléon Casault.
MM. Jean Langlois.
- 1870— James-George Colston.

5° DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

- 1852— MM. Léon Gingras, *ad eumdem*.
- 1853— Louis-Jacques Casault, *ad eumdem*.
- 1856— Mgr. Elzéar-Alexandre Taschereau, en droit canonique,
ad eumdem.
- 1865— MM. Benjamin Pâquet, *ad eumdem*.
Louis-Honoré Pâquet, *ad eumdem*.
Louis-Nazaire Bégin, *ad eumdem*.
- 1871— Rémi Faure.
Louis Gauthier.
- 1873— Joseph-Clovis Laflamme.

Prix Sewell.—(1873.)

- 1er Prix.—M. Michel Fiset, M. D.
- 2nd do M. Honoré Labrègue, M. B.
- 3ème do M. Eutrope Dionne, S. B., M. B.

Prix Morrin.—(1873.)

- 2de Année.—1er Prix.—M. Joseph-Edouard Scallon, M. B.
2nd do M. Joseph-Eugène Turcot, M. B.
- 4ème Année.—1er Prix.—M. Louis Gauvreau, M. D.
2nd do M. Michel Fiset, M. D.

COLLÈGES AFFILIÉS.

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit 1° enseigner au moins les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts ; 2° exiger, comme sanction générale, que ses élèves subissent l'examen des Lettres après la rhétorique, et l'examen des Sciences et de la Philosophie, après les deux années de Philosophie.

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, *Québec*.—Supérieur, Révérend M. Thomas-Etienne Hamel, A. M.

LE SÉMINAIRE DE NICOLET, *Nicolet*.—Supérieur, Très-Révérend M. Thomas Caron, V. G.

LE COLLÈGE DE SAINTE-ANNE, *Sainte-Anne Lapocatière*.—Supérieur, Révérend M. Félix Buteau.

LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE, *Sainte-Thérèse de Blainville*.—Supérieur, Révérend M. Antonin Nantel, A. M.

LE COLLÈGE SAINT-JOSEPH, *Les Trois-Rivières*.—Supérieur, Très-Révérend M. Olivier Caron, V. G.

LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, *Rimouski*.—Directeur, Révérend M. Elzéar Couture, S. B.

GRANDS SÉMINAIRES AFFILIÉS.

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des degrés en Théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de Bacheliers en Théologie en subissant avec succès un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

LE GRAND SÉMINAIRE DE QUÉBEC, comprenant tous les étudiants en Théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours.—*Québec*.

LE GRAND SÉMINAIRE DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE.—*Sainte-Anne Lapocatière*.

LE GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI.—*Rimouski*.

Cours des facultés durant l'année 1873-74.

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1873-74).

PREMIER TERME.

- M. M.-E. MÉTHOT.—*De Sacramentis in genere. De Baptismo. De Eucharistia. De Extrema Unctione. De Ordine.*—5 h. P. M., Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Sacramentis in genere.*—10½ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Eucharistia.*—8½ h. P. M. Lundi ; 10¼ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. C.-E. LEGARÉ.—*Selecta e Sanctis Scripturis.*—8¼ h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique : *A sæculo quarto usque ad sæculum octavum.*—8¼ h. P. M. Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.
Le Jeudi, à 10¼ h. A. M., Conférence sur le Rituel ou Leçon de prédication.

SECOND TERME.

- M. M.-E. MÉTHOT.—*De Matrimonio.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Sacramentis in genere.*—10½ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Eucharistia.*—8½ h. P. M. Lundi ; 10¼ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. C.-E. LEGARÉ.—*Selecta e Sanctis Scripturis.*—8¼ h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique : *A sæculo quarto usque ad sæculum octavum.*—8¼ h. P. M. Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.
Le Jeudi, à 10¼ h. A. M., Conférence sur le Rituel ou Leçon de prédication.

TROISIÈME TERME.

- M. M.-E. MÉTHOT.—*De Matrimonio*.—5 h. P. M. Lundi,
Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Matrimonio Christiano*.—10½ h. A. M.
Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M.
Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*Baptismo. De Confirmatione. De Extrema
Unctione. De Ordine*.—8½ h. P. M.
Lundi ; 10½ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. C.-E. LEGARÉ.—*Selecta e Sanctis Scripturis*.—8½ h. P. M.
Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*Histoire ecclésiastique : A sæculo quarto
usque ad sæculum octavum*.—8½ h. P. M.
Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1873-74).

PREMIER TERME.

- M. LANGELIER.—Droit Civil - - - - - 8 h. A. M.
- M. TURCOTTE.—Droit romain - - - - - 9 h. A. M.
- M. TESSIER.—Procédure - - - - - 3½ h. P. M.
- M. CASAULT.—Droit Commercial (au milieu du
terme) - - - - - 4½ h. P. M.

SECOND TERME.

- M. LANGELIER.—Droit civil - - - - - 8 h. A. M.
- M. TURCOTTE.—Droit romain - - - - - 9 h. A. M.
- M. CASAULT.—Droit commercial et D. maritime 4½ h. P. M.

TROISIÈME TERME.

- M. LANGELIER.—Droit civil - - - - - 8 h. A. M.
- M. TURCOTTE.—Droit romain - - - - - 4½ h. P. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1873-74).

PREMIER TERME.

- M. LANDRY.—Clinique externe (Hôpital de la Marine).—8 h.
A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au
1^{er} Novembre.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel Dieu).—9½ h. A. M.
Mardi, (Sept. et Oct.)
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Mardi, Vendredi, (Nov. et Déc.)
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M. Lundi,
Mercredi, Samedi, (Sept. et Oct.)
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Lundi, Mercredi, Samedi, (Nov. et Déc.)
- M. SIMARD.—Pathologie générale.—8 h. à 9½ h. A. M. Tous
les jours jusqu'au 1^{er} Nov. ; 10 h. A. M.
Tous les jours depuis le 1^{er} Nov.
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. Tous les
jours.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1½ h. à 3½ h. P. M.
Tous les jours depuis le 1^{er} Nov.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otologique (Dispen-
saire).—2 h. P. M. Tous les Jedis.
- M. LARUE.—Médecine légale.—Lundi, Mardi, Vendredi, Sa-
medi, (3 h. P. M. jusqu'au 1^{er} Nov. ; 5 h.
P. M. depuis le 1^{er} Nov.)
- M. SEWELL.—Pathologie interne.—4 h. P. M. Tous les jours.
- M. LANDRY.—Pathologie externe et médecine opératoire.—5 h.
P. M. Tous les jours jusqu'au 1^{er} Nov.—
8 h. A. M. Tous les jours depuis le 1^{er}
Novembre.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie.—Avertissement spécial
à chaque fois.
- N. B. Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours, à 1 h.
P. M.—Pour la Chimie, voir *Faculté des Arts*.

SECOND TERME.

- M. LANDRY.—Pathologie externe et médecine opératoire.—8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 20 Février.
- M. SIMARD.—Physiologie.—9 h. à 10½ h. A. M. Tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi, Vendredi, (Janvier et Février).
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi, Vendredi, (Mars).
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi, Samedi, (Janv. et Fév.).
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Jeudi, (Mars).
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1½ h. à 3¼ h. P. M. Tous les jours, jusqu'au 10 Mars.
- M. CATELLIER.—Médecine opératoire pratique.—1½ h. à 3 h. P. M. Tous les jours depuis le 10 Mars, jusqu'au 23 Mars.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otol. (Dispensaire). 2 h. P. M. Tous les Jedis.
- M. LARUE.—Toxicologie.—3 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 20 Mars.
- M. SEWELL.—Pathologie interne.—4 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.
- M. VERGE.—Matière médicale.—4 h. P. M. Mardi, Jeudi, Samedi, depuis le 1^{er} Février.
- M. JACKSON.—Tocologie.—5 h. P. M. Tous les jours.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie.—Avertissement spécial à chaque fois.
- N. B. Clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h. P. M.—Pour Chimie organique, voir *Faculté des Arts*.

TROISIÈME TERME.

- M. LANDRY.—Clinique externe (Hôpital de la Marine)—8 h.
A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, (Mai
et Juin).
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Mardi, (Mai et Juin).
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Lundi, Jeudi, Samedi, (Mai et Juin).
- M. LARUE.—Histologie.—11 h. A. M. Tous les jours.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otol. (Disp.) 2 h. P.
M. Tous les Jedis.
- M. LARUE.—Hygiène.—3 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.
- M. VERGE.—Matière médicale.—4 h. P. M. Tous les jours.
- M. JACKSON.—Tocologie.—5 h. P. M. Tous les jours, excepté
le Jeudi.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie.—Avertissement spécial
à chaque fois.
- N. B. Clinique au Dispensaire, tous les jours à 1 h. P. M.
Pour le Cours de Botanique, voir *Faculté des Arts*.

COURS DE LA FACULTÉ DES ARTS (1873-74).

PREMIER TERME.

- M. HAMEL.—Physique.—8 h. A. M. Tous les jours jusqu'au
1^{er} Novembre ; 2 h. P. M. Tous les jours,
excepté le jeudi, après le 1^{er} Novembre.
- M. MARCOUX.—Arithmétique et Algèbre.—8 h. A. M. Tous
les jours.
- M. LARUE.—Chimie inorganique.—2 h. P. M. Tous les jours,
excepté le Jeudi, jusqu'au 1^{er} Novembre ;
9 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi,
après le 1^{er} Novembre.
- M. PAPINEAU.—Philosophie : Logique.—2 h. P. M. Tous les
jours, excepté le Jeudi.
- M. HAMEL.—† Histoire physique d'une planète.—8 h. P. M.
Tous les Jedis après le 1^{er} Décembre.

† Public pour les hommes.

SECOND TERME.

- M. LARUE.—Chimie organique.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.
- M. PAPINEAU.—Métaphysique.—8 h. A. M. Tous les jours.
- M. LAFLAMME.—Minéralogie et Géologie.—8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.
- M. MARCOUX.—Géométrie.—2 h. P. M. Tous les jours, excepté le Jeudi.
- M. PAPINEAU.—Philosophie morale.—2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. MÉTHOT.—†Etudes bibliques, Prolégomènes.—8 h. P. M. Tous les Mardis.
- M. HAMEL.—†Histoire physique d'une planète.—8 h. P. M. Tous les Jeudis jusqu'au carême.

TROISIÈME TERME.

- M. LAFLAMME.—Botanique.—8 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. MARCOUX.—Géométrie et Trigonométrie.—8 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. PAPINEAU.—Méthaphysique et Morale.—2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. HAMEL.—Astronomie.—2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.

† Les Cours précédés de ce signe † sont publics pour les hommes.

Cours que les Elèves doivent suivre pendant l'année 1873-74.

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.—Droit romain ; Droit civil.

Seconde et troisième année.—Droit civil ; Procédure ; Droit commercial ; Droit Maritime.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Première année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie et Hygiène—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Matière médicale.

Seconde année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie ; Hygiène ; Pathologie générale ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Tocologie et les Cliniques du troisième terme.

Troisième année.—Anatomie pratique ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Tocologie ; Toxicologie ; Médecine légale ; Médecine opératoire pratique ; Clinique interne et externe ; Clinique ophthalmologique et otologique, et des accouchements.

Quatrième année.—Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Tocologie ; Toxicologie ; Médecine légale ; Médecine opératoire pratique ; Clinique interne, externe, ophthalmologique et des accouchements.

REMARQUES.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les étudiants, élèves ou non élèves ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur ces cours. 3° Les élèves en Droit et en Médecine suivent au moins une fois en leur entier les cours publics de la faculté des Arts.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

M. l'Abbé C.-H. LAVERDIÈRE.

Nous reproduisons, des différentes biographies qui ont été publiées de M. l'abbé Laverdière, ce qui est le plus propre à bien faire connaître l'homme éminent que l'Université Laval et le Séminaire de Québec viennent de perdre.

M. Laverdière (1) naquit au Château-Richer, le 23 octobre 1826. C'est là que s'écoulèrent les jours de sa première enfance, dans une atmosphère où l'on ne respirait que la piété la plus pure, et les douces inspirations qui élèvent sans cesse le cœur vers Dieu. Aussi, fallait-il l'entendre plus tard parler de l'éducation religieuse qu'il avait reçue au foyer paternel, au début de sa vie..... Je ne saurai jamais assez remercier Dieu de m'avoir fait naître de parents aussi chrétiens, et d'une piété aussi éclairée ! Aussi, il fallait voir comme cet enfant croissait en sagesse et en soumission à la volonté de ses supérieurs ! Il paraissait dominé par un désir insatiable d'apprendre, de se rendre compte de tout. Il voulait avoir l'explication de tout ce qu'il avait sous les yeux, s'instruire de tout ce qui concernait ses parents et ses ancêtres. Et c'était cette légitime curiosité qui faisait le fonds de son caractère, et qui l'a dominé toute sa vie. De si heureuses dispositions, jointes à tout ce qui peut faire l'enfant suivant le cœur de Dieu, préjugeaient très-favorablement en faveur du jeune Laverdière, et dès l'âge le plus tendre, il était déjà facile de le discerner des autres enfants.

Avant d'aller plus loin, nous allons faire connaître un incident de son enfance, qui fut regardé comme tout à fait extraordinaire, et que tous appelaient miraculeux. Par suite de son penchant de tout connaître, de tout apprendre, le petit Charles, âgé de 4 à 5 ans, et avec toute l'imprudence de l'enfant, se rend auprès d'un puits qui se trouvait assez rapproché de la maison. Arrivé là, il se penche au-dessus de l'abîme, et comme il n'avait pas pris les précautions que nécessitait l'examen qu'il voulait faire, il perdit bientôt l'équilibre, et alla, du premier coup, mesurer la profondeur de l'eau. Il s'y serait sans doute enseveli, si une servante, subitement frappée d'un de ces pressentiments humainement inexplicables, mais qui nous ont l'air d'être des inspirations divines, n'eût laissé tout à coup, et sans cause, le soin du ménage qui la retenait à la maison, et volé vers les puits. Bon Dieu ! que voit-elle ! l'eau profondément troublée lui révèle qu'un corps étranger y a été précipité, et son cœur lui dit que c'est l'enfant qu'elle a sous ses soins ! Attirés par ses exclamations, les voisins accourent,

(1) Gazette des familles canadiennes et acadiennes, Vol. IV, page 298.

et sont assez heureux pour sauver la victime de cet accident. Mais, quelle ne fut pas la douleur de tous, quand on crut ne posséder qu'un cadavre ! Cependant, au bout d'un quart d'heure environ, l'enfant donna signe de vie ; il était sauvé ! Qui oserait nier, en apprenant ce fait étonnant, que Dieu, dans son infinie sagesse, sauva en quelque sorte miraculeusement une existence qui devait être si utilement consacrée à la religion et à la science ?

La conduite du jeune Charles était tellement édifiante, ses goûts et son aptitude pour l'étude étaient tellement prononcés que tous ceux qui le connaissaient disaient : celui-là, le bon Dieu se le réserve, il fera certainement un prêtre. Ses parents avaient bien la même conviction, mais ils s'effrayaient un peu des sacrifices qu'entraîne un cours d'étude ; aussi hésitèrent-ils longtemps. Mais, enfin, la vocation du jeune Charles paraissait à tous si prononcée, ses instances auprès de sa mère surtout étaient si souvent réitérées, qu'on ne crut pas devoir mettre obstacle plus longtemps à ce qu'on croyait être la volonté du ciel, et dans l'automne de 1840, ce jeune homme, au comble de la joie, partait pour le séminaire de Québec.

Là, il se fit remarquer par les talents les plus prononcés, et huit années lui suffirent pour compléter le cours d'étude le plus brillant et le plus solide. Pendant toute sa vie de collègue, il ne sut qu'édifier ses confrères, et conquérir leur estime ; il fit aussi, dans la force du terme, la joie de tous ses maîtres. Enfin, comme nous l'a répété un de ses compagnons de classe : « Il était, toujours et en tout, irréprochable. » Esprit sérieux, ami de l'ordre, il était le premier à la prière, à la classe, à l'étude, et à tous les exercices, même à la récréation, quand le désir de se rendre utile et agréable à ses compagnons ne l'appelait pas ailleurs.

Vers la fin de ses études, il fut un des fondateurs de l'*Abeille*, qui lui doit de très-belles pages. Presque tous les documents d'histoire de notre pays qu'on y trouve, sont dûs à sa plume.

Les succès scolaires du jeune Laverdière, sa grande piété, et toutes les heureuses dispositions qui le caractérisaient d'une manière si distinguée, rendaient au directeur de sa conscience la tâche facile, quand il lui fallut rendre son verdict sur l'état qu'il devait embrasser.

Il fut séminariste ce qu'il avait été écolier. Le 27 octobre 1850, il reçut le sous-diaconat en compagnie de MM. Noiseux, Babineau, McDonald et Oliva. Quatre jours plus tard lui fut conféré l'ordre sacré du diaconat. Enfin, le 3 août 1851, il était agenouillé aux pieds de Mgr. Baillargeon qui, pour la première fois, conférait la dignité sacerdotale. Cette ordination se fit au Château-Richer, paroisse natale de notre ordinand. M. Ant. Parent faisait l'office d'archi-diacre, M. Desaulniers, de Saint-Hyacinthe, celui de diacre. M. Aubry l'assista, et prêcha sur la dignité du sacerdoce.

Après avoir chanté les vêpres dans cette paroisse, M. Laverdière se rendit de suite à Saint-Joachim, pour y chanter le lendemain sa première messe, en présence de Mgr. Baillargeon. M. L.-J. Casault, alors supérieur du séminaire de Québec, fit prêtre-assistant, M. Beaumont, diacre, et M. Taschereau, sous-diacre ; MM. Marmet et C. Legaré, acolytes.

Le 7 du même mois, c'est-à-dire 4 jours après son ordination, M. Laverdière fit faire la première communion à son jeune frère Auguste, auquel il fit commencer ses études, cette année-là même, au séminaire de Québec.

Tout, dans ce jeune prêtre, le désignait d'avance comme une précieuse acquisition pour une maison d'éducation ; aussi le séminaire se hâta de faire valoir les droits qu'il avait à ses services, et se l'agrégea.

• Dès cette époque (1) le Séminaire de Québec se préparait à cette gigantesque entreprise qui devait amener une si complète révolution dans les hautes études du Canada, et exercer, plus tard, une influence si considérable sur les destinées de la race française en ce pays : je veux parler de la fondation de l'Université Laval.

M. Casault, alors supérieur du Séminaire, prévint sagement que le plus sûr moyen d'assurer le succès de cette université naissante, était d'entourer son berceau d'une jeunesse d'élite qui pourrait, tout en l'illustrant par quelques travaux importants, lui prêter aide et secours au moment des dangers auxquels, un jour ou l'autre, elle ne pouvait manquer d'être en butte. Aussi, M. Casault ne manqua pas l'occasion d'attacher Laverdière au Séminaire, et, plus tard, à l'Université. Et, avouons-le, parmi ce groupe de jeunes gens qui, à cette époque déjà éloignée, et depuis, ont été appelés à ces postes d'honneur et de confiance, je ne saurais signaler un seul nom qui brille d'un éclat plus vif que le nom de Laverdière.

Dès 1858, Laverdière était nommé bibliothécaire de l'Université. Par ses talents extraordinaires, autant que par le genre et l'étendue de ses études préalables, il était admirablement préparé à remplir les fonctions de cette charge importante. En effet, durant le cours de ses études ecclésiastiques, il avait été tour-à-tour, professeur de belles-lettres, de physique, de chimie, de mathématiques, de dessin, de musique, etc., de sorte qu'aucune branche des connaissances humaines ne lui était pour ainsi dire inconnue.

Cependant, un genre particulier d'études, une spécialité de recherches, si je puis m'exprimer ainsi, sembla toujours captiver plus spécialement son attention : ces recherches, ces études étaient celles qui ont pour objet l'histoire de l'Amérique en général, celle du Canada, en particulier.

Certes, l'esprit de Laverdière était des mieux doués pour ce genre de travaux difficiles et souvent ingrats. En effet, trois qualités doivent avant tout, distinguer l'historien et l'archéologue : ces qualités sont : la hardiesse pour aborder les difficultés de tous genres, la sagacité de l'esprit, et cette patience à toute épreuve qui, seule, peut triompher des nombreux obstacles qui se rencontrent à chaque pas. Or, jamais historien n'a possédé à un degré plus éminent ces dons précieux de l'intelligence, jamais archéologue n'a réuni à un aussi haut point ces heureuses qualités de l'esprit.

Comme bien souvent il arrive que c'est dans les détails en apparence futils et insignifiants de la vie ordinaire que l'on peut le mieux juger les hommes et apprécier la trempe de leur caractère, permettez que pour mieux vous faire connaître la tournure d'esprit particulière de l'illustre défunt, j'appelle à mon aide, le secours de quelques traits de sa vie privée.

Laverdière, je l'ai déjà dit, avait un grand talent pour la musique, et il avait su acquérir dans cet art de prédilection une habileté incontestable. Il jouait de presque tous les instruments, mais il affectionnait surtout l'ophtélide, le violoncelle et le violon. Or, un jour Laverdière, dont l'ouïe musicale était d'une délicatesse extrême, crut s'apercevoir qu'une des cordes de son violoncelle rendait des sons ingrats. Aussitôt, avec cet esprit d'investigation patiente qu'il apportait en toutes choses, il se prit à chercher la cause de ce défaut. Après de nombreux essais il constata que la cause du désordre se trouve dans un fil de cuivre dont quelques-unes des spirales sont mal enroulées. Tout autre que lui serait venu naturellement à la conclusion que le parti le plus sage à adopter était de mettre de

(1) Eloge historique de l'abbé Laverdière par Hubert Larue. *Journal de Québec* du 3 juillet 1873.)

côté cette corde, et de la remplacer par une autre ; Laverdière jugea la situation tout autrement ; il se trouvait en présence d'une difficulté, il se garda bien de reculer. En conséquence, il défit la spirale, avec une patience angélique, et l'enroula de nouveau avec la seule aide de ses doigts.

Un autre jour, il crut soupçonner dans les sons que rendait son violon certaines défauts qui fatiguaient la délicatesse de son tympan. Visitant, par hasard, un des appartements de la maison où l'on dépose les antiquités de tous genres, il aperçoit un violon démantibulé auquel ne tient plus qu'une seule corde. Il fait résonner cette corde, et constate que le proverbe qui s'applique avec tant de vérité aux vins vieux et aux vieux violons ne se dément pas cette fois ; il s'empara du violon. Rendu à sa chambre, il aperçoit dans la caisse de l'instrument une épaisse couche de résine et de poussière qui doit en amortir les sons. Un autre eût tout iniment porté le violon à un ouvrier de la spécialité, et lui aurait demandé d'en faire le nettoyage : c'est ce que ne fit pas Laverdière ; il trouva que le parti le plus naturel à prendre était de défaire le violon lui-même, de le nettoyer et de le refaire ; c'est ce qu'il fit. Mais, durant ce travail ardu, Laverdière, toujours en quête de difficultés nouvelles pour se donner le plaisir de les vaincre, fut servi à souhait.

En effet, les deux parois du violon sont, comme on sait, supportées et maintenues à distance convenable l'une de l'autre à l'aide d'un pivot en bois qu'en termes d'artistes on appelle l'âme du violon. Or, en voulant ajuster ce pivot, il trouva que l'opération n'était pas aussi simple qu'il l'avait d'abord présumée ? et alors des difficultés de toute nature surgirent en son esprit, tant et si bien, qu'appelant à son aide toutes les lois de l'acoustique, toutes les formules de la physique, il en eut pour plusieurs jours de travail patient à découvrir la solution de ce problème. Quelques mois plus tard, étant à passer la soirée à la cure de Québec, la conversation vint à tomber accidentellement sur la musique, et, par contre coup, sur les violons ; Laverdière, en verve, fit une dissertation savante sur l'âme des violons, et sur la place exacte que doit occuper cette pièce essentielle de l'instrument.

Tel était Laverdière dans les choses ordinaires de la vie privée : tel il fut dans ses nombreux et importants travaux historiques.

Ce qu'il fallait, avant tout, à ce génie de bénédictin, c'étaient des difficultés à surmonter. Son travail commençait là où celui des autres avait fini ; son génie patient, obstiné, ne reculait devant aucun obstacle.

Et pour donner à toutes ses œuvres ce cachet voisin de la perfection qu'il a su leur imprimer, quelles peines n'a-t-il pas prises, à quel trouble infini ne s'est-il pas condamné ! Un de ses amis me disait dernièrement : Laverdière avait, avant tout, une passion : c'était de défaire ce qui était déjà fait ; car, à ses yeux, rien n'était bien fait ; et en dé faisant pour refaire, il y avait chance de faire mieux. Ici encore je ne saurais mieux peindre Laverdière que par le récit de quelques anecdotes.

Il venait de découvrir avec l'abbé Casgrain les restes du révérend Père Ennemond Massé, dans l'ancienne chapelle de Silléri. A cette nouvelle il y eut grande liesse à Silléri, et le vieux Québec tressaillit jusque dans les fondements de ses vieilles et historiques fortifications. Il y eut fête sur fête, érection d'un monument, et on se rappelle que plusieurs de nos concitoyens d'origine anglaise, M. R. Dobell, entre autres, prêtèrent à ces démonstrations le concours puissant de leur patronage distingué.

Mais, à la suite de toutes ces solennités, il fallait lever un plan, faire un

relevé topographique de la localité, et Laverdière, dessinateur émérite, ne voulut pas confier ce soin à d'autres.

Conséquemment, armé de sa boîte d'instruments de mathématiques, il se rend à la chambre de son collaborateur et se met en frais de tracer les lignes préliminaires de son dessin. Tout-à-coup, jetant un regard sur sa règle, il s'écrie : « C'est bien singulier, Casgrain, mais toutes ces règles sont mal faites ; tenez, voilà un défaut que je retrouve dans toutes. Impossible de travailler avec un pareil instrument, je vais me faire une règle. — Mais, lui répond son collaborateur, si vous commencez par refaire tous les instruments de la boîte, cela va nous mener loin. — Sans répondre un mot, Laverdière se rend à la boutique d'un menuisier, s'arme de la scie et du rabot, et confectionne une règle à son goût.

Autre trait analogue au précédent :

Il s'agissait de refaire et de régulariser ce vieux cadran qui orne la façade de l'aile centrale du Séminaire, et dont la vénérable antiquité remonte juste à un siècle. Avec le secours d'un de ses collègues, Laverdière se mit à l'œuvre. Cependant, il fallait se servir de plusieurs instruments de mathématiques, du théodolite entre autres ; et à peine nos deux savants eurent-ils commencé leurs opérations qu'ils constatèrent dans l'instrument certaines déficiences qui, probablement, auraient passé inaperçues aux yeux de tous autres. Que faire en pareille occurrence ? — Nos deux mathématiciens eurent bientôt pris leur parti. Ils se mirent à défaire le théodolite : ce qui les conduisit loin, jusqu'à observer les déviations que la température atmosphérique pouvait lui faire subir ; ensuite ils le refirent, et purent, tout à leur aise, prendre la méridienne.

À la suite de ces traits qui peignent si bien l'homme, je n'étonnerai personne en disant que, dans ses études historiques, Laverdière affectionnait, avant tout, les périodes de notre histoire les plus obscures. Une époque, surtout, avait pour lui un attrait particulier : c'était celle de Cartier et de Champlain. Là il se sentait à l'aise, car là il se trouvait en présence de difficultés sans nombre. En effet, cette période de notre histoire présente des dates à vérifier, des faits à apprécier, des points à éclaircir, des noms à corriger ou à authentifier. Aussi, avouons-le, jamais historien, sur ce continent d'Amérique, n'a apporté plus d'exactitude dans ses investigations, jamais archéologue n'a jeté un jour plus lumineux sur les parties primitives et obscures de l'histoire du Canada.

C'est le sage (1) qui nous dit que la science d'un homme se connaît par sa patience : deux mots qui résument très-bien la carrière de M. l'abbé Charles-Honoré Laverdière. Il unissait une âme très-bien douée à une patience inaltérable et il mit l'une et l'autre au service de la science.

Il est, en effet, considérable le catalogue des ouvrages que M. Laverdière a publiés et dont il a eu à surveiller l'impression : les « Relations des Jésuites », trois volumes compactes grand in-oct., de plusieurs centaines de pages ; les Œuvres de Champlain, cinq in-quarto, précédés d'une préface et d'une notice biographique du fondateur de Québec ; le Journal des Jésuites, œuvre de 361 pages ; le Cours d'Histoire du Canada, par M. Ferland, seconde partie de 1663 à 1759 ; l'Histoire du Canada, à l'usage des maisons d'éducation ; plusieurs petits opuscules, entre autres Notre-Dame de Recouvrance de Québec ; A la mémoire du R. P. En-

(1) Notice nécrologique publiée à la mort de M. Laverdière (*Journal de Québec* du 12 mars 1873).

nemond Massé, S. J. ; plusieurs livres de chant, entre autres le « Chansonner des Collèges », les « Cantiques à l'usage des maisons d'éducation », trois éditions des « Chants Liturgiques », la dernière édition du « Graduel et du Vespéral », la « Semaine Sainte », le « Rituel Romain ». La dernière œuvre qu'il espérait pouvoir livrer bientôt à la publicité, est le « P'aroissien Noté », œuvre destinée à populariser au milieu de nous le chant de nos églises.

« Ce qu'il a fallu de travaux et de veilles, ce qu'il a fallu de patience et de recherches, pour donner à toutes ces publications leur valeur réelle, c'est-à-dire une exactitude scrupuleuse, ceux-là seuls le savent qui ont vécu dans l'intimité de M. Laverdière. Pour éclaircir une question historique, un fait, une simple date, la véritable orthographe d'un mot, les heures lui paraissaient peu de chose et il ne les comptait pas. Une seule note, mise au bas d'une des pages des œuvres de Champlain, lui a quelquefois valu plus d'une journée de travail. A l'impatience de ses amis qui auraient voulu peut-être hâter sa sage lenteur, il semblait répondre ce que le poète disait à ceux qui lui demandaient de mettre moins de temps à la composition de ses poèmes : mes lecteurs ne s'informeront pas des instants que mes œuvres m'auront coûtés, mais ils apprécieront leur valeur.

« Il ne se trompait pas et, de son vivant même, M. Laverdière s'est vu entouré de l'estime et de la confiance de tous les écrivains qui ont élevé à notre histoire de si précieux monuments. Pour ne citer qu'un des plus illustres, M. Ferland le consultait volontiers, et déferait souvent à ses jugements. La table des Relations des Jésuites est, à elle seule, disait M. Ferland, un travail extrêmement utile et me rappelle l'infatigable patience des Bénédictins. Qu'aurait-il dit des notes si nombreuses et si intéressantes attachées aux Œuvres de Champlain ? (1)

« L'éditeur des Relations des Jésuites a rendu hommage au zèle patient de M. l'abbé Laverdière, qui l'a si puissamment aidé de concert avec MM. Ferland et Plante. « Pleins de dévouement pour cette entreprise que l'on peut appeler nationale, dit-il, pendant des années ils ont consacré leur loisir à la lecture des épreuves, afin de rétablir l'ancien texte avec un scrupule qui, par respect pour les antiquaires, est allé jusqu'à reproduire fidèlement les fautes mêmes des vieilles éditions. »

« Les vieilles éditions, ce mot nous rappelle l'amour passionné de M. La-

(1) « Au bas de l'édition de Champlain se voient une foule de notes formulées en quelques lignes seulement, parfois en quelques mots, et que le lecteur inattentif parcourt souvent d'un œil distrait. Cependant, il est telle de ces notes qui lui a coûté des semaines et des mois de travaux. En voici un exemple :

« Lors de la prise de Québec par les Kertk, en 1629, Champlain fut emmené en France, et ne revint au Canada que trois années plus tard. Les colons français déjà établis à Québec eurent la permission d'y rester. Quel était leur nombre ? Quels étaient leurs noms ?—Voilà tout un problème qui a demandé pour sa solution plusieurs mois de recherches ; et tout le fruit de ces investigations sur ce point important de notre histoire se trouve consigné en une douzaine de lignes au bas de la page.

« Enfin dans l'édition de ce « Journal des Jésuites » qu'il a publiée en collaboration avec l'abbé Casgrain, et qu'un incendie désastreux a consumée, il y a quelques mois, il a apporté le même soin, le même dévouement. En rapport avec cette dernière publication, il est un fait qu'on ne doit pas oublier : c'est que le coût de cette réimpression a été payé avec l'excédant des bénéfices provenant des abonnements du *Foyer Canadien*. » (Eloge historique, par H. Larue. *Journal de Québec* du 3 juillet 1872).

verdrière pour tout ce qui pouvait le rapprocher des origines de notre histoire. Jacques-Cartier, Champlain, tous les fondateurs de notre nationalité étaient les hommes qu'il aimait de préférence. Il les a suivis pas à pas ; il a prêté une oreille attentive à chacune de leurs paroles ; il s'est fait leur contemporain. Dans toutes les bibliothèques, un département lui était spécialement cher, celui qui renfermait les ouvrages sur l'Amérique et le Canada, et parmi ces ouvrages, les plus anciens avaient pour lui un attrait irrésistible. N'est-ce point parce qu'ils lui rappelaient les héros de son admiration ?

« C'est sans doute ce qui lui a permis de jeter tant d'intérêt sur les premiers récits de son « Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducation ». Cet ouvrage a été bien accueilli par le public ; les événements s'y développent avec clarté ; les faits y sont présentés avec ces détails particuliers qui permettent de les retenir ; le style y sait unir la simplicité à la correction. M. Laverdière n'avait qu'un but en publiant cet abrégé : aider les élèves à étudier nos annales ; il a fait plus, il a composé un livre qui attache le lecteur, et lui procure le plaisir de rafraîchir sa mémoire, sans le condamner à l'aridité ordinaire à ce genre d'écrits. »

« L'œuvre de toute sa vie (1), les deux grands ouvrages qui porteront à la postérité le nom de M. Laverdière, seront les « Œuvres de Champlain » et le « Journal des Jésuites », ce complément indispensable des Relations, mais plus libre dans ses allures, comme le disait lui-même l'abbé. Fait en collaboration avec M. l'abbé Casgrain, ce dernier ouvrage édité avec un grand luxe typographique par M. Brousseau, est devenu rarissime aujourd'hui. Détruit par un incendie, à peine y en a-t-il quatre-vingts exemplaires en circulation, dont cinquante appartiennent au Gouvernement fédéral.

« Les « Œuvres de Champlain » faillirent avoir ce sort.

« Nul ne pourra redire toute la vigueur et la constance qu'il a fallu pour mener à bonne fin cette entreprise colossale. Depuis déjà six ans, M. Laverdière rêvait d'offrir au public une source historique qui menaçait de se tarir d'un jour à l'autre, car l'édition originale des « Œuvres de Champlain » se faisait de plus en plus rare, et l'on ne connaissait guère qu'un seul exemplaire du Voyage de 1603, celui de la Bibliothèque Impériale de Paris.

« Ce rêve longtemps caressé, devient tout à coup réalisable. M. George Desbarats mettait à la disposition de l'Université « tout un matériel bien assorti de caractères antiques, avec le personnel nécessaire pour compléter l'œuvre. »

« L'impression commença, mais lentement, comme M. Laverdière aimait à faire toute chose.

« — Ne fallait-il pas éclaircir certains passages obscurs ?

« — Or, ajoutait-il, beaucoup le sont devenus par le changement des circonstances et des temps. Rien de plus facile que de laisser passer inaperçues les difficultés de ce genre, continuait-il malicieusement : mais approfondissez la question. Il faut étudier les lieux, comparer les plans anciens et modernes, les concilier, les raccorder, recourir aux titres et aux documents primitifs ; et après un travail d'un grand mois, vous n'avez à mettre au bas de la page qu'une toute petite demi-ligne.

(1) Galerie nationale (*Opinion Publique* du 27 mars 1873), par Faucher de Saint-Maurice.

« Et même dans cette demi-ligne, il découvrait tout à coup que tel mot rendait mieux l'idée que tel autre. Alors il courait à la cure soumettre ce cas grave à l'abbé Casgrain, son collaborateur habituel, puis revenait prendre conseil de son assistant-bibliothécaire, l'abbé L. Gauthier, et ne se décidait à raturer qu'après avoir soupesé longuement le pour ou le contre. D'autres fois, c'était l'orthographe d'un vieux nom qui l'embarassait. Vite de prendre son chapeau et d'aller frapper à la porte de son ami M. l'abbé Plante, ou mieux encore, si le cas l'exigeait, de se mettre bravement à remuer les antiques paperasses du Greffe.

« Pendant tout ce temps, M. Paul Dumas, le chef d'atelier, bayait aux corneilles, fumait d'interminables pipes et demandait à tue-tête son « bon à tirer. »

«—Doucement, mon ami, doucement, disait alors d'un petit air tranquille, M. l'abbé Laverdière. Lorsque « Champlain » sera terminé, on ne me demandera pas compte du temps consacré à son impression, mais de l'exactitude et de la fidélité de mon travail.

« Malgré toutes ces lenteurs et toutes ces minuties de bon bibliophile, le travail venait d'être heureusement terminé, les clichés étaient rendus à Ottawa, et le chef-d'œuvre de la typographie canadienne allait être distribué aux souscripteurs, lorsque, dans une seule nuit, un désastreux incendie vint détruire le précieux travail et tous les ateliers de M. Desbarats.

« Il était neuf heures du matin lorsque l'on vint apporter la dépêche qui faisait part à M. Laverdière, de la terrible catastrophe.

« Il la prit, la lut tranquillement, puis se tourna vers un ami qui était là : «—Ceci me cause un grand chagrin, car réellement M. Desbarats ne méritait pas une pareille épreuve.

«—Et votre Champlain ! vos six années de travaux, reprit l'autre, est-ce que vous n'y songez plus ?

«—Si, si, répartit l'abbé d'un air rêveur, j'y songe bien encore.

« Puis, après une pause : «—Tenez, mon ami, pour vous dire la vérité sur mon Champlain, je ne suis pas fâché de ce qui lui arrive. Par ci, par là, il s'était glissé quelques petites incorrections, une virgule de trop ou de moins, que sais-je, moi ? Mais mon chef d'atelier a eu le bon esprit d'en conserver une revise, et Dieu inspirant M. Desbarats, ma seconde édition n'en sera que plus exacte.

« Exacte ! dans ce seul mot, M. l'abbé Laverdière avait résumé toute sa vie.

« L'abbé avait eu raison de compter sur la bonne volonté de M. Desbarats, car le 13 février 1869, ce dernier lui écrivait :

« Vos raisons et la conduite du Séminaire à mon égard, sont trop bonnes, pour que je ne cède pas. Champlain se réimprimera à Québec ; il m'aura coûté quelques trois mille louis. » (60,000 frs.)

« Les travaux recommencèrent et M. Laverdière voulut imprimer lui-même la première page de cette merveilleuse édition. Peu à peu elle passa par toutes les péripéties de sa sœur aînée, jusqu'au jour où le dernier « bon à tirer » devait être signé.

« Ce matin-là, l'atelier s'était fait plus matinal que d'habitude. Des festons de feuilles et de fleurs couraient sur les murs de l'imprimerie, et les ouvriers en chemises blanches et toutes fraîches, se tenaient debout, recueillis près de leurs casses.

« Tout à coup la porte s'ouvrit, et l'abbé Laverdière entre tenant à la main le dernier « bon à tirer. »

« Il avait revêtu sa soutane neuve pour ce jour de fête, et ses joues rou-

gissaient de plaisir ; mais en voyant ces préparatifs inusités, il s'arrêta tout ému.

« Alors l'imprimeur, M. Fortier, s'avançant gravement lui dit :
« — M. l'abbé, vous avez bien voulu imprimer la première feuille de cette magnifique édition de Champlain, vous nous ferez bien l'honneur d'imprimer la dernière.

« Et il lui offrit le barreau de la presse.

« L'abbé le prit en tremblant, déboutonna sa soutane, retroussa ses manches, se pencha sur la presse pendant quelques instants, puis relevant fièrement la tête, s'écria les yeux pleins de larmes :

« — Enfin, messieurs !

« — Non, M. l'abbé, tout n'est pas fini, répartit M. Paul Dumas. Nos ouvriers, avant de vous quitter, ont voulu vous offrir ce gage de l'estime et de la reconnaissance qu'ils vous témoignent pour avoir bien voulu les associer à votre grande œuvre.

« Et, à son tour, il lui tendit une superbe plume en or.

« Le lendemain, un dîner modeste mais plein d'entrain était offert par l'abbé à ses intelligents typographes, dans l'atelier même où ils avaient composé les « Œuvres de Champlain », et pas un de ceux qui étaient là n'a encore oublié le plaisir de cette joyeuse journée. »

M. Laverdière avait étudié la typographie avec le soin et la perfection qu'il mettait à toutes choses. Il avait fait venir d'Europe les meilleurs ouvrages en ce genre ; aussi l'art typographique n'avait-il pour lui aucun mystère, et les typographes le savaient bien.

« Si, des savantes investigations (1) de l'historien, nous passons à l'exactitude minutieuse du typographe, nous ne trouvons encore que sujet à admiration. Ici les exemples se pressent en foule ; j'en choisirai un entre mille :

« Un tirage de toute une forme de l'édition de Champlain venait d'être complété. En la parcourant Laverdière aperçoit une lettre qui ne ressort pas nettement. Son parti est bientôt pris, et il ordonne de jeter le tout au feu. Heureusement qu'un de ses employés, par un chef-d'œuvre de patience sans analogue, peut-être, dans l'histoire de la typographie, parvint à corriger le défaut. »

Il resterait à considérer M. Laverdière à bien d'autres points de vue. À parler d'une foule de travaux précieux, fruits des recherches les plus pénibles, et encore inédits ; mais les limites de cet Annuaire nous obligent à nous borner.

Ce qui précède suffit d'ailleurs pour faire comprendre que le Séminaire et l'Université ont vu disparaître en M. Laverdière un de leurs membres les plus remarquables. Le public s'est associé à leur deuil ; mais ce qui a augmenté encore la sympathie de tous, c'est que chacun a semblé perdre en M. Laverdière un ami. M. Laverdière se distinguait par la grande bonté de son cœur et tout le monde l'aimait. Il ne savait jamais refuser un service, dut-il, pour le rendre, s'imposer le sacrifice de ses goûts les plus chers. Il a conservé dans toute sa carrière cette douceur, cette aménité qui lui a valu l'attachement de ses nombreuses connaissances.

M. Laverdière est mort le 11 mars 1873, à peine âgé de quarante-sept ans. Son corps repose dans la Chapelle du Séminaire.

(1) Eloge historique, par Hubert Larue. (*Journal* du 3 juillet 1873.)

M. JACQUES CRÉMAZIE.

D'une modestie admirable, la vie de M. Crémazie s'est écoulée sans grand bruit, mais maintenant qu'il n'est plus, il est bon de dire tout ce qu'il a été, tout ce qu'il a fait. C'est un hommage que l'on doit à la mémoire de tout citoyen vertueux, et c'est en même temps un exemple que l'on propose à l'imitation de ceux qui restent. Belle récompense de ceux qui ont vécu dans le travail et l'amour du devoir : ils continuent après leur mort à faire du bien ; leurs actions, racontées, les remplacent. Elles ont même, si nous pouvons nous exprimer ainsi, ce prestige souverain que donne seule la mort : elles éclatent dans toute leur force et leur éloquence.

Jacques Crémazie naquit en 1810. Son enfance se passa sans événements remarquables. À l'âge de dix ans il entra au Séminaire de Québec où il fit ses études. Au collège, il se fit remarquer par un grand esprit d'application, par la douceur de son caractère et par une piété qui édifiait tous ses condisciples.

Il eut pour compagnons de classe Sir Narcisse Belleau, qui fut toujours depuis son ami intime, M. le Grand Vicaire Casault, fondateur et premier Recteur de l'Université, M. le Juge Bossé, ainsi que feu M. le Juge Chabot. C'était, comme l'on voit, une classe brillante, et cependant le jeune Crémazie tenait tête à tous ses compagnons : il était souvent premier.

Il se faisait déjà remarquer par cette modestie inappréciable qui fut la grande vertu de sa vie. Il travaillait, travaillait beaucoup, par devoir surtout : l'ambition n'entraît pour rien dans son ardeur. Aussi ne se laissait-il jamais décourager : que le succès vint ou non couronner ses efforts, ils ne ralentissaient jamais.

Au sortir du collège, il entra au Grand Séminaire. Il étudia la Théologie pendant un an, mais il découvrit bientôt que Dieu ne l'appelait pas à la prêtrise. Il laissa la soutane et se mit à étudier le Droit.

Admis au Barreau, il se livra tout entier à l'exercice de sa profession. Manquant un peu d'éclat, et trop consciencieux pour essayer de capter la confiance du public par d'autres moyens que par l'étude constante du Droit, il ne réussit jamais à avoir une clientèle nombreuse. Il était néanmoins assez employé pour être à l'abri de la misère : cela suffisait à son ambition. Mais il ne gaspillait pas ses loisirs dans de vains amusements : déjà il rêvait d'être utile à son pays, et il employait les heures que sa petite clientèle lui laissait à préparer de longue main ces ouvrages sérieux sur la jurisprudence, qui devaient être, plus tard, comme le signal du réveil de l'étude du Droit en Canada.

Dès 1842, il publiait son premier ouvrage : *Les Lois criminelles anglaises*. Ce n'est pas sans doute un traité approfondi. L'auteur ne travaillait pas pour sa propre gloire ; il s'effaçait aussi complètement que possible pour

ne penser qu'à ce qui pouvait être utile aux autres. Dans ce temps-là, l'étudiant en Droit n'avait d'autre ressource que les bibliothèques. Pour apprendre un peu de Droit, il lui fallait se jeter corps et âme, sans guide le plus souvent, au milieu de gros in-octavo. La conséquence ordinaire était le découragement suivi de la paresse, mère de tous les vices. Les étudiants, en trop grand nombre, même des plus courageux, finissaient par être de joyeux convives ; les droits de la veuve et de l'orphelin étaient la dernière de leurs préoccupations, et ils arrivaient au Barreau aussi dépourvus de science que pleins de mauvais défauts. Ils avaient tort, sans doute, mais la faute n'était pas entièrement la leur ; ils n'étudiaient pas, en grande partie, parce qu'ils ne savaient pas même où puiser les connaissances dont ils avaient besoin.

M. Crémazie, — un des rares héros qui avait eu, pendant sa vie d'étudiant, le courage de ne pas perdre son temps, — connaissait par expérience les difficultés que rencontrait l'étudiant en Droit, il résolut de venir à son secours, et il consacra ses veilles à cette œuvre. *Les Lois criminelles anglaises* furent le premier fruit de cette pensée généreuse. C'est un *compendium* à l'usage des étudiants, un guide, une espèce de programme détaillé. C'est cela avant tout, mais c'est aussi un peu plus que cela : c'est un traité élémentaire où la précision et la clarté se le disputent à la sûreté de la doctrine. Au premier abord, cet ouvrage n'indique pas de grandes recherches, mais en le lisant attentivement on voit qu'il a fallu à M. Crémazie beaucoup de patience pour le mener à bonne fin. C'est l'œuvre d'un homme modeste, charitable, consciencieux.

Mais cet ouvrage ne touchait qu'à une partie de notre Droit, qu'au Droit criminel. M. Crémazie voulut faire pour le Droit civil et le Droit public en général, ce qu'il avait fait pour le Droit criminel. Il se mit à l'œuvre avec courage, et en 1852 il publiait *Notions utiles sur les lois civiles et politiques du Canada*.

Tout ce que nous avons dit sur *Les Lois criminelles* s'applique également aux *Notions*. C'est le même homme, animé du même esprit, écrivant avant tout pour rendre service, n'ayant nul souci de la gloire.

Ces deux livres, on peut le dire, ont fait un bien immense. Ils ont donné une grande impulsion à l'étude du Droit en Canada. Quels que soient leurs défauts et leurs lacunes, ils ont répandu dans le pays, vulgarisé, pour ainsi dire, les notions élémentaires de la science. Ils ont en outre indiqué à tous les sources où ils pouvaient puiser.

Tant de travail et tant de désintéressement méritaient une récompense. Elle ne tarda pas. En 1854, le Séminaire de Québec, à la demande des évêques du Canada, fonda l'Université Laval, et M. Crémazie était appelé à la chaire de Droit civil. Là encore, il eut quelques sacrifices à faire pour la cause, qui lui était si chère, de l'instruction de la jeunesse. Les dépenses que le Séminaire de Québec avait dû faire pour la construction de ces magnifiques et spacieux édifices où l'Université Laval est installée, ne lui permettaient pas, pendant un certain temps, de donner d'appointments aux professeurs. Il fit un appel à plusieurs avocats et médecins ; cet appel fut entendu : M. Crémazie fut un de ceux qui acceptèrent.

Il serait impossible de dire tous les services que M. Crémazie rendit comme professeur de Droit : ce fut lui qui forma presque tous ces jeunes avocats qui font la gloire et l'honneur du barreau de Québec ; il enseigna à plusieurs générations les principes généraux du Droit, et fit disparaître

par conséquent le principal obstacle qui s'opposait en Canada à l'étude approfondie de la science juridique. Sans doute, il fut puissamment aidé dans cette œuvre par ses distingués collègues, mais la part principale, nous n'hésitons pas à le dire, lui en revient.

Comme professeur, M. Crémazie marquait de brillant, mais il apportait à ses cours tant de soin, tant de travail consciencieux, tant de préparation, qu'on l'écoutait avec confiance et avec la certitude d'entendre ce qu'il pouvait donner de mieux. Cela seul lui valait une grande attention de la part des élèves.

Sur la fin, durant les trois ou quatre dernières années, la maladie qui l'a emporté se faisait déjà sentir. Pendant qu'il faiblissait physiquement, son intelligence n'avait plus la même ardeur. Les cours s'en ressentaient un peu, mais jamais il ne cessa d'être intéressant pour les étudiants sérieux.

Son nom est intimement lié à celui de l'Université Laval. Le pays accordera au doyen de la faculté de Droit,—M. Crémazie l'était depuis la mort du regretté juge Morin,—une part de la reconnaissance qu'il doit à cette grande institution.

Il y a douze ans (en 1860), M. Crémazie fut nommé Recorder de la ville de Québec. Il est inutile d'insister sur la manière dont il s'est toujours acquitté de ses hautes fonctions. Son intégrité et son esprit de justice sont de notoriété publique. Aigri par la maladie, ayant un peu de cette humeur misanthropique naturelle à ceux qui ont vécu dans l'isolement du célibat, sa conscience était si juste et si habituée à l'inflexibilité, que jamais, sur le banc, ses jugements ne furent tant soit peu entachés du caprice d'un premier mouvement.

Voilà ce qu'on pourrait appeler la partie publique de la vie de M. Crémazie. Pourtant, pour être un peu complet, il aurait fallu parler de l'intérêt qu'il portait à la cause de l'instruction élémentaire. Il fut d'abord le secrétaire et ensuite le président, à la mort de Sir E.-P. Taché, du Conseil de l'Instruction Publique.

Avant sa nomination à la charge de Recorder, il visitait chaque semaine les écoles de la ville qui étaient sous le contrôle des commissaires catholiques. Il était le secrétaire et l'ami de la commission. Ses collègues, connaissant son zèle et son habileté, lui laissaient presque entièrement le soin d'accomplir les devoirs qui leur étaient communs. Il éclairait de ses conseils les maîtres d'école, encourageait les élèves, faisait lui-même subir les examens, corrigeait ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans le mode d'enseignement; il entrait dans tous les détails. On peut dire qu'il était, à Québec, le soutien de ces précieuses écoles où l'enfant du peuple va chercher l'instruction et avec elle la moralité.

Nous ne pouvons terminer cette trop rapide notice, sans dire un mot sur la vie privée de M. Crémazie. Sans doute, la plus grande partie de cette vie est ignorée, même de ceux qui ont été dans son intimité. Suivant l'admirable conseil de l'Évangile, sa main droite ne connaissait pas ce que faisait sa main gauche. Il était chrétien comme il y en a peu à notre époque d'affaires et d'égoïsme: toutes ses œuvres de charité sont cou-

vertes d'un voile d'humilité et de modestie qui les déroberent à notre admiration. Il y en a cependant quelques-unes qu'il n'a pu cacher et qu'il faut rappeler, à sa gloire et pour l'édification générale. Dieu envoie de temps en temps de ces hommes de vertu, de ces grands chrétiens, comme un exemple précieux ; ils sont, pour bien dire, une prédication vivante de l'Evangile. Les faire connaître, c'est participer jusqu'à un certain point à leur mission : c'est un acte de charité générale.

Les relations de M. Crémazie avec le Bon Pasteur, cette belle institution qui doit en grande partie son établissement à Québec à un homme dont le nom est vénéré,—superbe récompense,—par tous les pauvres, M. Muir,—dont les relations de M. Crémazie avec le Bon Pasteur mériteraient d'être racontées en détail. Elles feraient connaître, mieux qu'aucune autre chose, l'homme dont Québec déplore la mort récente. Mais il faudrait, pour cela, tout un volume.

Il nous suffira de faire ici allusion à un ou deux points.

Les commencements du Bon Pasteur furent modestes. Mais cette institution grandit bientôt ; elle arriva rapidement à une existence forte et assurée. M. Crémazie fut un de ceux,—le principal avec M. Muir,—dont le dévouement contribua à donner à l'Asile du Bon Pasteur la vigueur actuelle. C'est lui qui en organisa, dans presque toutes ses parties, l'administration. Il alla jusqu'à enseigner la comptabilité aux bonnes Sœurs. Par ses soins, le Bon Pasteur devint une corporation légale. Il aidait constamment les Religieuses de ses conseils, mettait gratuitement à leur disposition ses connaissances juridiques.

L'on sait combien sont faciles à démonter ces esprits simples et naïfs qui ne connaissent du monde que ce que l'on en voit du fond de la paisible retraite d'un couvent. Pour des Religieuses, les formalités légales deviennent de formidables obstacles qui les jettent facilement dans le découragement. Ces petits riens compromettent quelquefois l'existence d'une communauté ; ces bonnes Sœurs croient tout perdu quand elles ont à consulter un avocat ; elles voient se dresser devant elles l'ombre menaçante des tribunaux, entouré de noirs huissiers. Elles sont faites pour prier, pour soulager les souffrances, pour venir au secours de l'indigence. Ce sont des enfants : elles ne sont grandes, héroïques, que par le dévouement.

M. Crémazie soutenait le courage des Religieuses du Bon Pasteur, dans leurs frayeurs enfantines. Il poussa la patience jusqu'à dresser lui-même des formules qui devaient leur servir de modèles. Enfin, il prit, dans les commencements de la maison, une part journalière active à l'administration de la communauté. Lui, homme du monde, d'un caractère irritable, il se soumettait à ce menu travail. Il subissait, sans mot dire, toutes les tracasseries et tous les caprices involontaires des Religieuses. Il lui fallait plus de dévouement qu'on ne saurait croire pour se soumettre à cette tâche fatigante à cause de ses mille et un petits détails.

C'est M. Crémazie qui fut le fondateur des classes du Bon Pasteur, destinées à l'instruction des enfants pauvres. Il se fit pour cela maître d'école, forma quelques Religieuses à l'enseignement. Dans son ardeur, il alla, lui, le grave juriconsulte, qui, en fait d'harmonie, ne connaissait guères que les discordances trop fréquentes des textes de la loi, il alla jusqu'à donner des leçons de musique instrumentale et vocale. Sa charité suppléait à tout : il était si bon chrétien qu'il finissait par devenir professeur, passable de musique.

Ce que M. Crémazie fit pour le Bon Pasteur, il le fit aussi pour les Sœurs

de la Charité. Il a contribué à augmenter le nombre de leurs classes. Pendant longtemps, il visita ces classes toutes les semaines, employant plusieurs heures à interroger les enfants.

Lors de l'incendie du couvent des Sœurs de la Charité, en 1854, ce fut grâce à son zèle et à son habileté de légiste que les Sœurs purent obtenir du Gouvernement l'indemnité qui leur permit de reconstruire leur maison. Dans toutes leurs difficultés, M. Crémazie fut leur conseiller intelligent.

Telle est, en bien peu de mots, la vie de Jacques Crémazie. Son nom vivra dans la mémoire de tous. L'Université Laval le réclamera comme une de ses gloires, le Banc comme un de ses ornements; les pauvres entoureront sa mémoire de respect et de reconnaissance, car il fut un de leurs grands bienfaiteurs. L'Eglise de Québec conservera longtemps son souvenir, car il fut un grand chrétien; en dehors du sacerdoce, il en accepta, toute sa vie, une partie du fardeau.

Ce qui frappe avant tout dans la vie de Jacques Crémazie, c'est sa grande, son admirable modestie. Il a passé, sans bruit, en faisant le bien.

Dans notre siècle de tapage, où chaque homme, pour ainsi dire, a un journal pour raconter ce qu'il fait, nous devons honorer ceux qui se sont contentés d'accomplir dans le silence leur devoir. Que disons-nous, leur devoir! Jacques Crémazie fit plus que son devoir: il pratiqua avec une fidélité inébranlable jusqu'aux conseils de l'Évangile.

C'est un honneur pour le Catholicisme de produire de tels hommes; c'est en même temps une preuve magnifique de la vérité de sa doctrine.

LUCIEN TURCOTTE.

mi-
tout
aps
un
de
nt à

ion
t le
uir,
con-
ose,
ela,

anti-
e et
dont
neur
l'ad-
eurs.
didait
leur

maîs
pai-
gales
ns le
tence
s ont
mena-
pour
gence.
evoue-

dans
même
ns les
ration
e, il se
tracas-
it plus
tâche

ur, des
l'école,
lla, lui,
que les
ner des
tout: il
able de

Sœurs

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

Le Libéralisme.

(Extrait de la *Civilla-Cattolica*.)

Le Libéralisme. Leçons données à l'Université Laval par l'Abbé BENJAMIN PAQUET, Docteur en Théologie et Professeur à la faculté de Théologie. Québec, de l'Imprimerie du Canadien, 1872. In 8° di pag. 103. (1)

Nel leggere questo libro, venutoci dal Canada, noi abbiamo provato quel piacere che si ha nel sentire un eco fedele e lontana; piacere tanto più grande, quanto l'eco è più lontana e più fedele. Or ecco che dal lontanissimo Canada ci viene in queste Lezioni sul Liberalismo un'eco fedelissima delle dottrine romane; e ciò mentre è per noi di gran piacere, è tutto insieme la più bella e più ambita lode che noi possiamo dare al ch. Professore e a quella cattolica Università: giacchè, come dice egli stesso (pag. 25), «io non avrò che un'ambizione, che è e sarà sempre pur quella dell'Università Laval, d'esser l'eco fedele della dottrina romana.»

Queste Lezioni sono le cinque ultime di un corso di Diritto di natura e delle genti; lezioni che trattando del Liberalismo, per l'attualità dell'argomento, furono ascoltate da numeroso e scelto uditorio, ed onorate persino dalla presenza dell'Arcivescovo di Quebec, e poi chieste da molti per la stampa. Il ch. Professore spiega dapprima quella magica parola di

TRADUCTION.

Leçons données à l'Université Laval par l'Abbé BENJAMIN PAQUET, Docteur en Théologie et Professeur à la Faculté de Théologie.

La lecture de ce livre, qui nous arrive du Canada, nous a donné le plaisir qu'on éprouve à entendre un écho fidèle et lointain: plaisir d'autant plus grand que l'écho est plus lointain et plus fidèle. Or, voici que de ce Canada si éloigné, nous vient dans ces Leçons sur le Libéralisme, le plus fidèle écho des doctrines romaines; et tandis que c'est pour nous un sujet de grande satisfaction, c'est aussi en même temps le plus bel et le plus désirable éloge que nous puissions donner à l'illustre Professeur, et à cette Université catholique; du reste, il le dit lui-même (page 25): «Je n'aurai qu'une ambition, — qui est et sera toujours celle de l'Université Laval, — être l'écho fidèle de la doctrine romaine.»

Ces Leçons sont les cinq dernières d'un Cours de Droit naturel et des gens. Elles traitent du Libéralisme, et grâce à l'actualité du sujet, elles ont été écoutées par un auditoire nombreux et choisi, honorées, jusqu'à la fin, de la présence de l'Archevêque de Québec, et ensuite réclamées pour la presse par un grand nombre de personnes. L'illustre Professeur explique

(1) Cet article est dû à la plume gracieuse et éloquente du R. P. Cardella, alors Directeur de la *Civilla Cattolica*, et maintenant Recteur du Collège Romain.

Libertà, di cui si fa tanto abuso ; fissa il vero concetto della libertà e il suo oggetto, che non può essere altro che il bene ; distingue tra la possibilità di fare il male, possibilità inerente non alla essenza della libertà ma all' imperfezione dell' uomo, e il diritto di fare il male, diritto che non può esser giammai ; distingue parimente tra la libertà falsa, che è licenza, sfrenatezza e indipendenza da ogni legge, e la libertà vera sotto la legge, che le serve di norma, di freno e di scudo : e dopo queste nozioni generali della libertà viene a parlare della libertà politica, sociale et civile, intorno alla quale massimamente versano gli errori del Liberalismo, che al dir dell'Autore (pag 27) in modo generale può dirsi il sistema che, sia per l'individuo, sia pel governo, pretende la libertà di credere, di propagare, e di protegger l'errore come la verità, e di fare ed autorizzare il male siccome il bene.

Egli ricava le principali massime del Liberalismo da alcune proposizioni, condannate nel *Sillabo*, e le dichiara e confuta alla luce degli Atti pontificii, in cui dapprima furono condannate ; e più specialmente sfolgora l'Indifferentismo che, secondo le parole autorevoli di Gregorio XVI e di Pio IX, è la vera sorgente del Liberalismo religioso. D.scorre poi della tolleranza, distinguendo accuratamente la tolleranza teologica o dogmatica, che è sempre empia ed assurda, e la tolleranza civile, che talora può esser lecita come minor male : intorno a che dichiara i doveri di un governo

tout d'abord ce mot magique de *Liberté*, dont on fait un si grand abus. Après avoir fixé la véritable notion de la liberté, ainsi que son objet qui ne peut être autre que le bien, il distingue entre la possibilité de faire le mal—possibilité inhérente non pas à l'essence de la liberté, mais à l'imperfection de l'homme—et le droit de faire le mal, droit qui ne peut exister jamais. Il fait également une distinction entre la liberté fausse, qui est la licence effrénée et l'indépendance de toute loi, et la véritable liberté, sous la loi, qui lui sert de règle, de frein et de bouclier. Après ces notions générales de la liberté, il parle de la liberté politique, sociale et civile, autour de laquelle roulent principalement les erreurs du Libéralisme, qui, d'après l'Auteur (p. 27), peut se définir d'une manière générale : le système qui réclame la liberté, soit pour l'individu soit pour le gouvernement, de croire, de propager et de protéger l'erreur comme la vérité, la liberté de faire et d'autoriser le mal comme le bien.

Il extrait les principales maximes du Libéralisme de quelques propositions condamnées dans le *Syllabus* ; il les explique et les réfute à la lumière des Actes Pontificaux, où elles furent d'abord condamnées ; il foudroie plus spécialement l'Indifferentisme qui, suivant les paroles autorisées de Grégoire XVI et de Pie IX, est la véritable source du Libéralisme religieux. Puis il traite de la tolérance, distinguant exactement entre la tolérance religieuse ou dogmatique, qui est toujours impie et absurde, et la tolérance civile, qui peut quelquefois être licite comme un moindre mal ; et à ce sujet il fait connaître les devoirs d'un gouvernement vraiment catholique d'une nation catholique ; un tel gouvernement doit protéger la vraie religion à l'exclusion des faux cultes, suivant que le demande le bien de la nation et des individus, et accorder bien plus qu'un simple

veramente cattolico d'una nazione cattolica, il quale dee proteggere la vera religione ad esclusione de' falsi culti, secondo che dimanda il bene della nazione e degli individui, e dee dare ben più che una semplice protezione legale alla vera Chiesa di Gesù Cristo; nè può, quando imperiose circostanze non l'esigano, proclamare la libertà civile de' falsi culti; nè può proclamarla giammai, come un bene in sè stessa, e perfezione della società civile, ma solo come minor male, che talora può essere necessario: e così anche un governo cattolico potrà concederla di fatto senza professare le massime e i principii del liberalismo. Ma pur troppo i governi anche cattolici son caduti nel liberalismo sotto il mentito nome di civile progresso: falso progresso, al quale non v'ha remedio, che ritornando indietro senza spaventarsi dello spauracchio del medio evo; giacche v'ha un medio evo, dice l'Autore (pag. 76), ben più invidiabile del progresso moderno, e v'ha un regresso che è veramente progresso, ritornando ai principii immutabili dell'ordine religioso politico e sociale.

E appunto del progresso si discorre nella quinta Lezione, che ben distingue il vero e il falso progresso, e la vera e la falsa civiltà, et mostra quanto a ragione, mentre la Chiesa sta sempre alla testa della vera civiltà e del vero progresso, il S. Padre abbia dichiarato che il Romano Pontefice non può conciliarsi col progresso e colla civiltà alla moderna, in una parola col Liberalismo, et specialmente com'è inteso e in teoria e in pratica dal

protection légale à la vraie Eglise de Jésus-Christ; il ne peut, si ce n'est lorsque des circonstances impérieuses l'exigent, proclamer la liberté civile des faux cultes; il ne peut jamais la proclamer comme un bien en soi et comme une perfection de la société civile, mais seulement comme un moindre mal qui peut quelquefois être nécessaire: et ainsi même un gouvernement catholique pourra l'accorder de fait sans professer les maximes et les principes du Liberalisme. Mais les gouvernements même catholiques ne sont que trop tombés dans le Liberalisme sous le nom mensonger de progrès civil: faux progrès auquel il n'y a de remède qu'en revenant sur ses pas, sans s'épouvanter du fantôme du moyen âge, puisque, comme le dit l'Autour (p. 76), il y a un moyen âge plus enviable que le progrès moderne, et que retourner en arrière c'est quelquefois véritablement progresser, lorsqu'on revient aux principes immuables de l'ordre religieux, politique et social.

Et précisément il 'raite, dans la cinquième Leçon, du progrès, où il distingue avec raison le vrai et le faux progrès, la vraie et la fausse civilisation, et il montre avec combien de raison, pendant que l'Eglise se tient toujours à la tête de la vraie civilisation et du véritable progrès, le Saint-Père a déclaré, que le Pontife romain ne peut se réconcilier avec le progrès et avec la civilisation à la moderne, en un mot, avec le Liberalisme, et en particulier tel qu'il est entendu en théorie et en pratique, par le gouvernement italien. Ici l'abbé Pâquet conclut en termes éloquentes (p. 89), que toutes les âmes honnêtes doivent professer une reconnaissance profonde à l'immortel Pontife, tant en général pour la condamnation du Liberalisme, exprimée dans son Encyclique *Quanta Cura* et dans le *Syllabus*, qu'en particulier pour ses condamnations solennelles de la politique du

Governo italiano. E qui il Pâquet con eloquenti parole conchiude (pag. 89) che tutte le anime oneste debbono professare alta riconoscenza all' immortale Pontefice, si generalmente per le condanne del Liberalismo espresse nella sua Enciclica *Quanta cura* e nel *Sillabo*, e si specialmente per le sue solenni condanne della politica del Piemonte e del Liberalismo italiano. Sì, tutto il mondo, egli dice, dee rendere perenni grazie a Pio IX per aver difesa sì nobilmente la vera politica, quella cioè che non consente a ripudiare le sacre leggi della giustizia, del diritto e della morale. E per verità, egli soggiunge, non sono già mancati al Romano Pontefice questi solenni ringraziamenti e questo appoggio morale delle oneste persone, mentre in tutto il mondo cattolico si son vedute sì splendide dimostrazioni per condannare con lui la politica piemontese ed approvare la nobile attitudine della Santa Sede. I cattolici del Canada non sono stati gli ultimi a levar alto la voce; e il Paquet ricorda specialmente una solenne dimostrazione e protesta nella stessa Università Laval per la sancta causa di Pio IX contro il liberalismo italiano.

Ma tornando più generalmente alle teorie e alla dottrina, sul compiere delle sue lezioni il ch. Professore addita in uno splendido tratto d' eloquenza il sicuro mezzo per isfuggire le seducenti teorie del liberalismo; e si è seguir quei duci che Iddio stesso ci ha dati per guida, cioè il suo Vicario in terra e il corpo episcopale, e nominatamente ciascuno il suo

Piémont et du Libéralisme italien. Oui, tout le monde, dit-il, doit rendre d'éternelles actions de grâces à Pie IX pour avoir défendu si noblement la vraie politique, celle qui ne consent pas à répudier les lois sacrées de la justice, du droit et de la morale. Et de fait, ajoute-t-il, ces solennelles actions de grâces et cet appui moral des gens honnêtes n'ont pas manqué au Pontife Romain, lorsque dans tout le monde catholique on a vu de si magnifiques démonstrations pour condamner avec lui la politique piémontaise, et approuver la noble attitude du Saint-Siège. Les catholiques du Canada n'ont pas été les derniers à élever la voix, et l'abbé Pâquet rappelle en particulier une démonstration solennelle et une protestation dans l'Université Laval même pour la sainte cause de Pie IX contre le Libéralisme italien. (1)

Puis revenant d'une manière plus générale aux théories et à la doctrine, l'illustre Professeur, sur le point de terminer ses leçons, indique dans un splendide jet d'éloquence le moyen assuré d'échapper aux théories séduisantes du libéralisme: c'est de suivre les chefs que Dieu lui-même nous a donnés pour guides, à savoir son Vicaire sur la terre et le corps épiscopal, et en particulier chacun son évêque, et les maîtres qui ont le renom de doctrines vraiment catholique et romaine; telle sera, conclut-il, la règle que suivra toujours la catholique Université Laval.

Que tel soit l'esprit de cette illustre Université, ces leçons en font suffisamment foi, mais nous avons beaucoup plus encore. En effet nous avons reçu en même temps deux livrets de thèses théologiques pour les

(1) *Le Civiltà* ne parle ici que d'une démonstration, mais il y en a eu deux: l'une en 1860 et l'autre en 1871.

Vescovo, e que' maestri che han fama di dottrina veramente cattolica e romano : e questa egli conchiude, sarà appunto la norma che sarà sempre seguita dalla cattolica Università Laval.

Che tale sia lo spirito di quella illustre Università, ne fanno abbastanza fede queste lezioni : ma abbiamo assai più ; giacchè insieme con queste abbiamo ricevuti due libretti di tesi teologiche pei gradi academici nella Università. Qui più che mai si vede la dottrina romana, e in special modo qui pure si sente l'eco della Università Gregoriana del Collegio Romano, stabilita dai Romani Pontefici a bene universale dei seminarii delle nazioni cattoliche in Roma ond'ella si considera giustamente come Università internazionale ; che però, gli egregi Rettori dei Collegi esteri in Roma fecero solenni proteste in suo favore e difesa contro il Governo italiano, il quale ponendo le mani nel Collegio romano veniva ad offendere anche i diritti delle nazioni cattoliche. Or basta leggere queste tesi teologiche del fontanissimo Canada per sentire fin dove giunga la voce della Università Gregoriana. Già da più anni tre eletti giovani ecclesiastici di grandi speranze, lo stesso ch. Professore Beniamino Paquet, et altri due suoi colleghi Luigi Paquet e Luigi Nazareno Bégin, designati fin d'allora alle cattedre di teologia nella Università Laval, furono dall' Arcivescovo di Québec inviati a Roma ad apprendere la dottrina e lo spirito romano nella Università Gregoriana, ed ora essi stessi nelle lor cattedre

grades académiques dans l'Université. Ici plus que jamais on voit la doctrine romaine et l'on entend d'une manière toute spéciale l'écho de l'Université Grégorienne du Collège Romain, établie par les Souverains Pontifes pour le bien universel des séminaires des nations catholiques, à Rome, ce qui fait qu'elle se considère à juste titre comme Université Internationale, et voilà pourquoi les illustres Recteurs des Collèges étrangers établis à Rome ont fait de solennelles protestations en sa faveur et pour sa défense contre le Gouvernement italien, qui, en portant la main sur le Collège romain, se trouvait à léser en même temps les droits des nations catholiques. Or il suffit de lire ces thèses théologiques du lointain Canada pour s'apercevoir jusqu'où s'étend la voix de l'Université Grégorienne.

Il y a plusieurs années déjà, trois jeunes ecclésiastiques choisis et de grandes espérances, le même illustre Professeur Benjamin Paquet et ses deux autres collègues. Louis Paquet et Louis-Nazaire Bégin, designés alors pour remplir les chaires de Théologie à l'Université Laval, furent envoyés à Rome par l'Archevêque de Québec pour y puiser la doctrine et l'esprit romain de l'Université Grégorienne ; et aujourd'hui ces mêmes ecclésiastiques s'en font gloire et honneur dans leur chaire respective. Il ne nous conviendrait peut-être pas, à nous, de dire ces choses à la gloire du Collège Romain, si nous ne savions faire en cela grand plaisir à ces illustres Professeurs, auxquels nous souhaitons seulement que leur Université puisse toujours avoir un meilleur sort que celui du Collège Romain dans les circonstances présentes. C'est pour nous une douce consolation que de voir l'état actuel de prospérité de l'Université Laval, université fondée par charte Royale de la reine Victoria, en 1852, et autorisée ensuite par un indult de Pie IX à donner les grades académiques dans la faculté

sel recano a vanto: il che forse a noi non si converrebbe di dire a gloria del Collegio Romano, se non sapessimo di far con ciò gran piacere a quegli illustri professori, ai quali solo auguriamo che la loro Università possa sempre avere miglior fortuna che non la presente del Collegio Romano. Ben ci consola il vedere quanto sia ora felice lo stato dell'Università Laval, fondata con diploma reale della Regina Vittoria nel 1852, e poi con indulto di Pio IX autorizzata a dare i gradi accademici nella facoltà teologica. Abbiamo sotto gli occhi l'Annuario della Università per l'anno accademico 1871-72 e vediamo con gran piacere com'ella sia fiorente in tutti i suoi rami. Ivi pure troviamo uno splendido elogio del compianto Arcivescovo di Québec Mgr Baillargeon, sì benemerito di quella Università, il quale per altro può consolarsi della sua perdita nell'acquisto che ha fatto dell suo degno successore Mgr Tachereau, erede delle virtù e dello zelo pastorale di Mgr Baillargeon e come Arcivescovo di Québec e come Visitatore Apostolico della Università. Quanto sia per questa il suo zelo può raccogliersi abbastanza da ciò che abbiam detto nel principio di queste riviste, che cioè egli stesso onorò di sua presenza le cinque lezioni del Paquet sul Liberalismo, dimostrando con ciò solo che come Mgr Baillargeon così egli tiene per primo pregio dell'Università Laval l'essere eco fedele della dottrina romana.

de Théologie. Nous avons sous les yeux l'Annuaire de l'Université pour l'année académique 1871-72, et nous voyons avec grand plaisir combien elle est florissante dans toutes ses branches.

Dans ce même Annuaire nous trouvons un éloge magnifique du regretté Archevêque de Québec, Mgr. Baillargeon, qui a si bien mérité de cette Université; elle peut cependant se consoler de sa perte par l'acquisition qu'elle a fait dans la personne de son digne successeur, Mgr. Tachereau, héritier des vertus et du zèle pastoral de Mgr. Baillargeon, et comme Archevêque de Québec et comme Visitateur Apostolique de l'Université. On peut juger suffisamment jusqu'où s'étend son zèle pour cette institution, par le fait que nous avons cité au commencement de cette revue, à savoir qu'il a voulu lui-même honorer de sa présence les cinq leçons de l'Abbé Paquet sur le Libéralisme, faisant voir par cela seul qu'à l'exemple de Mgr. Baillargeon, il regarde comme le premier mérite de l'Université Laval, celui d'être l'écho fidèle de la doctrine romaine.

La Primauté et l'Infaillibilité.

(Extrait du *Catholic World*.)

La Primauté et l'Infaillibilité des Souverains Pontifes, etc., par l'Abbé
L.-N. BÉGIN, D. D. Québec: l'huot. 1873.

This is another timely and admirable course of lectures from the Laval University. The topics of the lectures are historical, embracing the chief difficulties presented in the earlier, mediæval, and later history of the Roman Pontiffs respecting the supremacy and infallibility of the successors of S. Peter. The controversies on rebaptism, the Philosophumena, the case of Liberius, of Zosimus, or Vigilius, of Honorius, the subject of the false decretals, the career of S. Gregory VII. the conflict of Boniface VIII with Philip le Bel, the affair of the Templars, the great schism of Avignon, the condemnation of Galileo, the suppression of the Jesuits, and several other topics, are discussed in these able lectures in a critical and erudite manner, in so far as space and the other conditions to which the nature of his discourses subjected the author, have given him the opportunity. The whole is preceded by an essay on the doctrine of the supremacy, and concluded by a sort of eulogium on Pius IX. The author is a graduate of the Roman college, and imbued with the sound scholarship and orthodox spirit of that institution, the head-quarters of sacred science, which may God deliver from the impure horde who are now defiling its precincts by their odious presence! There are a great number of intelligent Catholic laymen seeking with anxiety at the present time for clear, satisfactory information on just these topics which the Laval professor has handled in the lectures now published. It is a pity that they are accessible to those only who read French. If the Quebec publisher would issue an edition in English, we are inclined to think that the sale in England and the United States would reimburse him. The lectures on the Syllabus, noticed in this magazine some months ago, are also worth translating, and the publication of two such courses in the English language would most certainly bring great honor to the Laval University.

L'UNIVERSITÉ LAVAL.

L'Université Laval a été fondée en 1852, par le Séminaire de Québec. La Charte Royale, qui lui a été accordée par S. M. la Reine Victoria, a été signée à Westminster, le 8 décembre 1852. L'année suivante, par un Indult du 6 mars 1853, le Souverain Pontife Pie IX accorda au Visiteur de l'Université l'autorisation de conférer les degrés ordinaires en Théologie.

Le Visiteur de l'Université Laval est toujours l'Archevêque catholique de Québec, qui a droit de *veto* sur tous les règlements et sur toutes les nominations.

Le Supérieur du Séminaire de Québec est de droit le Recteur de l'Université.

Le Conseil de l'Université se compose des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs titulaires de chacune des facultés.

Il y a quatre facultés, qui sont les facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Les professeurs de la faculté de Théologie, sont nommés par le Visiteur. Tous les autres sont nommés par le Conseil ; ils sont révocables *ad nutum*. Les degrés auxquels peuvent arriver les élèves dans chacune des facultés, sont ceux de Bachelier, de Maître ou Licencié, et de Docteur. La bonne conduite est une condition essentielle pour l'obtention des degrés.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

L'année académique comprend dix mois, et se divise en trois termes. Le premier commence le mercredi qui suit le 8 de septembre et finit à Noël ; le second finit à Pâques, et le troisième finit au commencement de juillet.

L'enseignement se donne par des professeurs *titulaires*, par des professeurs *agregés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les premiers sont seuls professeurs proprement dits, peuvent seuls être membres du Conseil Universitaire et avoir voix délibérative dans les conseils des facultés. Un professeur titulaire dans une faculté ne peut plus, depuis l'année 1871-72, être nommé professeur titulaire dans une autre ; mais il peut y être professeur *agregé* ou chargé de cours.

Les cours sont privés dans les facultés de Théologie, de Droit et de Médecine. Cependant tout prêtre peut être admis aux cours de Théologie ; il en est de même à l'égard des hommes de loi, pour les cours de Droit, et à l'égard des médecins et des chirurgiens, pour les cours de Médecine. Dans la faculté des Arts, il y a des cours publics et des cours privés ; ceux-ci ne sont que pour les élèves ou étudiants de la faculté.

Une fois par semaine, dans les cours privés, le professeur consacre le temps d'une leçon à un examen de ses élèves sur les matières étudiées pendant la semaine.

A la fin de chaque terme, tous les élèves sont examinés sur les différentes matières qui leur ont été enseignées durant ce terme. Cet examen, qui est

oral, se fait devant des jurys de trois professeurs. Les résultats, qui sont consignés dans les registres, se traduisent par l'une des six notes *Très-bien, Bien, Assez Bien, Médiocre, Mal, Très-mal*, selon le cas. Tout examen partiel qui mérite l'une des trois dernières notes, est attaché d'un vice qui s'oppose à l'obtention des degrés, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, à un terme ultérieur, par un examen suffisant.

Il y a deux classes d'élèves : les *élèves* proprement dits, qui ont subi avec succès les examens de l'Inscription dans la faculté des Arts ; et les *élèves-étudiants* qui n'ont pas subi cet examen. Ces élèves sont absolument sur le même pied, toute la différence consistant en certains avantages pécuniaires faits aux premiers. C'est une triste nécessité à laquelle il a fallu malheureusement se plier, à cause du peu de protection accordée dans ce pays aux jeunes gens qui ont fait de sérieuses études. L'Université Laval a fait ce qu'elle a pu pour lutter contre un tel état de chose. Mais que pouvait-elle *seule* ? Elle a dû reculer, et mettre tous les élèves sur le même rang, se contentant de faire plus de sacrifices, en exigeant moins de compensation pécuniaire de la part de ceux qui ont fait un cours d'étude.

Faculté de Théologie.

Les professeurs de Théologie sont nommés par l'Archevêque de Québec, Visiteur de l'Université, sur présentation du Conseil Universitaire.

L'enseignement se donne en quatre années et comprend les matières suivantes :

- Morale, 160 leçons par année.
- Dogme, 280 leçons par année.
- Ecriture Sainte, 80 leçons par année.
- Histoire ecclésiastique, 80 leçons par année.
- Eloquence, 20 leçons par année.
- * Langues sacrées, 40 leçons par année.
- Rites, 20 leçons par année.
- * Institutions canoniques, 80 leçons par année.
- * Décrétales, 160 leçons par année.

Aucun élève en Théologie n'est admis à moins qu'il n'ait exhibé au Recteur la permission et les lettres testimoniales de son évêque.

L'inscription comme élève s'obtient en subissant avec succès les examens requis par la faculté des Arts. Cet examen est de rigueur pour le diocèse de Québec, en vertu d'une décision de l'Archevêque de Québec. Les ecclésiastiques des autres diocèses peuvent, d'ici à septembre 1878, obtenir leur inscription sur un simple certificat d'études complètes faites avec succès.

Pour obtenir le Baccalauréat en Théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes à l'Université ou dans un Grand Séminaire affilié, et avoir obtenu au moins la note *Assez bien* pour toutes les matières de ces examens, qui doivent embrasser la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés par les établissements où l'on étudie, ainsi

* Les cours marqués d'un astérisque * sont facultatifs pour le moment et ne se donnent que s'il se présente un nombre suffisant d'élèves.

que les autres matières obligatoires qui s'enseignent dans cet intervalle de temps.

La Licence en Théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les Bacheliers en Théologie qui ont eu au moins la note *Assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette troisième année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent, et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1° l'examen du terme avec le même succès sur les matières autres que la Théologie dogmatique et morale; 2° Une double épreuve spéciale, l'une écrite, l'autre orale, sur la partie de la Théologie dogmatique et morale vue dans cette troisième année.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans ces épreuves. L'épreuve orale dure une heure et peut être publique. Il est accordé six heures pour l'épreuve écrite; dans cette dernière, on remet au candidat un exemplaire de la Vulgate sans notes et le Concile de Trente. L'épreuve écrite peut se faire dans les séminaires affiliés, mais l'examen oral se fait régulièrement à Québec.

Chacune des matières de l'examen, tant écrit qu'oral, est appréciée au moyen de l'une des six notes *Très-bien*, *Bien*, *Assez bien*, *Médiocre*, *Mal*, *Très-mal*. Une quelconque des trois dernières notes est éliminatoire.

Le candidat est Licencié avec grande distinction s'il n'a que des notes *Bien* et *Très-bien* et que les *Très-bien* dominent. Il est reçu avec distinction si, dans le même cas, les *Bien* sont en aussi grand nombre ou en plus grand nombre que les *Très-bien*, et même s'il a quelques *Assez bien*, pourvu que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *Très-bien*. Dans les autres cas il est simplement admis.

Le Doctorat en Théologie peut s'obtenir par les Licenciés en Théologie au bout de la quatrième année d'étude, par une série d'examens de terme et d'examens spéciaux analogues à ceux qu'il faut subir à la Licence, en y ajoutant la partie du Droit canonique qui concerne les empêchements de mariage. Seulement l'examen tout entier se fait à l'Université, l'épreuve orale est toujours publique et doit durer au moins une heure et demie.

Droit canonique.

Le Baccalauréat en Droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions*, aux conditions ordinaires. Ceux qui commencent l'étude du Droit canonique après un cours complet de Théologie, sont considérés *ipso facto* comme Bacheliers en Droit canonique.

La Licence et le Doctorat en Droit canonique s'obtiennent à la fin de la troisième année du cours de Droit canonique. Les élèves qui n'ont que les notes *Bien* et *Très-bien* pour toutes les matières sont admis au Doctorat; celui qui a quelque autre note est admis à la Licence ou est renvoyé suivant le cas.

Les rescrits pontificaux n'autorisent pas l'Université Laval à accorder des degrés honorifiques en Théologie ou en Droit canonique. Il faut absolument, pour obtenir les degrés, suivre les cours au moins dans un Grand Séminaire affilié et subir les examens requis.

Faculté de Droit.

L'enseignement se donne en trois ans et comprend les matières suivantes :

- Droit romain, 228 leçons.
- Droit civil, 600 leçons.
- Procédure civile, 144 leçons.
- Droit commercial et Droit maritime, 108 leçons.
- Droit criminel, 108 leçons.
- Droit administratif, 150 leçons.
- * Droit international, 72 leçons.

Pour arriver aux degrés il n'est pas nécessaire d'être élève inscrit, mais il faut avoir suivi les cours avec régularité.

Le Baccalauréat s'obtient à la fin de la troisième année par ceux qui ont subi avec succès tous les examens de termes, ou qui ont réparé les examens défectueux. Comme on le voit, le Baccalauréat en Droit n'est donné, à l'Université Laval, qu'aux étudiants qui ont assisté à 1300 leçons de Droit, et subi avec succès 9 examens sur toutes les branches du Droit. De plus les certificats d'assiduité aux cours qui sont donnés aux étudiants en Droit qui n'ont pas obtenu un degré, doivent contenir les notes détaillées, bonnes ou mauvaises, de leurs examens de termes.

La Licence peut s'obtenir, à la même époque que le Baccalauréat, par ceux qui, ayant droit d'ailleurs au Baccalauréat, remplacent le neuvième examen de terme par un double examen spécial, l'un oral, l'autre écrit, embrassant toutes les matières de l'enseignement.

Les Licenciés en Droit ne peuvent se présenter aux épreuves du Doctorat qu'une année au moins après la Licence. Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des Docteurs et des Professeurs titulaires de la faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la faculté, et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Faculté de Médecine.

1^o ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la faculté de Médecine se donne en quatre années. Cependant, en faveur des élèves peu fortunés qui ont passé une année d'étude chez un patron à la campagne, les leçons sont tellement distribuées que, absolument parlant, un élève de grande bonne volonté peut les suivre toutes en trois ans ; mais cet arrangement n'est pas un avantage au point de vue des études, et les élèves ne devraient s'y résigner que lorsqu'ils ne peuvent absolument faire autrement.

Jusqu'à l'année 1874-72, les jeunes gens qui avaient fait une année de Philosophie pouvaient obtenir l'inscription comme élèves réguliers et faire coïncider, comme tels, leur première année de Médecine avec leur seconde

* Ce cours ne forme pas partie obligée de l'enseignement. Cependant les élèves sont obligés de le suivre, lorsqu'il se donne.

année de Philosophie. Cette permission, qui n'était pas non plus un avantage, n'existe plus : depuis lors les élèves n'obtiennent l'inscription régulière qu'après avoir subi avec succès les deux examens exigés par la faculté des Arts.

L'enseignement de la faculté de Médecine comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les Primaires et les Finales :

Primaires.

Anatomie descriptive et topographique, 240 leçons.
Anatomie pratique, 180 leçons de deux heures.
Anatomie microscopique ou Histologie, 120 leçons.
Physiologie, 220 leçons.
Pathologie générale, 110 leçons.
Hygiène, 60 leçons.

Les élèves doivent en outre suivre, à la faculté des Arts, les cours suivants :

Chimie, 240 leçons.
Botanique, 60 leçons.

Finales.

Matière médicale et Thérapeutique générale, 240 leçons.
Pathologie externe et Médecine opératoire, 240 leçons.
Pathologie interne et Thérapeutique spéciale, 240 leçons.
Tocologie, 240 leçons.
Médecine légale, 60 leçons.
Toxicologie, 60 leçons.
Maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.
Médecine opératoire pratique, 40 leçons.
Clinique externe, 180 leçons.
Clinique interne, 180 leçons.
Clinique des maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.
Clinique des accouchements : chaque élève assiste à au moins six cas.

COURS PRATIQUES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cliniques.

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non-seulement par des cours théoriques étendus et très-développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre des leçons de Clinique qui se donnent à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu dépasse de moitié celui qui est exigé par la loi Provinciale, c'est-à-dire, est de 360 par année au lieu de 240, les élèves de l'Université ont, au Dispensaire, une Clinique interne et externe facultative et une Clinique obligatoire sur les maladies des yeux et des oreilles, et à la Morgue, des leçons de Médecine légale pratique.

Cliniques du Dispensaire.

Le Dispensaire de Québec a été ouvert le 19 février 1866. A cet établissement, tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyances ou d'ori-

gines, reçoivent gratuitement les soins et remèdes que requiert leur état. Monsieur le curé de Québec et le Recteur de l'Université sont les Directeurs de l'établissement.

Les docteurs Tessier, H. Blanchet, LaRue, Simard, Verge, A. Belleau et E. Casgrain sont chargés du service médical ; et les Sœurs de la Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P. M., jusqu'à 2 h. ou 3 h., suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Le docteur Simard, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé spécialement et exclusivement du traitement de ces maladies. Le docteur Casgrain est chargé exclusivement du traitement des maladies dentaires.

Expertises Médico-Légales.

Avec la bienveillante permission de monsieur le Coroner Panet, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue, est considérable et très-varié.

MUSÉES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Ces musées se composent de plusieurs collections des plus complètes et des plus intéressantes du continent américain. Ils comprennent :

1° Les différentes affections pathologiques du système osseux, les monstruosités et l'anatomie comparée. Cette collection renferme plus de 600 pièces naturelles préparées en France avec le plus grand soin par des médecins et des naturalistes. Plusieurs de ces pièces sont uniques.

2° Un grand nombre de pièces préservées dans l'alcool et présentant les états pathologiques divers des parties molles. Cette collection est due aux professeurs de l'Université et à la générosité d'un certain nombre d'autres médecins qui ont bien voulu faire profiter l'Université des précieux résultats de leur expérience.

3° Des pièces artificielles servant à l'étude des maladies de la peau et des affections syphilitiques. Cette partie se compose de 250 pièces, faites à Paris. La finesse du modelé, le nombre et l'exactitude des détails, font de ces pièces artificielles de pathologie, des spécimens authentiques tellement instructifs, qu'il suffit de les avoir vus une fois pour reconnaître immédiatement, sur la nature, les altérations qu'elles représentent.

4° Une collection d'instruments d'une rare beauté et qui ne le cèdent en rien, pour le nombre, l'utilité et le fini des pièces, aux plus belles collections des grandes institutions européennes. Ces instruments ont été fabriqués à Paris, par M. Mathieu, expressément pour l'Université Laval et sous les yeux de M. le professeur Landry.

5° Une collection très-étendue et très-complète d'échantillons de Matière médicale, préparés avec soin, et servant aux démonstrations du professeur de cette partie des sciences médicales.

2° DEGRÉS EN MÉDECINE.

Pour obtenir le Baccalauréat dans la faculté de Médecine, il suffit d'avoir suivi les cours conformément aux règlements durant neuf termes (trois ans), et d'avoir obtenu, à tous les examens de ces neuf termes l'une des notes *Assez bien*, *Bien* ou *Très-bien* pour toutes les matières, ou d'avoir réparé les mauvaises notes par des examens subséquents suffisants. On peut encore obtenir le Baccalauréat en Médecine après six termes seulement (deux ans), aux conditions exprimées plus haut, pourvu que le sixième examen de terme soit remplacé avec succès par le premier examen de la Licence ou du Doctorat en Médecine.

La Maîtrise ou Licence en Médecine, et à plus forte raison le Doctorat, donne droit de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art obstétrique ; seulement le Licencié ou le Docteur en Médecine est tenu de faire reconnaître légalement son diplôme par le Bureau provincial de Médecine.

Pour être admis aux épreuves de la Licence et du Doctorat le candidat doit 1° avoir suivi régulièrement l'enseignement complet de la faculté. Cependant les étudiants qui ont suivi des cours dans une autre institution, ou qui ont étudié quelque temps sous un patron, peuvent en exhibant au Recteur des certificats convenables, être admis à compléter leur cours. 2° Avoir subi avec succès les examens de termes sur toutes les matières de l'enseignement, ou avoir réparé les examens défectueux.

Les épreuves spéciales de la Licence et du Doctorat sont au nombre de deux et se subissent régulièrement : la première, sur les *Primaires*, à la fin de la seconde année ; la seconde, sur les *Finales*, à la fin du cours. Ces épreuves sont orales et par écrit.

Il est accordé six heures pour chaque composition écrite, dont le sujet, tiré au sort, est pris dans une partie quelconque de l'enseignement de la faculté. L'examen oral est d'au moins une heure et demie à chaque épreuve. Il y a en outre un examen clinique, au lit des malades, à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital de la Marine, sur la Pathologie interne et sur la Chirurgie.

En résumé, l'épreuve spéciale de la Licence et du Doctorat dure environ 16 heures, dont près de quatre heures en examen oral.

Une seule note *Mal* ou *Très-mal* est éliminatoire, et même une note *Médiocre* à l'examen final. Une note *Médiocre* à l'examen des *Primaires* ne fait pas interrompre la séance ; seulement le candidat est tenu, pour être admis, de réparer sa mauvaise note en subissant avec succès un nouvel examen sur la même matière lors de la seconde épreuve.

Si le candidat, aux deux épreuves, n'a que des notes *Bien* ou *Très-Bien*, il est admis au grade de Docteur en Médecine. Il l'est encore si, ayant eu quelques notes *Assez bien* à la première épreuve, il répare cet échec relatif en subissant un nouvel examen sur les mêmes matières avec les notes *Bien* ou *Très-bien*, lors de la seconde épreuve.

S'il reste des notes *Assez bien*, non rachetées au second examen, le candidat n'est admis qu'au grade de Licencié en Médecine. Il est Licencié avec distinction, s'il a deux fois plus de *Très-bien* que d'*Assez bien* ; sinon il est simplement admis à la Licence.

3° PRIX DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

PRIX MORRIN.

M. le Dr. Joseph Morrin a légué à l'Université une somme de \$2,000 dont la rente doit être employée en prix en faveur des élèves en Médecine. Cette rente est partagée en quatre parts, savoir : 1° deux parts d'un tiers chacune pour former deux premiers prix ; 2° deux parts d'un sixième chacune pour former deux seconds prix.

Un premier et un second prix sont mis à la disposition des élèves de seconde année ; deux prix semblables sont offerts aux élèves de dernière année. Les élèves de première année sont admis à concourir avec ceux de seconde ; et les élèves de troisième année, avec ceux qui terminent leur cours.

Le concours se fait par écrit et il est absolument analogue à l'épreuve écrite de la Licence et du Doctorat en Médecine ; la séance ne doit pas dépasser six heures. Les concurrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. Les prix sont donnés en argent et au mérite absolu.

PRIX SEWELL.

Depuis quatre ans, M. le Dr. Sewell, Professeur de Pathologie interne' donne un premier et un second prix en argent aux élèves de son cours qui réussissent le mieux dans une composition écrite conduite comme celle du Prix Morrin, mais sur un sujet de Pathologie interne. (*)

4° AFFILIATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL AU COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS DE LONDRES.

L'effet de cette affiliation est de donner à l'Université Laval les privilèges suivants :

- 1° L'examen de l'Inscription est reconnu comme équivalent à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.
- 2° Les certificats d'assiduité aux cours de Médecine suivis à l'Université Laval par les élèves *inscrits* après leur inscription sont reconnus pour autant par le même Collège.
- 3° Les Docteurs en médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le diplôme de Membre du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Faculté des Arts.

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement complet de la faculté des Arts, conduisant à la Maîtrise ès Arts, n'est pas encore organisé, faute d'élèves. Vu le peu de ressources

(*) Voir page 33, les noms des lauréats du Prix Morrin et du Prix Sewell pour 1873.

que présente le pays comme encouragement à la recherche de ce grade, il est peu probable que cet enseignement soit organisé de sitôt d'une manière sérieuse.

En attendant, et jusqu'au 1er septembre 1883, les professeurs et officiers des Collèges affiliés à l'Université Laval, peuvent être promus au grade de Maître ès Arts, sans examen, pourvu qu'ils aient été chargés, pendant toute la durée de huit années scolaires, d'un ou de plusieurs des emplois suivants : ceux de Préfet des études, de professeur de Philosophie, de professeur de Rhétorique, de professeur de Belles-Lettres, de professeur de Mathématiques, de professeur de Physique et de professeur de Chimie.

Les cours qui se donnent actuellement sont de deux sortes, les cours privés et les cours publics.

COURS PRIVÉS.

Les cours privés comprennent toutes les matières exigées pour le second examen de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts. Cet enseignement dure deux ans et embrasse les matières suivantes :

Philosophie, 260 leçons.

Mathématiques, 200 leçons.

Physique, 160 leçons.

Chimie, 120 leçons.

Botanique, 40 leçons.

Astronomie, 40 leçons.

Minéralogie, 20 leçons.

Géologie, 20 leçons.

Architecture, 10 leçons.

Ces cours sont suivis en entier par les élèves en Philosophie du Petit Séminaire de Québec, qui sont élèves de la faculté des Arts ; et partiellement par les élèves en Médecine de première et de seconde année, qui sont aussi réputés élèves de la faculté des Arts pour la Chimie et la Botanique.

Peuvent encore être admis à ces cours les élèves et autres jeunes gens déjà admis à suivre les cours de Droit et de Médecine ; les jeunes gens, non élèves du Séminaire, mais qui ont subi avec succès le premier examen de l'Inscription (ils sont réputés élèves) ; enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage, l'Architecture, etc.

COURS PUBLICS. *

Ces cours, qui se donnent à 8 heures du soir, pour la commodité du public, n'ont pas de durée limitée et varient d'une année à l'autre, de manière que le même sujet ne revienne pas avant une période d'au moins trois ans, bien que le titre d'un cours puisse rester le même pendant les trois années. Les sujets sont variés et choisis parmi ceux qui offrent le plus d'attrait et d'utilité pour le public.

La partie scientifique de ces cours est surtout expérimentale, bien que les calculs faciles n'en soient pas exclus. Les capitalistes, et en général les hommes instruits sont spécialement invités à ces cours.

Les étudiants en Droit et en Médecine, les élèves de l'École Normale et les élèves de dernière année de Philosophie du Petit Séminaire, qui forment comme l'auditoire obligé de ces cours, y puiseront une foule de notions

* Les hommes seuls sont admis à ces cours.

pratiques utiles, qu'ils contribueront à disséminer plus tard dans tout le pays, comme prêtres, médecins, avocats, notaires ou instituteurs.

Ces cours ont déjà produit des résultats très-satisfaisants. Outre les leçons données sur un grand nombre de sujets importants par plusieurs professeurs titulaires et agrégés de la faculté des Arts, leçons dont notre population québécoise a pu apprécier le mérite, mais qui n'ont pas été livrées à la publicité, il en est d'autres qui ont été imprimées et qui ont attiré à leurs auteurs et à l'Université Laval des éloges très-flatteurs et très-encourageants de la part des plus savantes revues du monde catholique (1).

MUSÉES DE LA FACULTÉ DES ARTS.

Cabinet de Physique.

Le cabinet de Physique maintenant à l'usage de la faculté des Arts est un des plus complets de l'Amérique. Il renferme sur toutes les branches de la Physique plus de 1,000 instruments, comprenant la plupart des appareils qui servent à démontrer les découvertes les plus récentes.

Il y a en outre les instruments nécessaires à l'enseignement des Mathématiques et de l'Astronomie.

Musées de Minéralogie et de Géologie.

Les collections de provenances diverses, qui composaient l'ancien cabinet de Minéralogie du Séminaire de Québec, ainsi que des additions considérables renfermant un grand nombre de substances rares, ont été fondus en une seule collection arrangée systématiquement par M. Th.-Sterry Hunt. Indépendamment de cette collection générale, plusieurs autres, plus petites mais très-complètes, servent à montrer certaines propriétés spéciales : v. g. l'échelle de dureté ; les propriétés optiques, électriques, organoleptiques des minéraux ; le clivage, ainsi que les différents modes de composition et de structure. Il y a en tout au delà de 4,000 échantillons.

Le Musée Géologique, composé d'environ 1,500 échantillons, renferme :

- 1° Une belle collection de roches présentant toutes les couches qui se distinguent par quelques particularités remarquables de structure ou de composition ;
- 2° Une collection considérable de fossiles de tous les terrains, et surtout des terrains silurien et dévonien du Canada. Ces derniers viennent en grande partie de la Commission Géologique de la Province. Il y a aussi un grand nombre de fossiles donnés par des particuliers, amis de la science.

Musée Botanique.

Ce musée occupe les salles qui se trouvent à la suite des collections minéralogiques. Les deux premières salles renferment les échantillons du règne végétal qui ne peuvent trouver place dans les herbiers. Ces collections se divisent comme suit :

- 1° Une collection des bois canadiens employés dans l'industrie et ayant une valeur commerciale.
- 2° Plusieurs collections de bois préparés spécialement pour l'étude. La principale est celle de nos végétaux ligneux indigènes, qui est une des plus complètes de l'Université.

(1) Voir page 56, l'excellent article que la *Civiltà Cattolica* consacrait l'autonne dernier à l'appréciation des leçons de M. l'abbé B. Paquet, sur le LIBÉRALISME, et celui du *Catholic World*, relativement aux leçons de M. l'abbé Bégin, SUR L'INFAILLIBILITÉ DES PAPES.

3° Plusieurs collections de bois exotiques; entre autres, une collection très-remarquable des bois de commerce, qui se vendent sur les marchés d'Angleterre.

4° Une collection de fruits artificiels d'une rare beauté, auxquels on peut rapporter les nombreuses variétés de pommes, poires, prunes, pêches, etc.

5° Une collection de champignons artificiels, comprenant les champignons comestibles, les champignons suspects et les champignons vénéneux.

La dernière salle contient l'herbier, ou plutôt la collection des herbiers de provenances diverses, tous authentiques, qui composent 1° l'herbier américain (plantes du Canada et des États-Unis), 2° l'herbier général (plantes d'Europe, d'Asie, etc.) Ces herbiers contiennent environ 10,000 plantes, toutes nommées et classées.

Musée de Zoologie.

Le musée Zoologique compte au-delà de 1000 oiseaux, dont plus de 300, obtenus et nommés par l'entremise de l'Institution Smithsonian de Washington, proviennent des différentes parties de l'Union Américaine.

La collection canadienne, outre les oiseaux, compte de plus une quarantaine de quadrupèdes et une centaine de poissons, reptiles, etc. (*)

La collection d'insectes se monte maintenant à plus de 5,000 individus, la plupart nommés, et renferme plusieurs échantillons types d'espèces nouvelles, vérifiées par les premiers entomologistes des États-Unis.

Nous devons mentionner aussi une collection d'œufs d'oiseaux en voie de progrès, ainsi qu'une collection déjà considérable de coquilles canadiennes et exotiques.

Musée Ethnologique.

Le Musée Ethnologique, dont la partie principale est le Musée Huron de M. Taché, consiste en antiquités canadiennes et européennes de toutes sortes. Ce musée malheureusement n'est pas beaucoup susceptible d'augmenter à prix d'argent. Il ne peut guères s'accroître qu'avec le temps et par la bienveillance des amis de la science. On reçoit avec reconnaissance tout ce qui rappelle l'industrie ou les mœurs des premiers habitants du Canada et de l'Amérique en général.

2° DEGRÉS DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

Le seul degré qui offre quelque intérêt actuel dans la faculté des Arts est celui de Bachelier, puisque c'est le seul qui se donne sur examen.

Il y a trois Baccalauréats dans la faculté des Arts : le Baccalauréat des Arts, le Baccalauréat ès Lettres et le Baccalauréat ès Sciences. Tous trois, ainsi que l'Inscription, sont des certificats de bonnes études secondaires, mais faites avec des succès différents.

Tout candidat à l'Inscription ou au grade de Bachelier dans la faculté des Arts, doit subir deux examens, l'un ordinairement après la Rhétorique,

(*) Elle s'est enrichie cette année (1873) de la magnifique collection de l'Hon. Pierre Fortin, Commissaire des Terres. Cette collection arrangée sous les yeux et par les soins de l'Hon. Commissaire lui-même, a une haute valeur artistique et scientifique et compte plus de cent-vingt échantillons, parmi lesquels un rare specimen de thon mesurant sept pieds.

l'autre à la fin du cours de Philosophie. Ces examens se font par écrit, en français ou en anglais, au choix du candidat. Cependant une partie de l'examen, généralement une des questions d'histoire, doit se faire dans l'autre langue. Le travail est distribué en six séances au premier examen (examen des Lettres), et en quatre au second (examen des Sciences).

Les sujets de l'examen des Lettres, avec les nombres de points à gagner, sont :

- 1° Une Version latine, 18 points ;
 - 2° Une Version grecque, 18 points ;
 - 3° Un Thème latin, 18 points ;
 - 4° L'Histoire universelle, l'Histoire du Canada et la Géographie, 24 points ;
 - 5° Les principes et l'histoire de la Littérature et de la Rhétorique, 24 points ;
 - 6° Une composition littéraire, 36 points.
- Les matières de l'examen des Sciences sont :
- 1° Une dissertation philosophique, 30 points ;
 - 2° Physique et Chimie, 18 points ;
 - 3° Mathématiques et Astronomie, 18 points ;
 - 4° Histoire naturelle, 9 points.

Les Mathématiques ne supposent que l'Arithmétique, l'Algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement, la Géométrie élémentaire et la Trigonométrie rectiligne. En Histoire naturelle on ne demande que la Botanique, la Minéralogie et la Géologie.

La durée de ces divers examens forme un total de *trente-sept heures*. Les candidats n'apportent avec eux ni livres, ni notes, ni même de papier ; on leur fournit ce qui leur est indispensable, et ils trouvent des dictionnaires dans le lieu des séances. Leurs noms ne doivent pas se trouver sur les copies de leur travail ; ils le remplacent par un pseudonyme, qui n'est connu qu'après toute correction faite. Les candidats ne peuvent sortir pendant le temps des séances, que pour des raisons majeures approuvées par celui qui préside. S'ils étaient soupçonnés de s'être procuré en sortant le secours de quelque personne ou de quelque ouvrage, leur travail ne serait pas apprécié.

Les candidats, à chaque examen, sont distribués en trois catégories : la première se compose de ceux qui ont conservé au moins les deux-tiers de leurs points en somme, sans avoir été au-dessous du sixième en aucune matière ; la seconde comprend ceux qui, sans avoir les deux-tiers, ont au moins le tiers de leurs points en somme, et au moins le neuvième sur chaque matière ; enfin, la troisième catégorie renferme ceux qui n'ont pas conservé le tiers de la somme des points. Ceux qui ne peuvent être classés dans la première ou la seconde catégorie que parce qu'il leur manque le sixième ou le neuvième dans quelques matières, sont tenus de reprendre ces matières avec un succès suffisant, à un examen subséquent, faute de quoi, ils perdent leur droit à être classés.

Les candidats de la première catégorie aux deux examens sont Bacheliers ès Arts.

Ceux de la première catégorie à l'examen des Lettres et de la seconde à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Lettres.

Les candidats de la seconde catégorie à l'examen des Lettres et de la première à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Sciences.

Enfin, ceux de la seconde catégorie aux deux examens sont *inscrits*.

Cette *Inscription*, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont Bacheliers, équivaut à la *Matriculation* des Universités anglaises.

L'Inscription de l'université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Pour être admis, en dehors des Collèges affiliés, à subir les examens de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts, il faut en faire la demande au Recteur par écrit, quinze jours au moins avant le commencement de l'examen, et lui envoyer en même temps un certificat de bonnes mœurs signé par le Supérieur du Collège où l'on étudie. S'il y a plus de deux mois qu'on a cessé de fréquenter un collège, il faut un second certificat signé par son curé ou ministre.

Les élèves des Collèges affiliés ne sont pas tenus de faire cette demande, ni d'envoyer le certificat ci-dessus ; ils ne se déplacent pas pour composer. Depuis la session de juin 1873, les compositions sont corrigées dans les collèges affiliés respectifs. Les résultats ainsi que les devoirs corrigés sont envoyés à l'Université, pour y être conservés comme pièces de record. Ces pièces sont constamment accessibles aux délégués des Collèges, qui peuvent les examiner chaque fois qu'ils le désirent.

MATIÈRES DES ÉPREUVES POUR L'INSCRIPTION ET LE BACCALAURÉAT ÈS ARTS, ÈS LETTRES ET ÈS SCIENCES, JUIN 1873.

PREMIER EXAMEN.

Composition littéraire.—Discours de l'Evêque de Saint-Malo à Jacques Cartier et à ses compagnons, dans la cathédrale de Saint-Malo, au moment de leur départ pour leur voyage de découverte.

Histoire universelle.—L'empire depuis Constantin jusqu'à Théodose inclusivement. [Programme : Etendue de cette période—Principaux événements politiques, sociaux, religieux—Guerres—Grands hommes politiques, religieux, littéraires.] (*Résumé.*)

Histoire du Canada, à traiter en ANGLAIS.—De Callières. [Programme : Limite et caractère de cette période de temps ; principaux événements, dates importantes ; état de la colonie.]

Géographie.—Le Mississipi. [Programme : Source—Embouchure—Longueur approximative du cours—Pays parcourus—Villes remarquables arrosées—Principaux affluents.]

Littérature et rhétorique.—1° Qu'est-ce que l'on entend par images en littérature ? Quelles sont les principales qualités que doivent avoir les images ?—2° Qu'est-ce que le style simple ? le style tempéré ? le style sublime ?—3° Quel est l'objet de l'apologue ?—4° Qu'entend-on par bienséances oratoires, précautions oratoires ?—5° Quelles sont les règles à suivre dans la réfutation ?

Histoire littéraire.—1° Enumérer les principaux écrivains du siècle de Périclès.—2° En quelle langue ont écrit : David, Isaïe, Pindare, Homère, Virgile, Lucain, Le Dante, Le Tasse, Milton, Klopstock, Le Camoëns, Voltaire, L'Arioste ?—3° Donner les titres des principaux ouvrages de : Platon, Aristote, Quintilien, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Plutarque, César, St. Augustin, Bossuet.

Version grecque.—

Οὕτως ὁ Μάρκιος ἀποκαλυψάμενος, καὶ μικρὸν ἀνασχών·
 « Εἰ μήπω με γινώσκεις, ὦ Τύλλε, εἶπεν, ἀλλ' ὄρων ἀπιστεῖς,
 ἀνάγκη με κατήγορον ἑμαυτοῦ γενέσθαι· Γαῖός εἰμι Μάρκιος, ὁ
 πλείστα σέ καὶ Οὐλοῦσκους ἐργασάμενος κακὰ, καὶ τὴν οὐκ
 εἴωσαν ἀρνεῖσθαι ταῦτα περιφέρων προσηγορίαν, τὸν Κοριολάνον.
 Οὐδὲν γὰρ ἄλλο τῶν πολλῶν πόνων καὶ κινδύνων ἐκείνων
 ἐκτῆσάμην ἐπαθλον, ἢ τὸ παράσημον ὄνομα τῆς πρὸς ὑμᾶς
 ἔχθρας. Καὶ τοῦτό μοι περίεστιν ἀναφαίρετον· τὰ δ' ἄλλα
 ὁμοῦ πάντα φθόνῳ δήμου καὶ ὕβρει, μαλακίᾳ δὲ καὶ προδοσίᾳ
 τῶν ἐν τέλει καὶ ἰσοτίμῳ ἀπεστέρημαι, καὶ φυγὰς ἐλθλαμαι,
 καὶ γέγονα τῆς ἐστίας τῆς σῆς ἰκέτης, οὐχ ὑπὲρ ἀδείας καὶ
 σωτηρίας, (τί γὰρ εἶδε με δεῦρο ἤκειν φοβούμενον ἀποθανεῖν ;)
 ἀλλὰ δίκας λαβεῖν χρήζων, καὶ λαμβάνων ἤδη παρὰ τῶν ἐκβα-
 λόντων, τῷ σέ ποιεῖν ἑμαυτοῦ κύριον. Εἰ μὲν οὖν ἐστὶ σοὶ
 θυμὸς ἐπιχειρεῖν τοῖς πολεμίοις, ἴθι, ταῖς ἐμαῖς συμφοραῖς, ὧ
 γενναῖε, χρῆσαι, καὶ κοινὸν εὐτύχημα ποίησον Οὐλοῦσκων τὴν
 ἐμὴν ἀτυχίαν, τοσούτῳ βέλτιον ὑπὲρ ὑμῶν πολεμήσοντος, ἢ
 πρὸς ὑμᾶς, ὅσω πολεμοῦσι βέλτιον οἱ γινώσκοντες τὰ παρὰ τοῖς
 πολεμίοις τῶν ἀγνοούντων. Εἰ δ' ἀπείρηκας, οὐτ' ἐγὼ βούλομαι
 ζῆν, οὔτε σοὶ καλῶς ἔχει σῶζειν, πάλαι μὲν ἐχθρὸν ἄνδρα καὶ
 πολέμιον, νῦν δ' ἀνωφελῆ καὶ ἄχρηστον. »

Version latine.—EX CICERONIS ORATIONE PRO SCAURO, x.—Fallacissimum esse genus Phœnicum, omnia monumenta vetustatis, atque omnes historie nobis prodiderunt. Ab his orti Pœni multis Carthaginiensium rebel- lionibus, multis violatis fractisque fœderibus, nihil se degenerasse docuerunt. A Pœnis, admixto Afrorum genere, Sardi non deducti in Sardiniam, atque ibi constituti, sed amandati et repudiati coloni. Quare quàm integri nihil fuerit in hac gente plena, quam valde eam putamus tot transfusionibus coacuisse ! Hic, mihi ignoscat Domitius Singaius, vir ornatissimus, hospes et familiaris meus ; ignoscent Deletones,

ab eodem Cn. Pompeio civitate donati, quorum tamen omnium laudatione utimur; ignoscent alii viri boni ex Sardinia: credo enim esse quosdam; neque ego, quum de vitis gentis loquor, neminem excipio. Sed tamen est de universo genere dicendum, in quo fortasse aliqui, suis moribus, et humanitate, stirpis ipsius et gentis vitia vicerunt; magnam quidem esse partem sine fide, sine societate et conjunctione nominis nostri res ipsa declarat. Quæ est enim, præter Sardiniam, provincia, quæ nullam habeat amicam Populi Romani, ac liberam civitatem? Africa ipsa, parens illa Sardinia, quæ plurima et acerbissima cum majoribus nostris bella gessit, non solum fidelissimis regnis, sed etiam in ipsa provincia se a societate Punicorum bellorum, Utica teste, defendit.

Thème latin.—Le plaisir et la douleur naissent à la présence effective d'un corps qui touche et affecte les organes; ils sont aussi ressentis en un certain endroit déterminé: par exemple, le plaisir du goût précisément sur la langue, et la douleur d'une blessure dans la partie offensée. Il n'en est pas ainsi de la joie et de la tristesse, à qui nous n'attribuons aucune place certaine; elles peuvent être excitées en l'absence des objets sensibles, par la seule imagination, ou par la réflexion de l'esprit. On a beau imaginer et considérer le plaisir du goût et celui d'une odeur exquise, ou la douleur de la goutte, on n'en fait pas naître pour cela le sentiment. Un homme qui veut exprimer le mal que lui fait la goutte ne dira pas qu'elle lui cause de la tristesse, mais de la douleur; et aussi ne dira-t-il pas qu'il ressent une grande joie dans la bouche en buvant une liqueur délicieuse, mais qu'il y ressent un grand plaisir. Un homme sait qu'il est atteint de ces sortes de maladies mortelles qui ne sont point douloureuses; il ne sent point de douleur, et toutefois il est plongé dans la tristesse. Ainsi ces choses sont fort différentes. C'est pourquoi nous avons rangé le plaisir et la douleur avec les sensations, et nous mettrons la joie et la tristesse avec les passions dans l'appétit. (*Bossuet.*)

SECOND EXAMEN.

Philosophie.—1° Définition du raisonnement.—2° Qu'est-ce qu'un syllogisme? un dilemme? un sophisme?—3° Définir la vérité, la fausseté, l'erreur.—4° Différence entre erreur formelle et erreur matérielle, entre connaissance implicite et connaissance explicite.—5° Donner deux arguments de la simplicité de l'âme.—6° Apprécier la proposition suivante: « Dieu ne peut vouloir le mal moral ni comme fin, ni comme moyen; il peut cependant le permettre et même il convient qu'il le permette. » Prouver la vérité ou la fausseté des diverses parties de cette proposition (d'une manière succinte).

Physique.—1° Qu'est-ce que l'élasticité?—2° Dans quel sens peut-on dire que tous les corps sont parfaitement élastiques, et dans quel sens peut-on dire que certains corps sont plus élastiques que d'autres?—3° Quelle espèce de force agit sur un corps animé d'un mouvement uniformément varié?—4° Quelles sont les conditions d'équilibre de deux liquides hétérogènes dans deux vases communicants?—5° Sur quel principe est fondé le baromètre?—6° A quoi est dû le tirage des cheminées?—7° Quel est le

but de la calorimétrie et qu'appelle-t-on *calorie*?—8° Énoncer en peu de mots la théorie des deux fluides électriques.—9° En quoi consiste la différence de disposition entre une pile galvanique montée en quantité et une pile montée en tension?—10° Quelles sont les lois de la réfraction simple?

Chimie.—1° Composition de l'eau, en volume et en poids des composants.—2° Différence entre le diamant et le charbon pur.—3° Quelles différences y a-t-il entre le phosphore rouge et le phosphore ordinaire?—4° Donner en peu de mots une méthode de préparation du chlore.—5° Composition de l'air. Dire si c'est une combinaison ou un mélange.—6° Composition de l'ammoniaque.—7° Quels sont les acides et la base des matières grasses?—8° Qu'est-ce qu'un savon?

Mathématiques.—1° En 8 jours, 36 ouvriers ont élevé un mur de 106 pieds de longueur sur 18 pieds de hauteur et 2.5 pieds d'épaisseur. Combien de jours emploieraient 12 ouvriers pour faire un mur de 60 pieds de longueur sur 15 de hauteur et 2 pieds d'épaisseur, en supposant que la force des premiers ouvriers est à celle des seconds comme 5 est à 4, et que la difficulté du travail pour le premier mur est à celle du travail pour le second comme 3 est à 2?—2° Un général d'armée, après une bataille, constate que $\frac{1}{4}$ de son armée plus 870 hommes ont été mis hors de combat; $\frac{1}{2}$ ont été faits prisonniers ou ont déserté; il lui reste la moitié de son armée plus 5220 hommes. Quel était l'effectif de l'armée avant la bataille?—3° Une chaudière cylindrique a un diamètre de 26.3 pouces et une hauteur de 52.5 pouces; quel devra être le diamètre d'une seconde chaudière de même hauteur pour qu'elle ait une capacité double de celle de la première? (On ne demande que deux décimales.)—4° Quel est le volume d'une sphère dont le rayon est de 5.32 pouces? (On ne demande que deux décimales.)—5° Dans un triangle ABC, on donne l'angle $A=26^{\circ} 15'$, le côté $AB=65$ pieds et le côté $BC=43$ pieds. On demande le côté AC et les deux angles B et C. On suppose que C est obtus. (Il suffit de donner les minutes pour les angles, et deux décimales pour le côté cherché). N. B. Il faut des tables de logarithmes.

Astronomie.—1° Quelles sont les apparences que présente la sphère droite par rapport aux étoiles et au soleil?—2° Définir le jour sidéral et le jour solaire.—3° Qu'est-ce que la précession des Equinoxes? (sans explication.)—4° Quelle est la cause des saisons?—5° Y a-t-il une atmosphère dans la lune? énoncer quelques raisons à l'appui de la réponse.

Minéralogie.—1° Qu'est-ce que l'on entend par structure régulière et structure irrégulière?—2° A combien de types peut-on ramener toutes les formes cristallines des minéraux?—3° Quelle est la composition minéralogique du granite? du porphyre? du gneiss?

Géologie.—1° Expliquer les mots alluvion, dénudation, falaise, delta.—2° Qu'est-ce qu'un glacier? Les glaciers sont-ils immobiles? Qu'entend-on par *moraines*?—3° Quelle était la classe d'animaux prédominante à l'époque silurienne?

Botanique.—1° Enumérer les principaux organes de la nutrition des plantes.—2° Dans une coupe transversale d'une tige de dicotylédonée, quelles sont les parties distinctes que l'on rencontre du centre à la circonférence?—3° Quelles différences présentent les fleurs et les feuilles des monocotylédonées et des dicotylédonées?

3° PRIX DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

PRIX DU PRINCE DE GALLES.

Son Altesse Royale le Prince de Galles, à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 22 août 1860, a daigné faire don à cette institution de la somme de \$800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves.

La rente de cette somme, divisée en deux parties égales, forme les deux prix appelés *Prix du Prince de Galles*.

Sont admissibles à concourir pour ces prix les élèves de la première catégorie à l'une ou à l'autre des deux épreuves du Baccalauréat ès Arts, qui depuis les vacances d'été de l'année précédente, ont conservé au moins les quatre-cinquièmes de la somme de leurs points.

Les candidats admissibles font, pour le prix de l'épreuve des Lettres, une composition spéciale française ou latine; pour le prix de l'épreuve des Sciences, une dissertation sur quelques questions de Philosophie. Ces compositions spéciales sont corrigées à Québec par des comités de délégués des différents collèges affiliés.

L'élève qui réussit le mieux dans la composition spéciale, soit pour les Lettres, soit pour la Philosophie, pourvu qu'il y ait conservé au moins les deux-tiers des points alloués, a droit au prix correspondant. (*)

Comme il s'agit d'un concours, ces prix ne peuvent pas être gagnés par une reprise d'examen ou par un second essai.

Si, quelque année, aucun élève n'est admissible, soit à l'examen de Rhétorique, soit à celui de Philosophie, ou ne conserve les deux-tiers des points alloués à la composition spéciale, la rente correspondante de cette année est ajoutée au capital pour augmenter le prix des années suivantes.

La valeur actuelle de la somme des Prix du Prince de Galles est de \$64.

AVANTAGE FAIT AUX BACHELIERS ÈS ARTS PAR LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Tout Bachelier ès Arts qui conserve en somme, dans ses deux examens, 170 points ou plus, peut suivre gratuitement les cours d'une des facultés, tant qu'il obtient la note *Très-bien* aux examens de terme.

(*) Jusqu'à la session de juin 1873, le prix du Prince de Galles était unique, et il exigeait les deux épreuves. Les finissants de cette année (1873) et de l'année prochaine (1874), qui ont commencé sous l'ancien système, concourent d'après le règlement primitif. Le nouveau régime pour la Philosophie ne commencera qu'en 1875.

Bibliothèque.

La bibliothèque, qui renferme aujourd'hui environ 55,000 volumes sur toutes les branches des Lettres et des Sciences, est ouverte aux professeurs et aux élèves tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 10 h. à 11 h. A. M. ; de 3 h. à 5 h. P. M., et de 8 h. à 9 h. P. M.
Elle est fermée pendant les vacances.

Discipline.

1° DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Nul n'est réputé élève inscrit de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi son dernier examen.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant, l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et les jours de fête. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des théâtres, des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est rigoureusement interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est défendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études. Pour la même raison, ils doivent s'abstenir de prendre une part active dans les affaires politiques et de se charger de la correspondance des journaux.

Ils ne peuvent former d'associations, ni faire de démonstrations collectives, sans en avoir obtenu la permission.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées. Outre qu'elles

exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante, les élèves courent le risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis; ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très-peu de mots.

Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université, sont :—

- 1° L'admonition particulière;
- 1° L'admonition devant tous les élèves de la faculté;
- 3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux;
- 4° Le renvoi temporaire;
- 5° Le renvoi illimité;
- 6° L'exclusion ou renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Les élèves simplement inscrits et les étudiants non élèves ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches, qui sont sans aucune bordure.

Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices de la cathédrale; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du costume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

2° CONDUITE A L'UNIVERSITÉ.

Le vestibule sert de salle d'attente; les élèves ne doivent néanmoins s'y trouver qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la bibliothèque. Ils peuvent y parler, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves et les étudiants non élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exceptions que celles mentionnées plus haut pour les étudiants en Médecine.

Les externes prennent et déposent leur costume au vestiaire. C'est là aussi que doivent être déposés, pendant les leçons, leur chapeau, leur canne et les habits qu'ils laissent pour revêtir leur costume. Les internes peuvent avoir leur costume à leur chambre et s'en revêtir là. Les uns et

les autres ne doivent avoir sous leur robe que leurs habits ordinaires et non pas ceux qui ne sont destinés qu'à les préserver du froid ou du mauvais temps lorsqu'ils sortent. Dans les occasions solennelles, ces habits ordinaires doivent être noirs, à l'exception de la cravate, qui est blanche.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'ils sont en costume. Néanmoins, celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur, doit demeurer découvert aussi longtemps que le professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans aucune partie du bâtiment. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves et étudiants d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobéissance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

3^e RÉGLEMENT DES ÉLÈVES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ.

ART. I. Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

ART. II. Les réglemens de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

ART. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville, durant le jour. Le Directeur, cependant, aura toujours le droit de suspendre ces sorties, s'il s'aperçoit qu'on en abuse ou qu'elles constituent une perte de temps notable.

ART. IV. Le soir, les élèves ne pourront sortir sans une permission spéciale du Directeur. Une semblable permission sera nécessaire pour s'absenter des repas.

Art. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

Art. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et des hommes bien connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

Art. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leurs chambres qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

Art. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même, aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

Art. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre, la porte ne devra jamais être fermée de manière à rendre l'entrée de cette chambre inaccessible au Directeur.

Art. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, sans la permission du Directeur.

Art. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pourvu qu'il y demeure seul.

Art. XII. Les élèves n'auront dans leurs chambres ni boisson enivrante, ni livres ou journaux dangereux ou même inutiles. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation. Si quelqu'un désire fumer dans sa chambre, il devra en obtenir la permission.

Art. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de jouer des instruments de musique dans la maison, qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux ; ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, le silence devra régner dans la maison.

Art. XIV. Les mouvements journaliers seront comme suit :

- A six heures et demie, le lever ;
- A six heures et trois-quarts, la prière du matin ;
- A sept heures et quart, le déjeuner ;
- Après le déjeuner, récréation ;
- A huit heures, étude ;
- A dix heures, récréation ;
- A dix heures et quart, étude ;
- A midi, le diner ;
- Après le diner, récréation ;
- A une heure et demie, étude ;
- A trois heures et demie, récréation ;
- A quatre heures, étude ;
- A six heures, souper ;
- Après le souper, récréation ;

A huit heures, la prière du soir ;
Après la prière, étude ;
A dix heures et demie, le coucher.

ART. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y aura d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendront pas une basse messe) et le soir, après la prière, laquelle se fera, ces jours-là, à neuf heures.

Les élèves catholiques assisteront ces jours-là à tous les offices de la cathédrale, à la place qui leur aura été assignée.

ART. XVI. Pendant les vacances de Noël et de Pâques, ceux qui demeureront au pensionnat observeront, par rapport aux repas et aux sorties en ville, les mêmes règles que pendant le reste de l'année.

ART. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.

N. B.—Le pensionnat n'est plus obligatoire pour ceux dont les parents n'habitent pas la ville de Québec ; ils seront tenus seulement de faire approuver par le Recteur la maison où ils se proposent de demeurer, et de ne point changer de domicile sans sa permission.—Les parents sont priés de manifester bien formellement leur intention à cet égard.

Déboursés que les élèves ont à faire.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1873-74.

PENSION AU PENSIONNAT.

Les trois termes, du milieu de septembre au milieu de juillet,
vacances de Noël et de Pâques comprises..... \$120 00

PAYABLES COMME SUIT :

1° Au commencement du premier terme	\$ 48 00
2° Au commencement du second terme.....	\$ 40 00
3° Au commencement du troisième terme.....	\$ 32 00

La valeur de vingt demi-bourses est mise, par le Séminaire de Québec, à la disposition des élèves et des étudiants à qui les moyens pécuniaires ne permettraient pas de payer pension entière. Ces secours sont accordés, dans l'ordre suivant, aux élèves et aux étudiants qui, munis d'ailleurs des certificats de conduite convenables, justifient de ressources insuffisantes :

- 1° Les Bacheliers ès Arts, ès Lettres, et ès Sciences ;
- 2° Les élèves simplement inscrits ;
- 3° Les étudiants non inscrits.

Les demandes pour participer aux bourses doivent être envoyées à M. le Recteur avant le 15 août de chaque année.

Remarques.—1° Un terme quelconque se paie en entier à moins d'une absence de 30 jours consécutifs.

- 2° Les chambres à l'usage de ceux qui viennent loger au pensionnat sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.
- 3° Tous les cours se paient d'avance au commencement de chaque terme.

COURS PRIVÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS.

Elèves.....	\$10 00 par terme.
Chaque cours isolé.....	\$ 5 00 par terme.
Etudiants.....	\$12 00 par terme.
Chaque cours isolé.....	\$ 6 00 par terme.

N. B. Les élèves de Philosophie du Petit Séminaire, ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ne paient pas pour suivre ces cours.

COURS DE DROIT.

1° *Quand on suit régulièrement les cours d'étude :*

Elèves inscrits	\$10 00 par terme.
Etudiants.....	\$12 00 par terme.

2° *En dehors de ces conditions :*

Elèves inscrits.....	\$5 00 par cours et par terme.
Etudiants.....	\$6 00 par cours et par terme.

COURS DE MÉDECINE.

1° *Pour ceux qui suivent les cours réguliers de quatre ans :*

Elèves inscrits.....	\$15 00 par terme.
Etudiants	\$18 00 par terme.

2° *Pour ceux qui terminent au printemps :*

Elèves inscrits	\$16 50 par terme.
Etudiants	\$20 00 par terme.

3° *Pour ceux qui seraient obligés de suivre tous les cours en trois ans :*

Elèves inscrits	\$20 00 par terme.
Etudiants	\$24 00 par terme.

4° *En dehors des conditions précédentes :*

Elèves inscrits.....	\$5 00 par cours et par terme.
Etudiants	\$6 00 par cours et par terme.

N. B. Ceux qui suivent les Cliniques à l'Hôpital de la Marine, doivent payer en outre \$3 d'entrée par année à cet établissement.

PRIX DES DIPLOMES.

D. de Bachelier ès Arts, ou ès Lettres, ou ès Sciences.....	\$ 2 00
D. de Bachelier en Théologie, en Droit, ou en Médecine	5 00
N. B. Les Bacheliers <i>ès Arts</i> ne paient rien pour le Diplôme de Bachelier dans les autres facultés.	
D. de Licencié	8 00
D. de Docteur	20 00

Ces prix doivent être payés avant la délivrance du diplôme.

THE FIRST PART OF THE HISTORY OF THE REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

By Iohn Heyrick, Esq. in two Volumes. The first Volume contains the History from the beginning of the reign of King Charles the First, to the death of King Charles the First. The second Volume contains the History from the death of King Charles the First, to the death of King Charles the Second.

THE SECOND PART OF THE HISTORY OF THE REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

By Iohn Heyrick, Esq. in two Volumes. The first Volume contains the History from the beginning of the reign of King Charles the First, to the death of King Charles the First. The second Volume contains the History from the death of King Charles the First, to the death of King Charles the Second.

THE THIRD PART OF THE HISTORY OF THE REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

By Iohn Heyrick, Esq. in two Volumes. The first Volume contains the History from the beginning of the reign of King Charles the First, to the death of King Charles the First. The second Volume contains the History from the death of King Charles the First, to the death of King Charles the Second.

THE FOURTH PART OF THE HISTORY OF THE REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

By Iohn Heyrick, Esq. in two Volumes. The first Volume contains the History from the beginning of the reign of King Charles the First, to the death of King Charles the First. The second Volume contains the History from the death of King Charles the First, to the death of King Charles the Second.

THE FIFTH PART OF THE HISTORY OF THE REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

By Iohn Heyrick, Esq. in two Volumes. The first Volume contains the History from the beginning of the reign of King Charles the First, to the death of King Charles the First. The second Volume contains the History from the death of King Charles the First, to the death of King Charles the Second.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

DURANT L'ANNÉE 1872-73.

8

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
HISTORIQUES ET GÉOLOGIQUES

SEMAINAIRE DE QUÉBEC

1868

ANNÉE 1872-73.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Supérieur.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

Directeurs.

M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT,
M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE (décédé),
M. ADOLPHE-IGNACE-IRÉNÉE LEGARÉ, *Procureur.*
M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ,
M. PIERRE ROUSSEL,
M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, *Assistant-Procureur.*
M. LOUIS BEAUDET,
M. BENJAMIN PAQUET,
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET,
M. VICTOR-P. LEGARÉ.

Prêtre Agrégé.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN.

Prêtres Auxiliaires.

M. JEAN-FRANÇOIS BAILLAIRGÉ,
M. OVIDE BRUNET,
M. LOUIS-ONÉSIME GAUTHIER,
M. LOUIS-JACQUES LANGIS, *au collège de Lévis.*
M. ANDRÉ-ALBERT BLAIS,
M. LOUIS SANFAÇON,
M. ADRIEN-J.-A. PAPINEAU,
M. PHILIPPE BEAULIEU,
M. GEORGE FRASER,
M. CLOVIS LAFLAMME.

GRAND SÉMINAIRE.

1872-73.

Directeur.

M. M.-E. MÉTHOT.

Professeurs.

M. M.-E. MÉTHOT,
M. B. PAQUET,
M. L.-H. PAQUET,
M. L.-N. BÉGIN.

Etudiants en Théologie (1872-73.)

MM. Eric Audette, *Québec.*

James Ballantyne, S. B., *Québec*

François-Henri Bélanger, *Ottawa.*

F.-X. Bellay, *Saint-Alexis (Saguenay.)*

Anastase Bernard, A. B., *Lotbinière.*

Napoléon Bernier, L. B., *Saint-Charles.*

Thomas Bérubé, A. B., T. L., *Diocèse de Rimouski.*

Adalbert Blanchet, *Saint-Edouard.*

Edouard Boily, *Québec.*

* Charles Bourque, A. B., *Saint-François (Beauce).*

Francis Broussard, *Diocèse d'Arichat.*

Peter Brown, *Kingston.*

Richard-Alexander Brown, *Diocèse de Savannah, Ga.*

Edouard Carrier, *Lévis.*

* René Casgrain, LL. B., T. B., *Rivière-Ouelle.*

* François Cinq-Mars, S. B., *Saint-Laurent, I. O.*

Alphonse D'Auteuil, *Saint-Denis.*

* Théodule Delagrave, L. B., *Sainte-Anne Lapocatière.*

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

- Charles Dessaint, *Kamouraska*.
 Joseph Dumas, S. B., *Saint-Joseph de Lévis*.
 Benjamin Demers, A. B., T. B., *Saint-Romuald*.
 Pierre Forgeron, *Diocèse d'Arichat*.
 Cléophas Gagnon, L. B., *Saint-Michel*.
 Jacques Gauthier, *Québec*.
 Félix Gendron, L. B., *Saint-Casimir*.
 * Apollinaire Gingras, L. B., *Saint-Antoine*.
 Ovide Godin, *Cap-Santé*.
 Théophile Gonthier, L. B., *Saint-Raphaël*.
 Victor Huard, A. B., *Québec*.
 Thomas-Michel Labrecque, A. B., *Saint-Anselme*.
 Désiré Jobin, *Diocèse de Rimouski*.
 Joseph-F.-X. Lavoie, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 * Honoré Leclerc, T. B., *Lotbinière*.
 Lionel Lindsay, S. B., *Ottawa*.
 * Edmond Marcoux, A. B., T. B., *Saint-Charles*.
 Cyrille-Alfred Marois, A. B., T. B., *Québec*.
 Lactance Mayrand, *Deschambault*.
 * A. McGilvray, *Diocèse d'Arichat*.
 * Daniel McIntosh, T. B., *Diocèse d'Arichat*.
 * Martin McPherson, *Diocèse d'Arichat*.
 William McPherson, *Diocèse d'Arichat*.
 Ernest Nadeau, A. B., *Rivière-du-Loup*.
 Onésime Naud, *Deschambault*.
 Jules Pâquet, *Saint-Nicholas*.
 Narcisse-A. Parant, *Québec*.
 Edouard Parent, *Beauport*.
 Louis Quiézel, *Saint-Augustin*.
 Anselme Rhéaume, A. B., T. B., *Saint-Gervais*.
 Thomas-Grégoire Rouleau, *Saint-Laurent, I. O.*
 Joseph-Edouard Roy, *Québec*.
 Pierre Ruel, S. B., *Saint-Charles*.
 Matthew Sullivan, *Diocèse d'Arichat*.
 Henri Têtu, L. B., T. B., *Rivière-Ouelle*.
 M. Trudelle, *Diocèse de Rimouski*.

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

PETIT SÉMINAIRE.

1872-73.

Directeur.

M. VICTOR-P. LEGARÉ.

Préfet des Études.

M. LOUIS BEAUDET.

Professeurs.

- M. A. PAPINEAU, *de Philosophie.*
 M. C. LAFLAMME, *de Botanique, de Minéralogie et de Géologie.*
 M. F.-A.-H. LARUE, *de Chimie.*
 M. T.-E. HAMEL, *de Physique et d'Astronomie.*
 M. L. SANFAÇON et M. E. MARCOUX, *de Mathématiques.*
 M. C. LEGARÉ, *de Rhétorique.*
 M. T. GONTHIER et M. A. GINGRAS, *de Seconde.*
 M. L. LINDSAY, *de Troisième.*
 M. E. AUDETTE, *de Quatrième.*
 M. T.-M. LABRECQUE, *de Cinquième.*
 M. E. NADEAU, *de Méthode.*
 M. E. BOILY, *de Sixième.*
 M. J. DUMAS, *de Septième.*
 M. L. QUIÉZEL, *de Huitième.*

Histoire.

- M. L.-O. GAUTHIER, *Histoire du Canada en Rhétorique, et Histoire Générale en Seconde.*
 M. B. DEMERS, *Histoire du Moyen-Age en Troisième, et Histoire Ancienne en Quatrième, Cinquième et Sixième.*

Anglais.

- M. A.-A. BLAIS, *Rhétorique, Seconde, Troisième et Quatrième.*
 M. C. GAGNON, *Cinquième, Méthode, Sixième et Septième.*
 M. J. BALLANTYNE, *Huitième.*

Instruction Religieuse.

- M. B. PAQUET, *Philosophie et Rhétoique* : Les erreurs modernes, accord de la foi et de la raison.
 M. L. GAUTHIER, *Seconde* : Controverse, le péché originel, la grâce et la justification.
 M. C. LAFLAMME, *Troisième* : Controverse, l'Eucharistie.
 M. L. SANFAÇON et M. O. NAUD, *Quatrième* : Controverse, les Sacrements, moins l'Eucharistie.
 M. V. LEGARÉ et M. A.-A. BLAIS, *Cinquième et Méthode* : Catéchisme raisonné, 3ième partie, les Commandements et la Prière.
 M. G. FRASER, *Sixième* : Catéchisme raisonné, 2de partie, les Sacrements.
 M. E. MARCOUX, *Septième* : Catéchisme raisonné, 1re partie, le Symbole.
 M. O. GODIN, *Huitième* : Petit Catéchisme.

Musique Vocale et Instrumentale.

- M. C. LAVERDIÈRE,
 M. G. FRASER,
 M. C. LAVIGUEUR,
 M. E. ROCHETTE.

Dessin.

- M. C. LAVERDIÈRE.

Maitres de Salle.

- M. E. MARCOUX,
 M. O. NAUD,
 M. F. GENDRON,
 M. F. BELLAY,
 M. O. GODIN,
 M. C. GAGNON,
 M. J. GAUTHIER,
 M. A. D'AUTEUIL.

ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

1872-73.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Alphonse Beaudet, *Lotbinière*, Pensionnaire.
 Arthur Belleau, *St. Michel*, P., A. B.
 Jean-Bte. Bérubé, *St. Arsène*, P., S. B.
 Ernest Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Delphis Brochu, *St. Lazare*, P., A. B.
 Arthur Caron, *Québec*, Externe.
 John Cicolari, *Kingston*, P.
 Ferdinand Corrivault, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Joseph Côté, *Québec*, E.
 Charles Eitzpatrick, *Québec*, P.
 Edouard Lamontagne, *Ste. Hénédine*, P., S. B.
 Charles Lésperance, *Québec*, P., S. B.
 Napoléon Matte, *Somerset*, P.
 Prosper Meunier, *St. Augustin*, P.
 Elzéar Moisan, *Québec*, E.
 Ernest Myrand, *Idem*, E.
 Arthur Olivier, *Les Trois-Rivières*, P.
 Placide Roy, *St. Anselme*, P., A. B.
 George-Bernard Tanguay, *Québec*, P.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

Panet Angers, *Québec*, P.
 François-Xavier Bélanger, *Pointe-aux-Trembles*, P.
 Antoine Belleau, *Québec*, P.
 George Boulé, *St. Evariste*, P.
 Thomas Casgrain, *Windsor (Ontario)*, P.
 Jean Chaisson, *Tignish (Prince-Edouard)*, P.
 Médéric Constantin, *St. Augustin*, P.
 Joseph Couture, *St. Charles*, P.
 Alfred DeLachevrotière, *Lotbinière*, P.
 Louis Dugal, *Rivière-du-Loup*, P.
 Joseph Frenette, *Québec*, E.
 Achille Gauvreau, *Idem*, E.
 Louis Guérin, *St. Joachim*, P.
 Eloi Laliberté, *Lotbinière*, P.
 Olivier Mathieu, *Québec*, E.
 John O'Donnell, *Idem*, E.
 Edouard Pagé, *Bécancour*, P.
 Alfred Pouliot, *St. Lazare*, P.
 Adjutor Samson, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Hypolite Sirois, *St. André*, P.
 Lawrence Stafford, *Québec*, E.
 Onésime Tremblay, *Baie St. Paul*, P.
 Arthur Vincelette, *Canardière*, P.

* Décédé dans le cours de l'année.

RHÉTORIQUE.

Grégoire Auclair, *N-D de Lévis*, E.
 Jean Barry, *Escoumins*, P.
 Eugène Bedard, *Lotbinière*, P.
 Joseph Bolduc, *Québec*, E.
 Joseph Brousseau, *Ste. Hérodine*, P.
 Henri Cimon, *Malbaie*, P.
 Alfred Cloutier, *Québec*, P.
 Charles Côté, *Idem*, E.
 Philippe Dubé, *Idem*, P.
 François Faguy, *Idem*, E.
 François-Xavier Gosselin, *St. Charles*, P.
 Thomas Lambert, *St. Jean Chrysostôme*, P.
 Joseph Langlois, *Lotbinière*, P.
 Urbain Lapointe, *Québec*, E.
 Victor Livernois, *Idem*, E.
 Philippe Malouin, *Idem*, E.
 Alphonse Méthot, *Ste. Anne de la Pêrade*, P.
 Aurèle Noël, *Lotbinière*, P.
 Cyrille Noël, *St. Michel*, P.
 David Pampalon, *Québec*, E.
 Alfred Pâquet, *St. Nicholas*, P.
 Arthur Poliquin, *Québec*, E.
 Arthur Poulin, *Ste. Famille (Ile d'Orléans)*, P.
 Louis Savard, *Malbaie*, P.
 Joseph Sylvain, *Québec*, E.
 Médéric Tremblay, *Baie St. Paul*, P.
 Louis Turgeon, *Québec*, E.

SECONDE.

Jules Baillargeon, *Québec*, E.
 Edouard Belleau, *St. Michel*, P.
 Joseph Bergeron, *St. Antoine*, P.
 Alfred Boissinot, *Lévis*, P.
 Napoléon Bolduc, *Québec*, E.
 Joseph Bourassa, *St. Romuald*, P.
 François Boutin, *Ste. Marie (Beauce)*, P.
 Emile Caron, *Québec*, E.
 Joseph Casgrain, *Québec*, E.
 Charles Couture, *St. Bernard*, P.
 Benjamin Dionne, *St. Denis*, P.
 Eugène Drolet, *Québec*, E.
 Joseph Fecteau, *St. Vital*, E.
 Narcisse Gauvreau, *Québec*, E.
 Joseph Girard, *Baie St. Paul*, P.
 René Labbé, *Québec*, E.
 Félix Landry, *Carleton (B. des C.)*, E.
 Philippe Laprise, *Québec*, E.
 Thomas Marceau, *St. Henri*, P.
 Eusèbe Martel, *Québec*, E.
 Olivier Moisan, *Idem*, E.
 Edouard Morin, *Idem*, P.

Honoré Ouellet, *Québec*, E.
 Auguste Pageot, *St. Marie (Beauce)*, P.
 Abraham Paradis, *Ancienne Lorette*, E.
 Wenceslas Plaisance, *St. Jean Deschailions*, P.
 Odilon Poliquin, *Québec*, E.
 Eugène Pouliot, *Riv. du Loup*, P.
 Joseph Roy, *St. Charles*, P.
 William Verge, *Carleton*, E.
 Arthur Watters, *St. Augustin*, E.

TROISIÈME.

Eugène Belleau, *Québec*, P.
 Joseph Bellenger, *Idem*, E.
 Augure Bernier, *Cap St. Ignace*, P.
 Herménégilde Bouffard, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 John Carey, *Québec*, P.
 Victor Charland, *Lévis*, P.
 Charles Chouinard, *Québec*, E.
 Augustin Cloutier, *St. Joseph (Beauce)*, P.
 Charles Cormier, *Bécancour*, E.
 Philéas Delisle, *Québec*, E.
 George Derome, *St. Germain de Rimouski*, P.
 Jules Dorion, *Québec*, E.
 Jean-Baptiste Dupuis, *St. Thomas*, P.
 Joseph Élie dit Breton, *Sarnia*, E.
 Alexandre Gauvreau, *Québec*, E.
 Eugène Gauvreau, *Idem*, E.
 François-Xavier Gosselin, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Théophile Grenier, *Québec*, E.
 Joseph Guignard, *Idem*, E.
 Théofrède Hamel, *Idem*, P.
 Philéas Laberge, *Idem*, E.
 Philibert Lamontagne, *Québec*, P.
 Alfred Langlois, *St. Claire*, P.
 George Lemay, *St. Boniface (Manitoba)*, P.
 Alphonse Lemieux, *Québec*, E.
 Gilbert Lemieux, *Lévis*, P.
 Joseph Lemieux, *Chicoutimi*, P.
 Louis Chaussegros de Léry, *Québec*, E.
 Théophile Marceau, *St. Valier*, E.
 Odilon Marois, *Québec*, P.
 Pierre Martineau, *St. François (Rivière du Sud)*, P.
 Michael McDonald, *Kingston*, P.
 Alphonse Normand, *Québec*, E.
 Basile Olivier, *St. Nicholas*, P.
 Edmond Paradis, *Québec*, P.
 Napoléon Prévost, *Idem*, E.
 Joseph Rouleau, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Joseph Roy, *Lévis*, P.
 Victor Sanfaçon, *Québec*, E.
 Joseph Savard, *Idem*, E.
 Joseph Turcotte, *St. Jean, I. O.*, P.
 Arthur Vaillancourt, *Québec*, E.

QUATRIÈME.

Arthur Audette, *Québec, E.*
 Amédée Beaubien, *Cap St. Ignace, P.*
 Joseph Beaudoin, *Broughton, P.*
 Joseph Béland, *Québec, E.*
 George Bellerive, *Idem, E.*
 Edmond Bernier, *St. Charles, P.*
 William Blagdon, *Québec, P.*
 Paul Blouin, *Idem, E.*
 Théodore Blouin, *Idem, E.*
 Edouard Bouffard, *St. Laurent, I. O. P.*
 Charles Boulay, (*natif de France*) *Québec, E.*
 Onésiphore Cantin, *Lévis, E.*
 Théodore Cantin, *Idem, E.*
 Joseph Chouinard, *Québec, E.*
 Emile Côté, *Idem, P.*
 Edouard Couture, *Lévis, P.*
 Joseph Dallaire, *St. Charles, P.*
 Pierre D'Auteuil, *Rivière-Ouelle, P.*
 Elzéar Delamare, *Hébertville, P.*
 Edmond Desrochers, *Ste. Croix, P.*
 Joseph Dugal, *Québec, E.*
 Napoléon Faucher, *Québec, E.*
 Maxime Fillion, *St. Bernard, P.*
 Adalbert Fontaine, *Québec, E.*
 Honoré Fréchette, *St. Nicholas, P.*
 Wilbrod Gaboury, *Cap-Rouge, E.*
 Louis Gagnon, *Chicoutimi, P.*
 Octave Gagnon, *Québec, E.*
 Alphonse Garneau, *Idem, E.*
 Louis Gosselin, *St. Etienne, P.*
 Arthur Gouin, *Grondines, P.*
 Charles Gouin, *Idem, P.*
 Henri Hamel, *Québec, E.*
 Arthur Hébert, *Idem, E.*
 Elzéar Hudon, *St. Antonin, P.*
 Alexandre Lafrance, *Charlesbourg, P.*
 Eustache Maguire, *Québec, E.*
 Arthur Marchand, *St. André, P.*
 Alphonse Marcoux, *St. Charles, P.*
 Célestin Marsan, *Québec, E.*
 Philippe Panet, *Idem, E.*
 Louis Pâquet, *St. Nicholas, P.*
 George Paquin, *Portneuf, P.*
 F.-X. Paradis, *Québec, P.*
 Louis Paradis, *Idem, P.*
 Joseph Rochette, *Idem, E.*
 Achille Routhier, *St. Sylvestre, P.*
 Arthur Scott, *St. Nicholas, P.*
 Napoléon Séguin, *Québec, E.*
 Elzéar Taschereau, *Ste. Marie, Beauce, P.*

Eugène Turcotte, *Québec*, E.
 Joseph Valin, *St. Augustin*, E.
 Charles Vincelette, *Canardière*, P.

CINQUIÈME.

Samuel Alain, *Québec*, P.
 Louis Belleau, *St. Michel*, P.
 François-Xavier Biron, *Québec*, E.
 Achille Carrier, *Idem*, E.
 Célestin Côté, *Château-Richer*, P.
 Alexandre Defoy, *Québec*, E.
 Jean-Baptiste DeVillers, *Lotbinière*, P.
 Henri Faucher, *Québec*, E.
 William Flood, *Idem*, P.
 George Gignac, *Idem*, E.
 François-Xavier Gosselin, *St. Etienne de Lauzon*, P.
 Valère Gosselin, *St. Laurent. I. O.*, P.
 Irénée Goulet, *Ange-Gardien*, P.
 Louis Grégoire, *Lévis*, P.
 Joseph Hudon dit Beauvieu, *Kamouraska*, P.
 Joseph Hudon, *Québec*, E.
 William Jolicœur, *Idem*, E.
 Elzéar Laberge, *Idem*, E.
 Thomas Labrecque, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Samuel Langis, *Ric*, P.
 Honoré Langlois, *Lotbinière*, P.
 Etienne Legar, *Québec*, E.
 François Lemieux, *Sts-Gervais*, P.
 Théophile Lortie, *Québec*, E.
 George Mathieu, *Idem*, E.
 Alexis Nadeau, *Notre-Dame du Portage*, E.
 Joseph Panet, *Québec*, P.
 Joseph Pelletier, *Montréal*, P.
 Victor Pelletier, *Québec*, P.
 Philippe Picard, *Idem*, E.
 Hilarion Plante, *Saint-Michel*, E.
 James Prendergast, *Québec*, E.
 Achille Rousseau, *Saint-Michel*, P.
 Narcisse Roy, *Québec*, E.
 Emile Tardivel, *Idem*, P.
 Théophile Trudelle, *Saint-Jean Chrysostôme*, P.
 Edouard Vincelette, *Canardière*, P.

MÉTHODE.

Edouard Bélanger, *St. Casimir*, P.
 Napoléon Bérubé, *Québec*, E.
 Edmond Boulanger, *Atma, Saguenay*, E.
 Honoré Chassé, *Québec*, E.
 Siméon Cloutier, *Idem*, P.
 Félix Cormier, *Bécancour*, E.
 Etienne Corriveau, *Québec*, E.
 Adolphe DeBlois, *Canardière*, E.

Arthur DeBlois, *Canardière*, E.
 Eugène DeBlois, *Idem*, E.
 Edouard Dugal, *St. Michel*, P.
 Sifroy Dumont, *St. André*, P.
 Adélar Fiset, *St. Michel*, P.
 Auguste Fortin, *Québec*, E.
 Philéas Gauvreau, *Idem*, E.
 Ulric Gingras, *Idem*, E.
 Lomer Hamel, *Idem*, E.
 Octave Labrie, *Idem*, E.
 Evariste Langis, *Bic*, P.
 François Leclerc, *Québec*, E.
 Siméon Lelièvre, *Cap-Santé*, E.
 Charles-Eusèbe Lemieux, *Québec*, E.
 William Lemieux, *Chicoutimi*, P.
 Edmond Lortie, *Québec*, P.
 Albert Malouin, *Idem*, E.
 Arthur Martineau, *Idem*, E.
 Antoine Pampalon, *Lévis*, P.
 Alfred Pâquet, *Québec*, E.
 * François-Xavier Parant, *Charlesbourg*, P.
 Alfred Primont, *Québec*, E.
 Albert Rouleau, *Idem*, E.
 Elzebert Roy, *Idem*, E.
 Mathias Roy, *St. Bernard*, P.
 Rodolphe Roy, *St. Hilarion*, E.
 Alfred Soulard, *Québec*, E.
 Nil Tardif, *Idem*, E.

SIXIÈME.

David Allair, *Québec*, E.
 Philippe Angers, *Idem*, E.
 Edmond Bélanger, *Idem*, E.
 Euchariste Bélanger, *Saint-Antoine*, P.
 Pierre Bidégaré, *Québec*, E.
 Joseph Blanchet, *Idem*, E.
 Francis Corrigan, *Stoneham*, P.
 David Daigle, *Charlesbourg*, P.
 Victor Darveau, *Québec*, E.
 Pierre DeBlois, *Saint-François*, I. O., P.
 Joseph Desjardins, *Saint-Arsène*, E.
 Eudore Dion, *Québec*, E.
 Hermann Dombroski, *Idem*, E.
 Casimir Drolet, *Idem*, E.
 Léon Dessane, *Idem*, E.
 Emile Faucher, *Idem*, E.
 Joseph Fecteau, *Idem*, E.
 Joseph Flood, *Idem*, E.
 Eugène Garneau, *Idem*, E.
 Joseph Genest, *St. Henri*, P.

* Décédé en juillet de cette année.

Joseph Gosselin, *St. Etienne*, P.
 François-Xavier Grégoire, *Lévis*, P.
 Pierre Guay, *Chicoulimi*, P.
 Edmond Joly, *Lotbinière*, P.
 Cyrille Laberge, *Québec*, E.
 Alphonse Lamothe, *Idem*, P.
 Eugène Larue, *Idem*, E.
 George LeBouthillier, *Percé*, P.
 Charles Lebel, *St. Gervais*, P.
 Victor Lemieux, *Québec*, E.
 Henri Lepage, *Idem*, E.
 Arthur Lynch, *Idem*, E.
 Adolphe Marceau, *St. Valier*, E.
 Octave Marceau, *St. Valier*, E.
 Ovide Marceau, *Québec*, E.
 George Matte, *Idem*, E.
 Joseph Pageau, *Idem*, E.
 Elzéar Pelletier, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 Eugène Picher, *Québec*, E.
 Alphonse Richard, *Idem*, P.
 Fortunat Rouleau, *St. Laurent, l. O.*, P.
 Pierre Turcotte, *Idem*, E.

SEPTIÈME.

Gaudiose Allair, *Québec*, E.
 P. Audette, *Idem*, E.
 Pamphile Bédard, *Idem*, E.
 D. Belleau, *Idem*, E.
 Auguste Bérubé, *Idem*, E.
 Alphonse Boissonnault, *Idem*, P.
 Elie Bouillé, *Deschambault*, P.
 Gaudiose Brousseau, *Québec*, E.
 Ernest Chouinard, *Idem*, E.
 Jacques Collin, *Saint-Thomas*, P.
 Philéas Corriveau, *Québec*, E.
 Louis Coulombe, *Saint-Thomas*, P.
 Charles Darveau, *Québec*, E.
 George-Henri Desfoy, *Idem*, E.
 Marcuis Delisle, *Pointe-aux-Trembles*, P.
 Gustave Dubuc, *Saint-Raymond*, P.
 Arthur Faucher, *Québec*, E.
 Alphonse Filteau, *Lévis*, E.
 André Fissiault, *Ottawa*, P.
 Joseph Fortin, *Québec*, E.
 Wilbrod Fournier, *Idem*, E.
 Henri Frémont, *Idem*, E.
 Ulric Ginchereau, *Idem*, P.
 Gaudiose Giroux, *Idem*, E.
 George Gosselin, *Idem*, E.
 François Gravel, *Château-Richer*, P.
 Charles Grenier, *Québec*, E.
 Alexandre Jodoin, *Idem*, E.

Siméon Jolicœur, *Québec*, E.
 Isaïe Julien, *Idem*, E.
 Isaïe Labrie, *Lévis*, P.
 Eudore Lamontagne, *Québec*, E.
 Clément Leclerc, *St. Pierre, I. O.*, P.
 Paul Marcoux, *Beauport*, P.
 Jean-Baptiste Moffet, *Québec*, E.
 George Morency, *Ste. Marie de la Beauce*, P.
 Jean-Baptiste Morin, *Québec*, E.
 Charles Prévost, *Idem*, E.
 François Proulx, *Deschambault*, P.
 Siméon Racine, *Québec*, E.
 Calixte Rochette, *St. Augustin*, E.
 Jean-Baptiste Ruel, *St. Charles*, P.
 Philippe Savard, *Chicoutimi*, P.
 Joseph St.-Amand, *St. Alban*, P.
 Arthur St.-Pierre, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Alfred Tanguay, *Québec*, E.
 Joseph Tessier, *Idem*, E.

HUITIÈME.

Jean-Baptiste Allard, *Québec*, P.
 Alfred Allsopp, *Cap-Santé*, P.
 Aurélien Angers, *Québec*, E.
 Alphonse Audet, *Saint-Anselme*, P.
 Edgard Barthe, *Québec*, P.
 Omer Bedard, *Idem*, E.
 Joseph Bérubé, *Idem*, E.
 Thomas Blondeau, *Saint-Paschal*, P.
 Albert Bolduc, *Québec*, E.
 Michael Brophy, *Sainte-Foye*, P.
 John Brown, *Québec*, P.
 William Carroll, *Norwick, Etats-Unis*, P.
 Pierre Charest, *Québec*, E.
 Apollinaire Corriveau, *Idem*, E.
 Cyrille Couet, *Idem*, E.
 Léon Couet, *Idem*, E.
 William Davis, *Idem*, E.
 Odilon Déchéne, *Idem*, E.
 Edouard Dénéchaud, *Idem*, E.
 Elzéar Desaulniers, *Idem*, E.
 Philémon De Varennes, *Ecureuils*, P.
 Eugène Drolet, *Québec*, E.
 Joseph Drolet, *Idem*, E.
 Charles Dunn, *Idem*, E.
 Thomas Dunn, *Idem*, P.
 Franck Fitch, *Portland*, P.
 Abel Fortin, *Québec*, E.
 Ernest Fortin, *Idem*, E.
 Aimé Gagnon, *Ange-Gardiën*, P.
 Alphonse Gagnon, *Québec*, P.
 George Gagnon, *Idem*, E.

Gaudiose Giguère, *Québec, E.*
 Napoléon Ginchereau, *Idem, E.*
 Joseph Howison, *Montréal, P.*
 Alain Joly, *Lotbinière, P.*
 Elzéar Labrecque, *Québec, E.*
 Albert Lamothe, *Idem, P.*
 Joseph Langlois, *Idem, E.*
 Isidore Leblanc, *Arichal, P.*
 James Leonard, *Québec, P.*
 Thomas Leonard, *Idem, P.*
 Elzéar Lépinay, *Idem, E.*
 Albert Lindsay, *Idem, E.*
 Joseph Marcoux, *St. Charles, P.*
 Philéas Méthot, *Cap St Ignace, P.*
 David Morin, *Québec, E.*
 George O'Brien, *Savannah, Georgie, P.*
 Thomas O'Brien, *Québec, P.*
 George Pageau, *Idem, E.*
 Arthur Pampalon, *Idem, P.*
 Joseph Pelletier, *Idem, E.*
 Oscar Pelletier, *Idem, E.*
 Wilfrid Pelletier, *Idem, E.*
 Louis Pepin, *Idem, E.*
 James Pineault, *Idem, E.*
 Joseph Pouliot, *Idem, E.*
 Placide Proteau, *Charlesbourg, E.*
 Stephen Quirek, *Cap-Rouge, P.*
 Narcisse Ratté, *Québec, E.*
 Albert Rémillard, *St. Thomas, P.*
 Samuel Richard, *Québec, E.*
 Joseph Robitaille, *Idem, E.*
 Elzéar Rodrigue, *Idem, E.*
 Alfred Routhier, *Idem, E.*
 Albert Roy, *Idem, E.*
 Joseph Soucy, *Idem, E.*
 Arthur Soulard, *Idem, E.*
 Napoléon Tessier, *Idem, E.*
 Hector Valin, *Idem, E.*
 Arthur Vanfelson, *Idem, E.*

**Distribution solennelle des prix au Petit Séminaire de
Québec, le 30 juin 1873.**

PHILOSOPHIE SENIOR.

Instruction religieuse.—1er prix, Alphonse Beaudet; 2e do, Jean-Baptiste Bérubé; 1er accessit, Edouard Lamontagne; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Charles Lespérance.

PHILOSOPHIE JUNIOR.

Instruction religieuse.—1er prix, Alfred DeLachevrotière; 2e do, Jean Chaisson. 1er accessit, François-Xavier Bélanger; 2e do, Panet Angers; 3e do, Jean Boulet.

RHÉTORIQUE.

Excellence.—1er prix, François Faguy; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, Arthur Poulin; 2e do, Alfred Cloutier; 3e do, Médéric Tremblay. Mentions honorables: Louis Turgeon, David Pampalon, Louis Savard, Henri Cimon, François-Xavier Gosselin, Alphonse Méthot, Arthur Poliquin, Charles Côté, Eugène Bedard, Joseph Brousseau, Joseph Langlois, Philippe Malouin, Philippe Dubé.

Discours français et latin.—1er prix, Alfred Cloutier; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, François Faguy; 2e do, David Pampalon; 3e do, Victor Livernois.

Version latine.—1er prix, François Faguy; 2e do, Alfred Cloutier. 1er accessit, Louis Turgeon; 2e do, David Pampalon; 3e do, Arthur Poliquin.

Thème latin.—1er prix, François Faguy; 2e do, Arthur Poulin. 1er accessit, Médéric Tremblay; 2e do, Cyrille Noël; 3e do, Alphonse Méthot.

Version grecque.—1er prix, David Pampalon; 2e do, François Faguy. 1er accessit, Louis Turgeon; 2e do, Médéric Tremblay; 3e do, Arthur Poulin.

Thème grec.—1er prix, Médéric Tremblay; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, François-Xavier Gosselin; 2e do, François Faguy; 3e do, Arthur Poulin.

Vers latins.—1er prix, François Faguy; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, Louis Savard; 2e do, Arthur Poulin; 3e do, Médéric Tremblay.

Histoire du Canada.—1er prix, Victor Livernois; 2e do, Louis Turgeon. 1er accessit, Médéric Tremblay; 2e do, Henri Cimon; 3e do, Alphonse Méthot.

Discours anglais.—1er prix, Cyrille Noël; 2e do, Médéric Tremblay. 1er accessit, François Faguy; 2e do, David Pampalon; 3e do, Arthur Poulin.

Récitation anglaise.—1er prix, Louis Turgeon; 2e do, David Pampalon. 1er accessit, Médéric Tremblay; 2e do, François Faguy; 3e do, Cyrille Noël.

Instruction religieuse.—1er prix, Cyrille Noël; 2e do, Louis Turgeon. 1er accessit, Alfred Cloutier; 2e do, Louis Savard; 3e do, Grégoire Auclair.

SECONDE.

Excellence.—1er prix, Félix Landry ; 2e do, Eugène Pouliot. 1er accessit, Auguste Pageot ; 2e do, Joseph Girard ; 3e do, Joseph Feuilletau. Mentions honorables : Eugène Drolet, William Verge, Charles Couture, René Labbé, Napoléon Bolduc, Arthur Watters, Joseph Bergeron, Odilon Poliquin, Olivier Moisan.

Amplification.—1er prix, Eugène Pouliot ; 2e do, Félix Landry. 1er accessit, Auguste Pageot ; 2e do, Eugène Drolet ; 3e do, Eusèbe Martel.

Version latine.—1er prix, Charles Couture ; 2e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Félix Landry ; 2e do, Eugène Pouliot ; 3e do, Napoléon Bolduc.

Thème latin.—1er prix, Félix Landry ; 2e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Eugène Pouliot ; 2e do, Charles Couture ; 3e do, Eugène Drolet.

Version grecque.—1er prix, Eugène Pouliot ; 2e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Félix Landry ; 2e do, William Verge ; 3e do, Wenceslas Plaisance.

Thème grec.—1er prix, Félix Landry ; 2e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Eugène Pouliot ; 2e do, William Verge ; 3e do, Charles Couture.

Vers latins.—1er prix, Félix Landry ; 2e do, Joseph Feuilletau. 1er accessit, Joseph Girard ; 2e do, Auguste Pageot ; 3e do, Eugène Pouliot.

Histoire.—1er prix, Félix Landry ; 2e do, Joseph Feuilletau. 1er accessit, Auguste Pageot ; 2e do, Joseph Bergeron ; 3e do, William Verge.

Amplification anglaise.—1er prix, William Verge ; 2e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Eugène Drolet ; 2e do, Félix Landry ; 3e do, Charles Couture.

Récitation anglaise.—1er prix, Félix Landry ; 2e do, William Verge. 1er accessit, Eugène Drolet ; 2e do, Eugène Pouliot ; 3e do, Auguste Pageot.

Instruction religieuse.—1er prix, Joseph Feuilletau ; 2e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Félix Landry ; 2e do, William Verge ; 3e do, Joseph Girard.

TROISIÈME.

Excellence.—1er prix, Joseph Turcotte ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, François-Xavier Gosselin. 1er accessit, Théofrède Hamel ; 2e do, Victor Charland ; 3e do, Augustin Cloutier. Mentions honorables : Joseph Lemieux, Eugène Gauvreau, Alfred Langlois, Théophile Grenier, Eugène Belleau, Joseph Savard, Edmond Paradis, Philéas Laberge, John Carey, Gilbert Lemieux.

Narration française.—1er prix, Joseph Turcotte ; 2e do, Eugène Gauvreau ; 3e do, Eugène Belleau. 1er accessit, Joseph Roy ; 2e do, Jean-Baptiste Dupuis ; 3e do, John Carey.

Version latine.—1er prix, Joseph Turcotte ; 2e do, François-Xavier Gosselin ; 3e do, Alphonse Lemieux. 1er accessit, Théofrède Hamel ; 2e do, Victor Charland ; 3e do, Eugène Gauvreau.

Thème latin.—1er prix, ——— ; 2e do, Joseph Turcotte ; 3e do, Théofrède Hamel. 1er accessit, François-Xavier Gosselin ; 2e do, Joseph Lemieux ; 3e do, Alphonse Lemieux.

Version grecque.—1er prix, Alphonse Lemieux ; 2e do, François-Xavier Gosselin ; 3e do, Joseph Turcotte. 1er accessit, Augustin Cloutier ; 2e do, Théofrède Hamel ; 3e do, Théophile Grenier.

Thème grec.—1er prix, Joseph Turcotte ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, François-Xavier Gosselin. 1er accessit, Edmond Paradis ; 2e do, Alfred Langlois ; 3e do, Théofrède Hamel.

Vers latins.—1er prix, Joseph Turcotte; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Victor Charland. 1er accessit, Gilbert Lemieux; 2e do, François-Xavier Gosselin; 3e do, Eugène Belleau.

Histoire.—1er prix, Gilbert Lemieux; 2e do, Joseph Elie dit Breton; 3e do, François-Xavier Gosselin. 1er accessit, Alphonse Lemieux; 2e do, Eugène Gauvreau; 3e do, John Carey.

Thème anglais.—1er prix, Michael McDonald; 2e do, John Carey; 3e do, Joseph Lemieux. 1er accessit, Alphonse Lemieux; 2e do, Victor Charland; 3e do, Eugène Belleau.

Récitation anglaise.—1er prix, Alphonse Lemieux; 2e do, John Carey; 3e do, Michael McDonald. 1er accessit, Victor Charland; 2e do, Philéas Delisle; 3e do, Théophile Grenier.

Instruction Religieuse.—1er prix, Alphonse Lemieux; 2e do, Joseph Savard; 3e do, Philibert Lamontagne. 1er accessit, François-Xavier Gosselin; 2e do, Théofrède Hamel; 3e do, Théophile Marceau.

QUATRIÈME.

Excellence.—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Edmond Bernier; 3e do, Louis Pâquet. 1er accessit, Paul Blouin; 2e do, Louis Gosselin; 3e do, Achille Routier; 4e do, Charles Boulay. Mentions honorables: Arthur Scott, Joseph Dallaire, Edmond Desrochers, Pierre D'Auteuil, Joseph Beaudoin, Maxime Fillion, Louis Gagnon, Célestin Marsan, Alphonse Garneau, Arthur Marchand.

Version latine.—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Paul Blouin; 3e do, Célestin Marsan. 1er accessit, Arthur Scott; 2e do, Edmond Bernier; 3e do, Alphonse Garneau; 4e do, Louis Gosselin.

Thème latin.—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Charles Boulay; 3e do, Joseph Dallaire. 1er accessit, Paul Blouin; 2e do, Arthur Scott; 3e do, Edmond Bernier; 4e do, Elzéar Hudon.

Langue grecque.—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Louis Pâquet; 3e do, Charles Boulay. 1er accessit, Edmond Bernier; 2e do, Louis Gosselin; 3e do, Maxime Fillion; 4e do, Paul Blouin.

Vers latins.—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Alphonse Garneau; 3e do, Louis Pâquet. 1er accessit, Louis Gosselin; 2e do, Joseph Dallaire; 3e do, Achille Routier; 4e do, Edmond Bernier.

Arithmétique.—1er prix, Joseph Dallaire; 2e do, Elzéar Delamare; 3e do, Edmond Bernier. 1er accessit, Achille Routier; 2e do, Pierre D'Auteuil; 3e do, Louis Gagnon; 4e do, Edmond Desrochers.

Géographie.—1er prix, Maxime Fillion; 2e do, Joseph Beaudoin; 3e do, Louis Pâquet. 1er accessit, Elzéar Delamare; 2e do, Achille Routier; 3e do, Paul Blouin; 4e do, Edouard Bouffard.

Histoire.—1er prix, Maxime Fillion; 2e do, Louis Gagnon; 3e do, Joseph Rochette. 1er accessit, Elzéar Delamare; 2e do, Joseph Beaudoin; 3e do, Louis Pâquet; 4e do, Achille Routier.

Thème anglais.—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Eustache Maguire; 3e do, Louis Paradis. 1er accessit, Philippe Panet; 2e do, Adalbert Fontaine; 3e do, Elzéar Taschereau; 4e do, Edmond Bernier.

Récitation anglaise.—1er prix, Louis Pâquet; 2e do, Louis Paradis; 3e do, Elzéar Delamare. 1er accessit, Louis Gosselin; 2e do, Paul Blouin; 3e do, Joseph Beaudoin; 4e do, Elzéar Taschereau.

Instruction religieuse.—1er prix, Louis Gagnon; 2e do, Achille Routier; 3e do, Maxime Fillion. 1er accessit, Paul Blouin; 2e do, Louis Pâquet; 3e do, Arthur Scott; 4e do, Louis Gosselin.

CINQUIÈME.

Excellence.—1er prix, Théophile Trudelle; 2e do, Samuel Langis; 3e do, Edouard Vincelette. 1er accessit, Valère Gosselin; 2e do, James Prendergast; 3e do, Achille Rousseau. Mentions honorables: Célestin Côté, Irénée Goulet, Hilarion Plante, François-Xavier Gosselin, Victor Pelletier, Thomas Labrecque, Alexandre Defoy, Samuel Alain, Achille Carrier, Etienne Legaré.

Version latine.—1er prix, Théophile Trudelle; 2e do, Edouard Vincelette; 3e do, Valère Gosselin. 1er accessit, James Prendergast; 2e do, Joseph Pelletier; 3e do, Victor Pelletier.

Thème latin.—1er prix, Edouard Vincelette; 2e do, Samuel Langis; 3e do, Théophile Trudelle. 1er accessit, Achille Rousseau; 2e do, Valère Gosselin; 3e do, James Prendergast.

Exercices français.—1er prix, Célestin Côté; 2e do, Théophile Trudelle; 3e do, James Prendergast. 1er accessit, Samuel Langis; 2e do, Edouard Vincelette; 3e do, Achille Rousseau.

Histoire.—1er prix, Joseph Pelletier; 2e do, Samuel Langis; 3e do, Théophile Trudelle. 1er accessit, Hilarion Plante; 2e do, Célestin Côté; 3e do, Valère Gosselin.

Géographie.—1er prix, Joseph Pelletier; 2e do, Achille Rousseau; 3e do, Samuel Langis. 1er accessit, Célestin Côté; 2e do, Théophile Trudelle; 3e do, Valère Gosselin.

Thème anglais.—1er prix, James Prendergast; 2e do, Victor Pelletier; 3e do, William Flood. 1er accessit, Achille Carrier; 2e do, Samuel Langis; 3e do, Edouard Vincelette.

Récitation anglaise.—1er prix, Samuel Langis; 2e do, Achille Carrier; 3e do, Joseph Hudon dit Beaulieu. 1er accessit, Narcisse Roy; 2e do, James Prendergast; 3e do, Irénée Goulet.

Arithmétique.—1er prix, Louis Belleau; 2e do, Valère Gosselin; 3e do, Achille Rousseau. 1er accessit, William Flood; 2e do, Joseph Hudon dit Beaulieu; 3e do, Célestin Côté.

Mémoire.—1er prix, Samuel Langis; 2e do, Achille Rousseau; 3e do, Valère Gosselin. 1er accessit, Hilarion Plante; 2e do, Edouard Vincelette; 3e do, Théophile Trudelle.

Instruction religieuse.—1er prix, Achille Rousseau; 2e do, Samuel Langis; 3e do, George Gignac. 1er accessit, Joseph Pelletier; 2e do, Théophile Trudelle; 3e do, Achille Carrier.

MÉTHODE.

Excellence.—1er prix, Sifroy Dumont; 2e do, Philéas Gauvreau; 3e do, Elzébert Roy. 1er accessit, Lomer Hamel; 2e do, Edouard Bélanger; 3e do, Albert Malouin. Mentions honorables: Félix Cormier, Adélaré Fiset, Siméon Lelièvre, Etienne Corrivault, Honoré Chassé, William Lemieux, Mathias Roy, Edmond Boulanger, Rodolphe Roy, Edmond Lortie, Edouard Dugal, Alfred Pâquet.

Version latine.—1er prix, Edouard Bélanger; 2e do, Lomer Hamel; 3e do, Philéas Gauvreau. 1er accessit, Sifroy Dumont; 2e do, Honoré Chassé; 3e do, Evariste Langis.

Thème latin.—1er prix, Philéas Gauvreau; 2e do, Honoré Chassé; 3e do, Sifroy Dumont. 1er accessit, Lomer Hamel; 2e do, Elzébert Roy; 3e do, Albert Malouin.

Exercices français.—1er prix, Sifroy Dumont; 2e do, Philéas Gauvreau;

3e do, Honoré Chassé. 1er accessit, Albert Malouin ; 2e do, Elzébert Roy ; 3e do, Edouard Bélanger.

Histoire.—1er prix, Mathias Roy ; 2e do, Siméon Lelièvre ; 3e do, Antoine Pampalon. 1er accessit, Albert Rouleau ; 2e do, Edouard Dugal ; 3e do, Evariste Langis.

Géographie.—1er prix, Antoine Pampalon ; 2e do, Siméon Lelièvre ; 3e do, Elzébert Roy. 1er accessit, Sifroy Dumont ; 2e do, Evariste Langis ; 3e do, Adélard Fiset.

Thème anglais.—1er prix, Siméon Lelièvre ; 2e do, Lomer Hamel ; 3e do, Edmond Boulanger. 1er accessit, Albert Malouin ; 2e do, Honoré Chassé ; 3e do, Alfred Pâquet.

Récitation anglaise.—1er prix, Albert Malouin ; 2e do, Elzébert Roy ; 3e do, Siméon Lelièvre. 1er accessit, Etienne Corrivault ; 2e do, Félix Cormier ; 3e do, Edmond Boulanger.

Arithmétique.—1er prix, Nil Tardif ; 2e do, Adélard Fiset ; 3e do, Sifroy Dumont. 1er accessit, Etienne Corrivault ; 2e do, Albert Malouin ; 3e do, Edouard Dugal.

Mémoire.—1er prix, Siméon Lelièvre ; 2e do, Lomer Hamel ; 3e do, Adélard Fiset. 1er accessit, Elzébert Roy ; 2e do, Edouard Bélanger ; 3e do, Edmond Boulanger.

Instruction religieuse.—1er prix, Alfred Soulard ; 2e do, Adélard Fiset ; 3e do, Rodolphe Roy. 1er accessit, Mathias Roy ; 2e do, Edouard Dugal ; 3e do, Honoré Chassé.

SIXIÈME.

Excellence.—1er prix. — ; 2e do, Arthur Lynch ; 3e do, Casimir Drolet. 1er accessit, Pierre DeBlois ; 2e do, Joseph Fecteau ; 3e do, George LeBouthillier.

Version latine.—1er prix, Casimir Drolet ; 2e do, Arthur Lynch ; 3e do, Joseph Genest. 1er accessit, Joseph Fecteau ; 2e do, Fortunat Rouleau ; 3e do, Henri Lepage.

Thème latin.—1er prix, — ; 2e do, Casimir Drolet ; 3e do, Joseph Genest. 1er accessit, Arthur Lynch ; 2e do, — ; 3e do, —.

Exercices français.—1er prix, — ; 2e do, Casimir Drolet ; 3e do, George LeBouthillier. 1er accessit, Joseph Genest ; 2e do, Arthur Lynch ; 3e do, Joseph Fecteau.

Arithmétique.—1er prix, Joseph Desjardins ; 2e do, Pierre DeBlois ; 3e do, Pierre Guay. 1er accessit, Charles Lebel ; 2e do, Fortunat Rouleau ; 3e do, Francis Corrigan.

Histoire.—1er prix, Pierre DeBlois ; 2e do, Henri Lepage ; 3e do, Philippe Angers. 1er accessit, Arthur Lynch ; 2e do, Victor Lemieux ; 3e do, Joseph Fecteau.

Géographie.—1er prix, Pierre Guay ; 2e do, Victor Lemieux ; 3e do, Arthur Lynch. 1er accessit, Hermann Dombroski ; 2e do, Henri Lepage ; 3e do, Octave Marceau.

Exercices anglais.—1er prix, Francis Corrigan ; 2e do, Hermann Dombroski ; 3e do, Victor Lemieux. 1er accessit, Edmond Joly ; 2e do, Henri Lepage ; 3e do, Elzéar Pelletier.

Récitation anglaise.—1er prix, Hermann Dombroski ; 2e do, Francis Corrigan ; 3e do, Arthur Lynch. 1er accessit, Joseph Fecteau ; 2e do, Octave Marceau ; 3e do, George LeBouthillier.

Mémoire.—1er prix, Pierre DeBlois ; 2e do, Arthur Lynch ; 3e do, Joseph

Fecteau. 1er accessit, Octave Marceau; 2e do, Casimir Drolet; 3e do, Pierre Bidégar.

Instruction religieuse.—1er prix, Pierre Guay; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, Alphonse Lamothe. 1er accessit, George LeBouthillier; 2e do, Octave Marceau; 3e do, Victor Lemieux.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er prix, Ernest Chouinard; 2e do, Clément Leclerc; 3e do, Gaudiose Brousseau. 1er accessit, Alphonse Filteau; 2e do, Isaïe Labrie; 3e do, Arthur St.-Pierre; 4e do, Joseph Fortin. Mentions honorables: Jacques Collin, Jean-Baptiste Ruel, Joseph St.-Amant, Philéas Corriveau, Gustave Dubuc, Alexandre Jodoin, François Gravel, Louis Coulombe, George Morency, Auguste Bérubé, Henri Defoy, André Fissiault, Siméon Racine, Henri Frémont, Eudore Lamontagne, Marcius Delisle, Alphonse Boissonnault, Charles Grenier.

Version latine.—1er prix, Ernest Chouinard; 2e do, Gaudiose Brousseau; 3e do, Clément Leclerc. 1er accessit, Isaïe Labrie; 2e do, Jacques Collin; 3e do, Alphonse Filteau; 4e do, Joseph Fortin.

Thème latin.—1er prix, Ernest Chouinard; 2e do, Clément Leclerc; 3e do, Gaudiose Brousseau. 1er accessit, Alphonse Filteau; 2e do, Arthur St.-Pierre; 3e do, Isaïe Labrie; 4e do, Jacques Collin.

Exercices français.—1er prix, Gaudiose Brousseau; 2e do, Clément Leclerc; 3e do, Ernest Chouinard. 1er accessit, Alphonse Filteau; 2e do, Isaïe Labrie; 3e do, Alexandre Jodoin; 4e do, François Gravel.

Arithmétique.—1er prix, Isaïe Labrie; 2e do, Ernest Chouinard; 3e do, Philéas Corriveau. 1er accessit, Clément Leclerc; 2e do, Gaudiose Brousseau; 3e do, Alphonse Filteau; 4e do, Jean-Baptiste Ruel.

Exercices anglais.—1er prix, Ernest Chouinard; 2e do, Gaudiose Brousseau; 3e do, Clément Leclerc. 1er accessit, George Morency; 2e do, Isaïe Labrie; 3e do, Alphonse Filteau; 4e do, Jacques Collin.

Récitation anglaise.—1er prix, Ernest Chouinard; 2e do, Gaudiose Brousseau; 3e do, Clément Leclerc. 1er accessit, Isaïe Labrie; 2e do, Alphonse Boissonnault; 3e do, François Gravel; 4e do, Jacques Collin.

Mémoire.—1er prix, Ernest Chouinard; 2e do, Charles Grenier; 3e do, Ulric Ginchereau. 1er accessit, Isaïe Labrie; 2e do, Joseph Fortin; 3e do, Gaudiose Brousseau; 4e do, Eudore Lamontagne.

Instruction religieuse.—1er prix, Clément Leclerc; 2e do, Gaudiose Brousseau; 3e do, Arthur St.-Pierre. 1er accessit, Ernest Chouinard; 2e do, Jacques Collin; 3e do, Isaïe Labrie; 4e do, Gaudiose Giroux.

HUITIÈME.

Exercices français.—1er prix, George O'Brien; 2e do, Wilfrid Pelletier; 3e do, Joseph Pelletier. 1er accessit, George Gagnon; 2e do, Cyrille Couet; 3e do, Apollinaire Corriveau; 4e do, George Pageau; 5e do, Aurélien Angers.

Mémoire.—1er prix, Wilfrid Pelletier; 2e do, Philémon DeVarennes; 3e do, Samuel Richard. 1er accessit, Eugène Drolet; 2e do, Joseph Pelletier; 3e do, George Gagnon; 4e do, Arthur Soulard; 5e do, George O'Brien.

Arithmétique.—1er prix, Philéas Méthot; 2e do, George O'Brien; 3e do, Michael Brophy. 1er accessit, Elzéar Lepinay; 2e do, Samuel Richard; 3e do, Napoléon Ginchereau; 4e do, Cyrille Couet; 5e do, Joseph Pelletier.

Exercices anglais.—1er prix, George O'Brien; 2e do, William Carroll;

3e do; Alphonse Gagnon. 1er accessit, Thomas Dunn; 2e do, Michael Brophy; 3e do, Thomas O'Brien; 4e do, Wilfrid Pelletier; 5e do, Apollinaire Corriveau.

Instruction religieuse.—1er prix, Wilfrid Pelletier; 2e do, Joseph Pelletier; 3e do, Albert Roy. 1er accessit, Samuel Richard; 2e do, Eugène Drolet; 3e do, Aurélien Angers; 4e do, Joseph Howison; 5e do, Philémon De Varennes.

DESSIN.

1er prix, Auguste Pageot; 2e do, Victor Charland; 3e do, Paul Blouin.

Renseignements divers

CONCERNANT LES ÉLÈVES.

PENSIONNAIRES.

1. L'année scolaire au Petit et au Grand Séminaire de Québec est de dix mois. Elle se divise, pour le paiement de la pension, en trois termes : le premier terme commence le jour fixé pour l'ouverture des classes ; le second, le 14 décembre ; et le dernier, le premier avril.
 2. Le prix de la pension est de \$100, payables d'avance par tiers de \$33.33 chacun, au commencement de chaque terme. Le Séminaire fournit la couchette, le matelas et les oreillers moyennant \$2.40 payables en entrant.
 3. On ne déduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, et on ne fait aucune remise pour une absence de moins de deux mois consécutifs.
 4. Tous les pensionnaires doivent porter l'habit du collège, qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches et une ceinture de laine verte. Le capot doit descendre un peu plus bas que le genou ; et M. le Directeur est autorisé à interdire ceux qui n'ont pas la longueur exigée. La tête doit être couverte d'une casquette de même couleur et de même étoffe que le capot, portant aussi une nervure blanche. En hiver, le bas de la casquette est revêtu d'une bande d'*astrakan* ou de mouton. Ils doivent être pourvus d'habits et de linge en quantité suffisante pour être toujours dans un état de propreté convenable.
 5. Les effets que leurs parents doivent leur fournir, outre les habits, sont : une valise ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge, des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du *noir* et des brosses à souliers, une brosse pour les habits ; pour le réfectoire, il faut des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuiller, une tasse ou gobelet.
 6. Tous les effets doivent, autant que possible, être marqués en toutes lettres, ou au moins de manière à être reconnus facilement.
 7. Les élèves ont à leur disposition une bibliothèque où ils peuvent trouver, moyennant une légère contribution mensuelle, tous les livres de lecture dont ils ont besoin. Il y a de plus dans la maison un magasin où se vendent les livres de classe, le papier et les autres choses nécessaires pour les études, mais on vend toujours au comptant.
- Les pensionnaires ne doivent apporter avec eux que leurs livres de piété, de classe ou de prix. Il ne leur est pas permis d'en avoir d'autres, sans l'autorisation de M. le Directeur.

EXTERNES.

On n'admet généralement comme externes que les jeunes gens de la ville. Les autres ne sont admis que rarement, avec une autorisation expresse qui peut toujours être révoquée ; et on exige qu'ils demeurent chez quelque proche parent qui puisse surveiller leur conduite.

Les externes doivent payer \$1.25 au commencement de chaque mois, excepté les mois de juillet et d'août. Ils portent le même uniforme que les pensionnaires, excepté les élèves des classes inférieures à la *Statième*, lesquels ne doivent avoir de capot qu'avec la permission de M. le Directeur. Sortir sans l'uniforme est une faute grave, qui peut même devenir un cas exclusif si elle est commise le soir. Les sorties du soir, après le jour tombé, sont absolument interdites aux externes, excepté en compagnie de leur père, ou mère, ou tuteur, seulement pour les réunions de famille ou pour quelque service que les parents exigeraient d'eux.

Ils ne peuvent s'abonner à aucune bibliothèque, ou cabinet de lecture, ou société instructive ou amusante, ni former entre eux de société, sans permission.

Si une cause imprévue les empêche de venir en classe, ils doivent à leur retour présenter à M. le Directeur un billet signé de leurs parents ou tuteurs faisant connaître la cause et la durée de leur absence.

COLLÈGE COMMERCIAL DE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

Cet établissement, situé dans la ville de Lévis, en face de Québec, est consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. Il est sous la direction du Séminaire de Québec en ce qui concerne l'enseignement et la discipline.

Le Collège de Lévis est en état de donner une éducation commerciale française et anglaise aussi complète qu'on peut le désirer.

Le cours y est de cinq années, partagées en cours inférieur et en cours supérieur.

Le cours inférieur est de deux ans.

Le cours supérieur comprend les trois dernières années. Les principaux objets de l'enseignement sont les langues française et anglaise, l'écriture, la tenue des livres (en partie simple et en partie double), la géographie, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, la *banquerie*, la correspondance commerciale, des notions élémentaires des sciences les plus pratiques, le dessin linéaire, la télégraphie, la phonographie, la musique vocale et la musique instrumentale.

Le cours est terminé par une classe d'affaires où les élèves se forment à la pratique, en simulant un commerce réel. Cette classe occupe la 5ème année; elle est toute anglaise et exclusivement confiée à un professeur laïque très-entendu en affaires.

Directeur (1872-73.)

M. LOUIS-JACQUES LANGIS.

Procureur et Econome.

M. JOSEPH HOFFMAN.

Professeurs.

MM. HONORÉ LECLERC.
CHARLES DESSAINT.
ADALBERT BLANCHET,
EDOUARD CARRIER,
JOSEPH-EDOUARD ROY,
PATRICK BROWN,
A.-E. DUNCAN,
J. AHERN.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
Calendrier	3
Personnel de l'Université	9
Faculté de Théologie	9
Faculté de Droit	11
Faculté de Médecine	12
Faculté des Arts	13
Elèves et étudiants durant l'année 1872-73	15
Faculté de Théologie	17
Faculté de Droit	17
Faculté de Médecine	18
Faculté des Arts	19
Gradués de l'Université Laval, depuis sa fondation jusqu'à juillet 1873.	21
Bacheliers	23
Maîtres ou Licenciés	23
Docteurs	30
Prix Sewell	32
Prix Morrin	33
Collèges affiliés	33
Grands Séminaires affiliés	34
Cours des facultés durant l'année 1873-74	34
Cours de la faculté de Théologie	35
Cours de la faculté de Droit	35
Cours de la faculté de Médecine	36
Cours de la faculté des Arts	37
Ordre suivant lequel les cours doivent être suivis	39
Notices biographiques	41
M. l'abbé C.-H. Laverdière	42
M. Jacques Crémazie	42
Notices bibliographiques	51
Le Libéralisme (extrait de la <i>Civilla Cattolica</i>)	56
L'Infaillibilité (extrait du <i>Catholic World</i>)	56
L'Université Laval	62
Organisation de l'enseignement	63
Faculté de Théologie	63
Faculté de Droit	64
Faculté de Médecine	66
Enseignement	66
Degrés en Médecine	66
Prix dans la faculté de Médecine	69
Affiliation au Collège Royal des Chirurgiens de Londres	70
	70

Faculté des Arts	70
Enseignement	70
Degrés dans la faculté des Arts	73
Matières des épreuves du Baccalauréat en juin 1873.....	75
Prix dans la faculté des Arts	79
Bibliothèque	80
Discipline	80
Dispositions générales	81
Conduite à l'Université	82
Règlement du Pensionnat	84
Déboursés que les élèves ont à faire, année 1873-74.....	84
Pension au Pensionnat	85
Cours privés de la faculté des Arts.....	85
Cours de Droit	85
Cours de Médecine	85
Prix des Diplômes.....	85

Séminaire de Québec (1872-73).....	iii
Grand Séminaire	iv
Petit Séminaire	vi
Élèves du Petit Séminaire	viii
Distribution des prix au Petit Séminaire	xvii
Renseignements divers concernant les élèves.....	xxiv
Collège de Notre-Dame de Lévis	xxvi